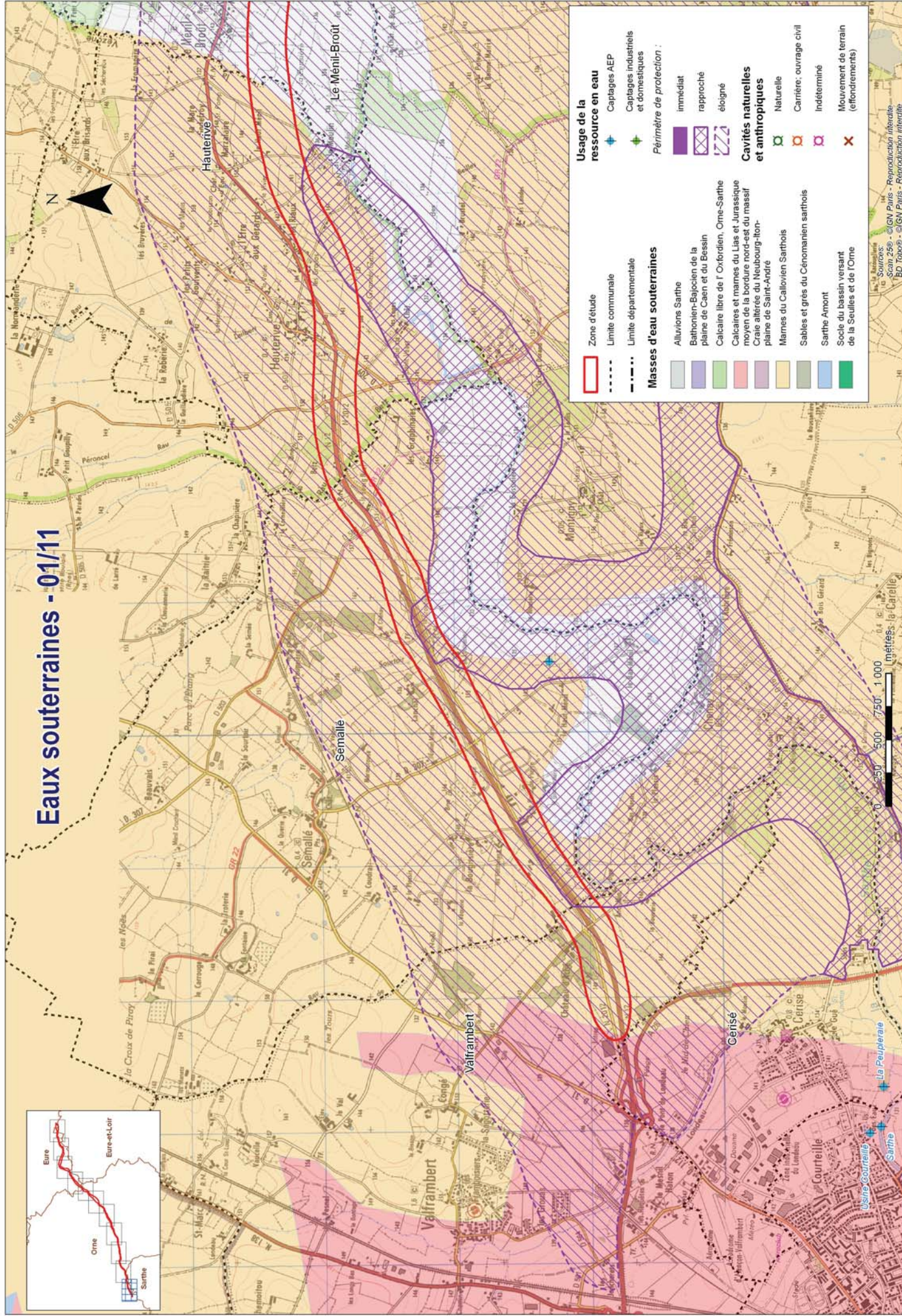
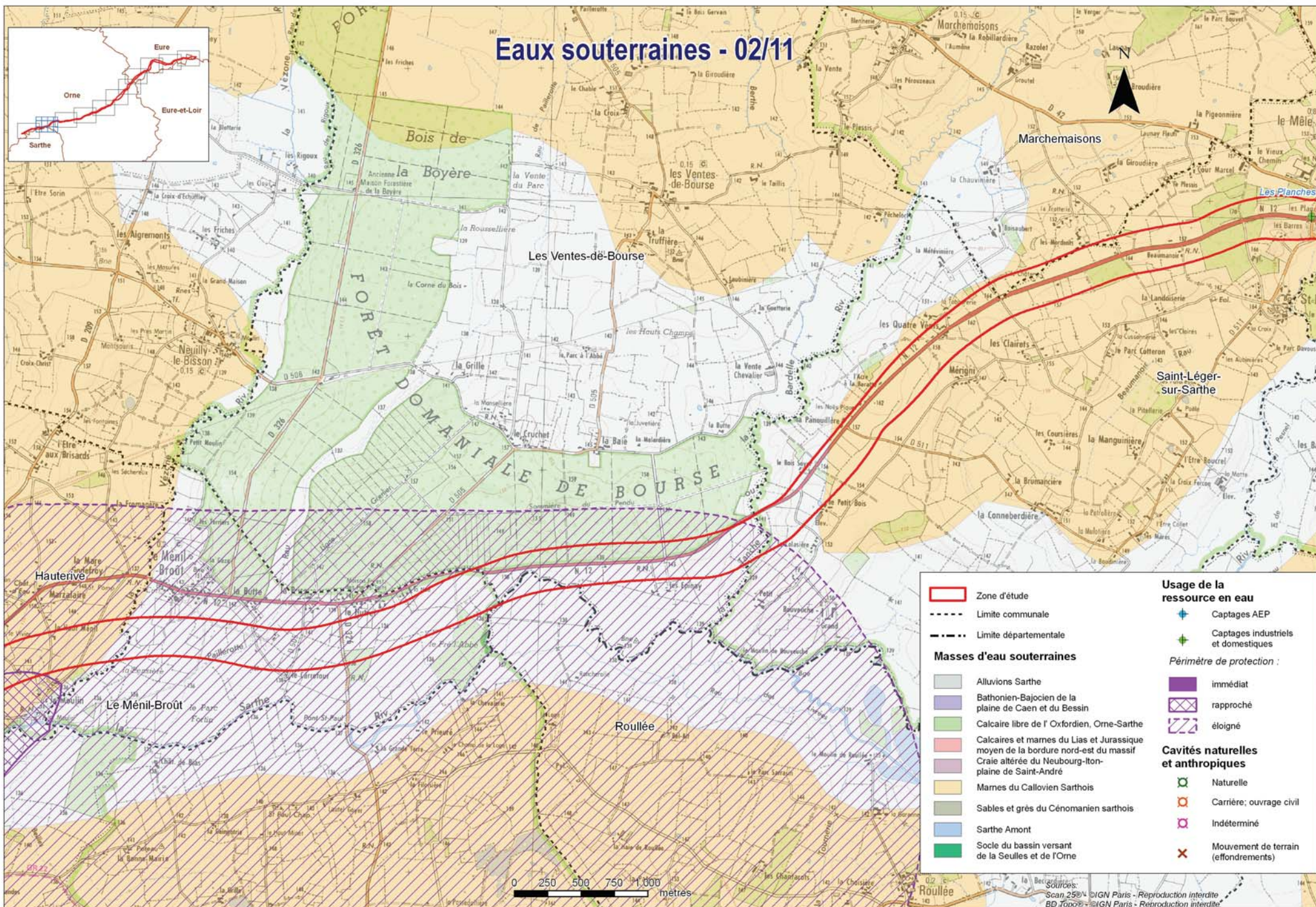


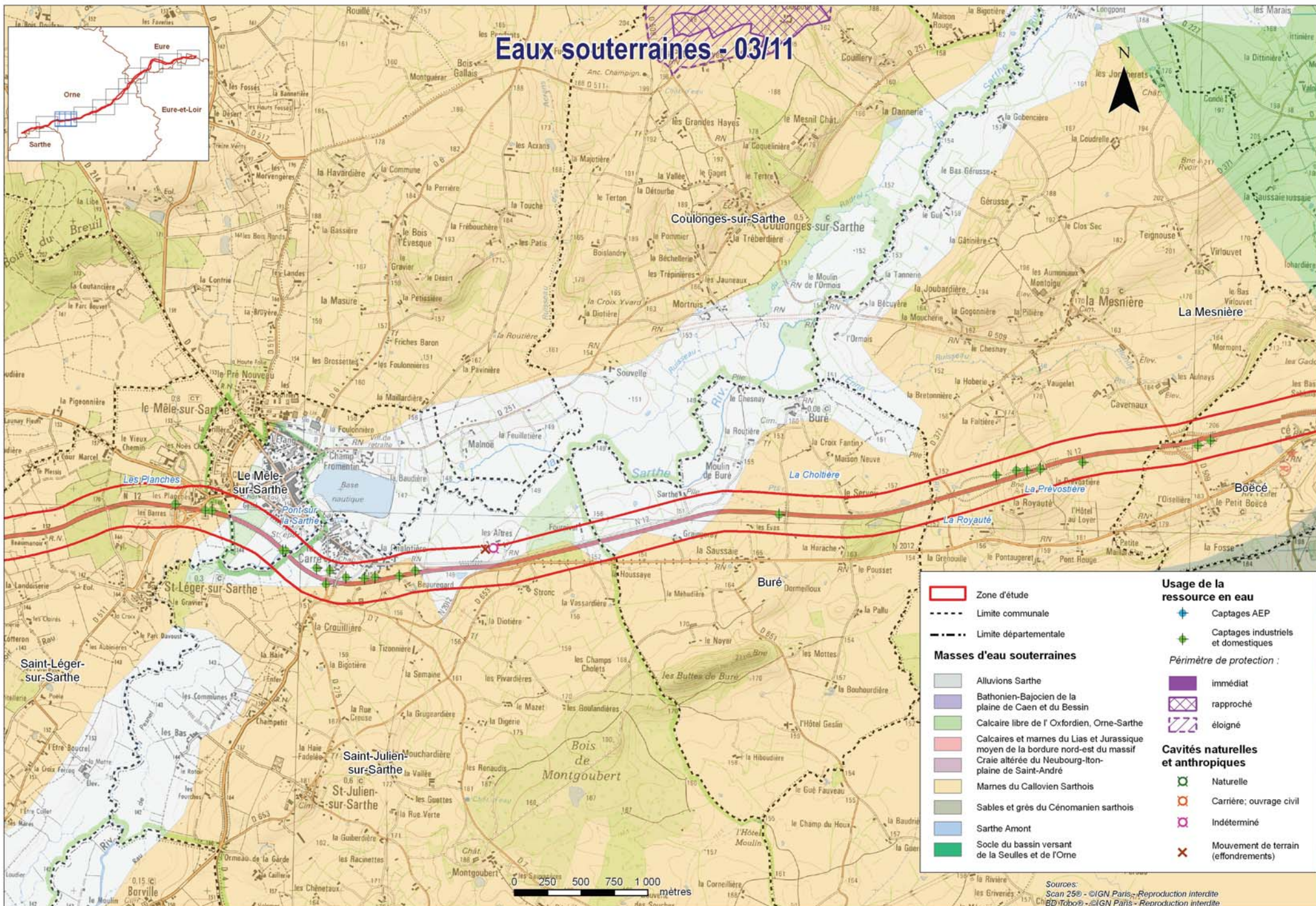
Eaux souterraines - 01/11



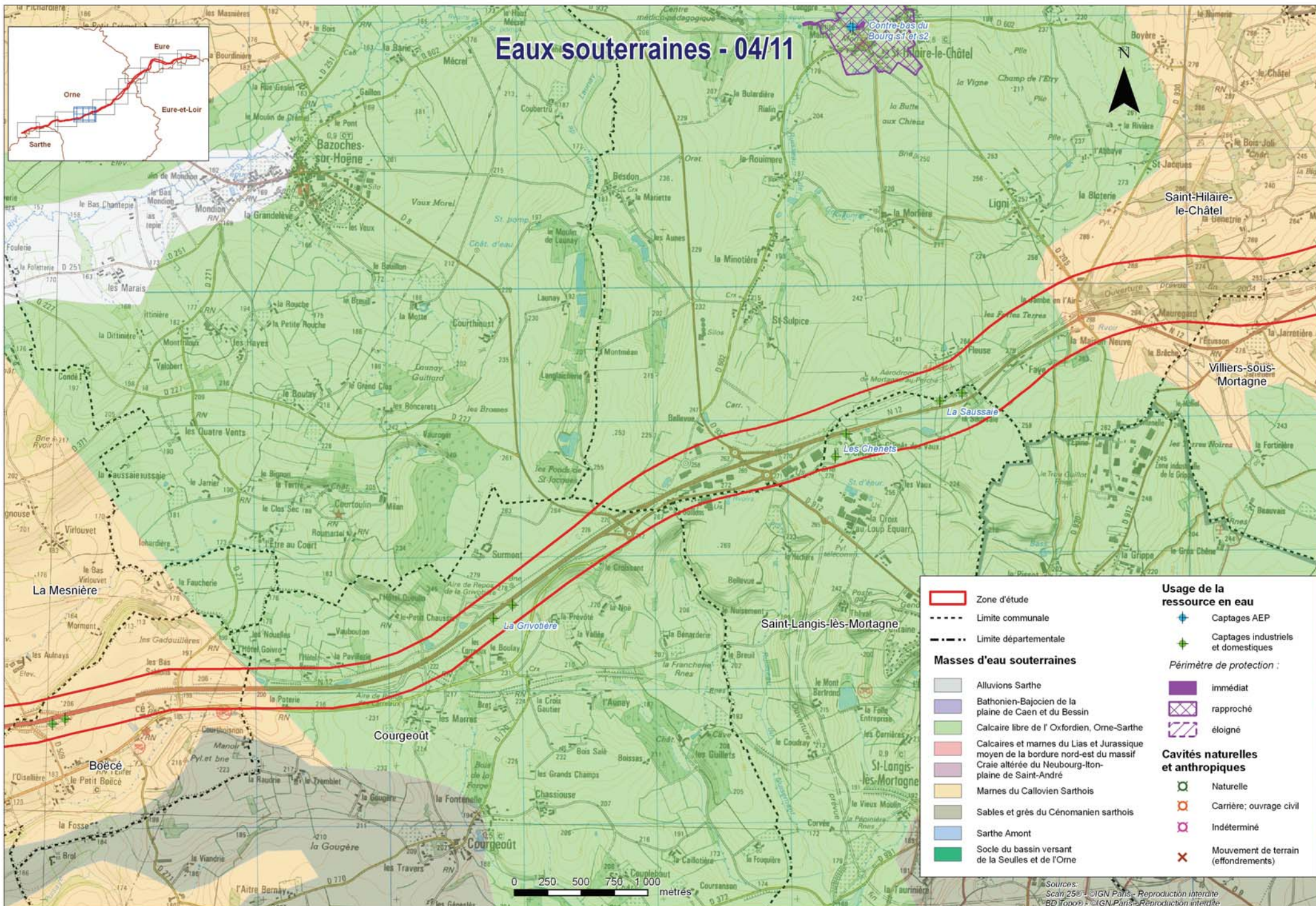
Eaux souterraines - 02/11



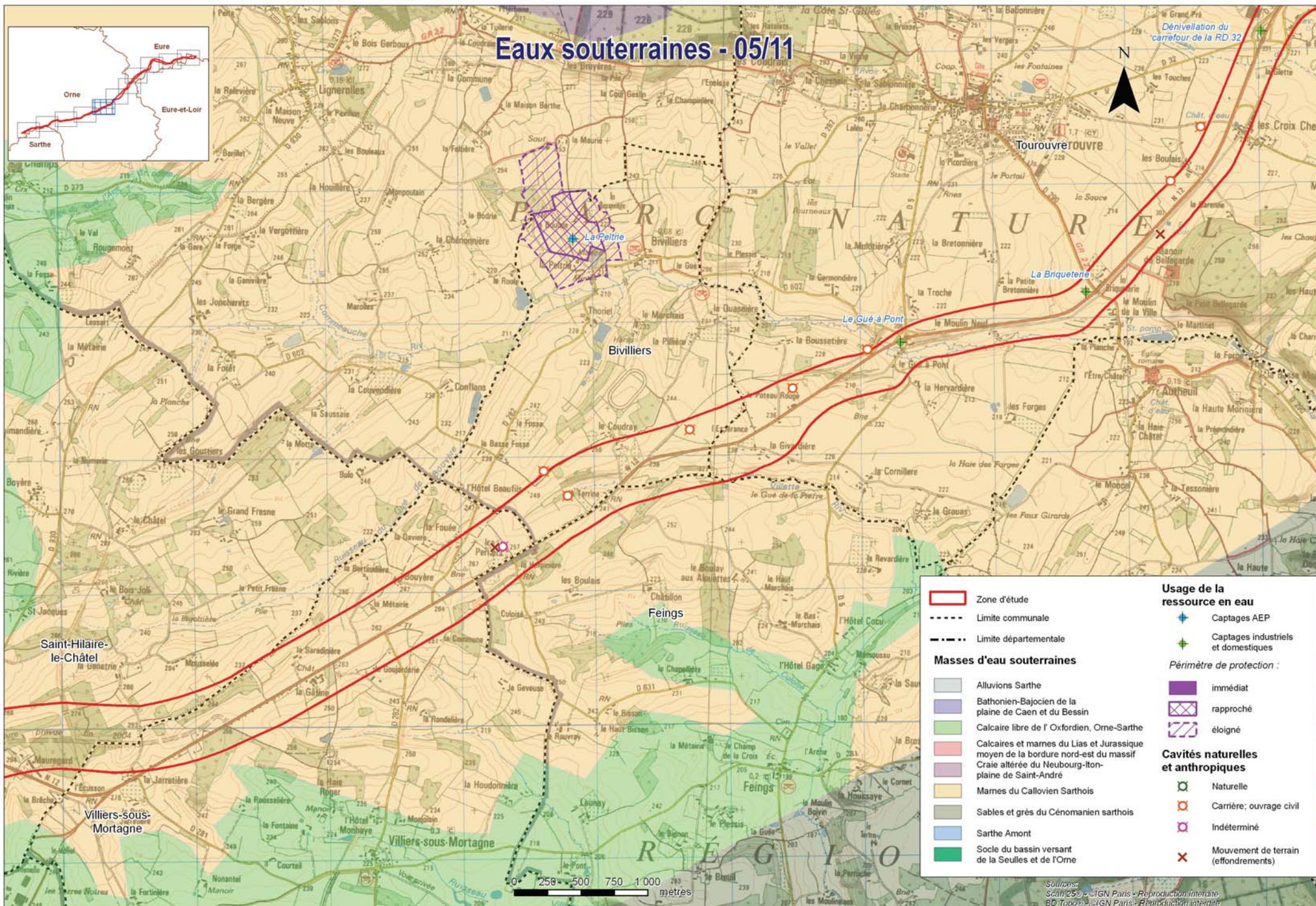
Eaux souterraines - 03/11



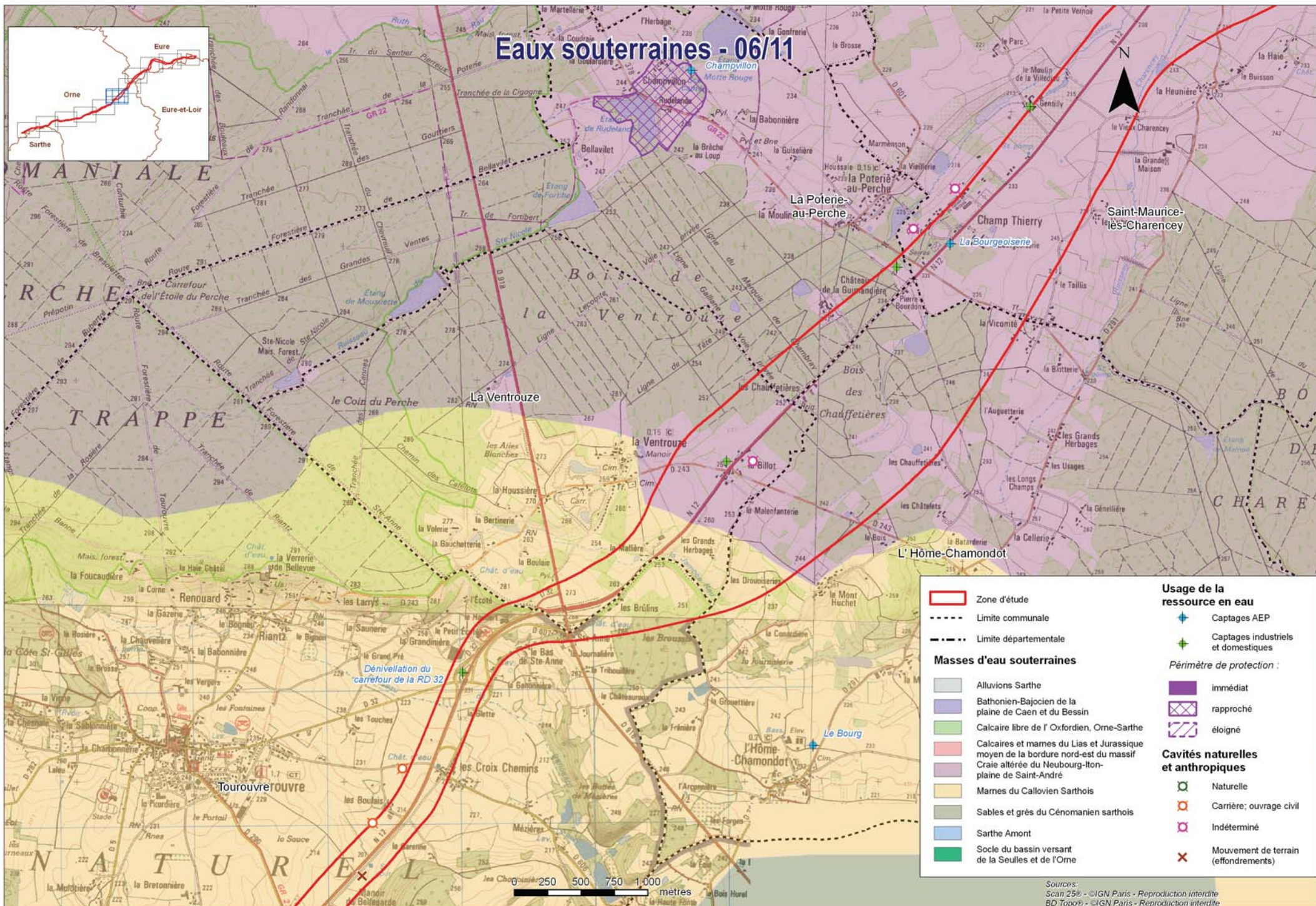
Eaux souterraines - 04/11



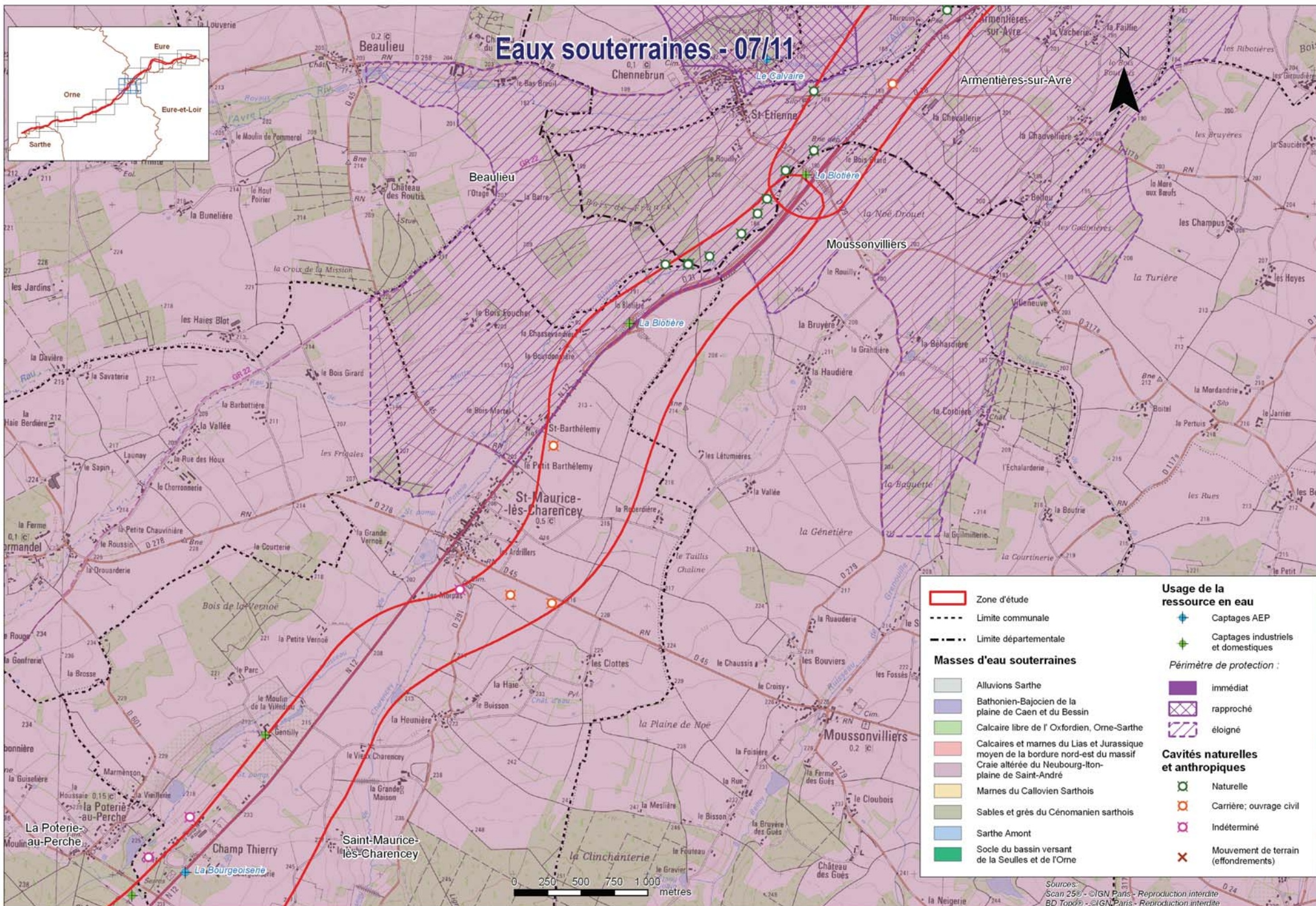
Eaux souterraines - 05/11



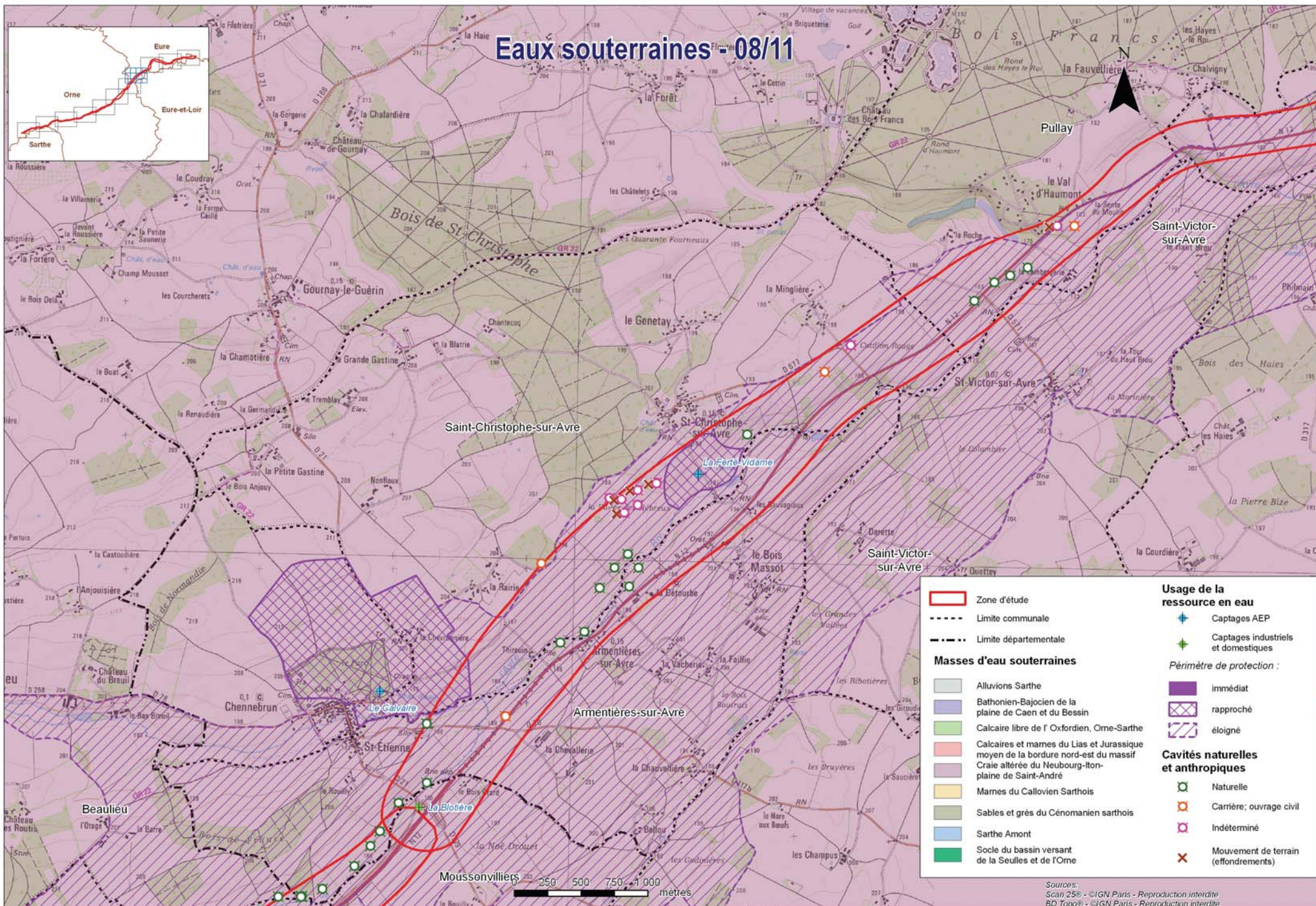
Eaux souterraines - 06/11



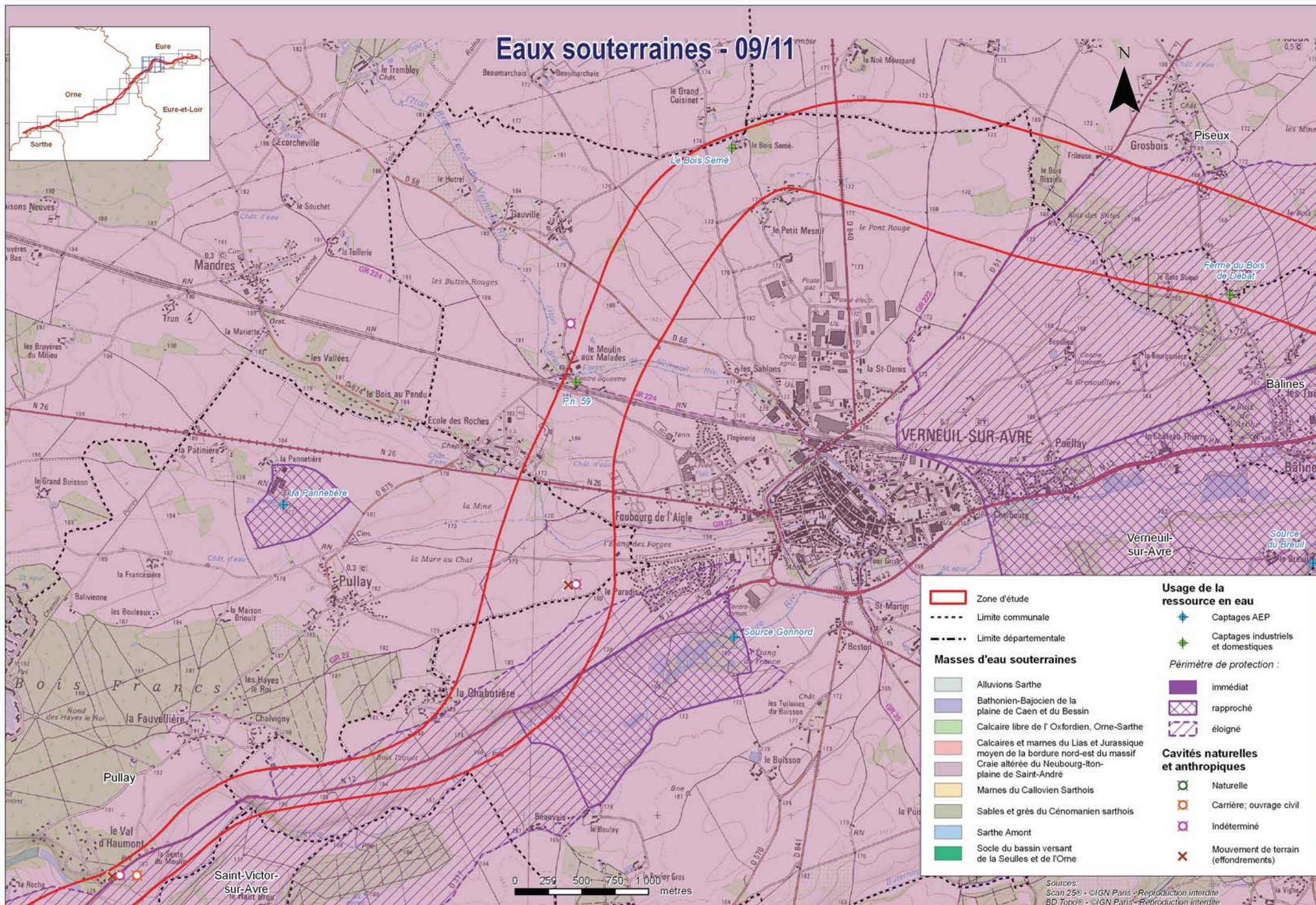
Eaux souterraines - 07/11



Eaux souterraines - 08/11



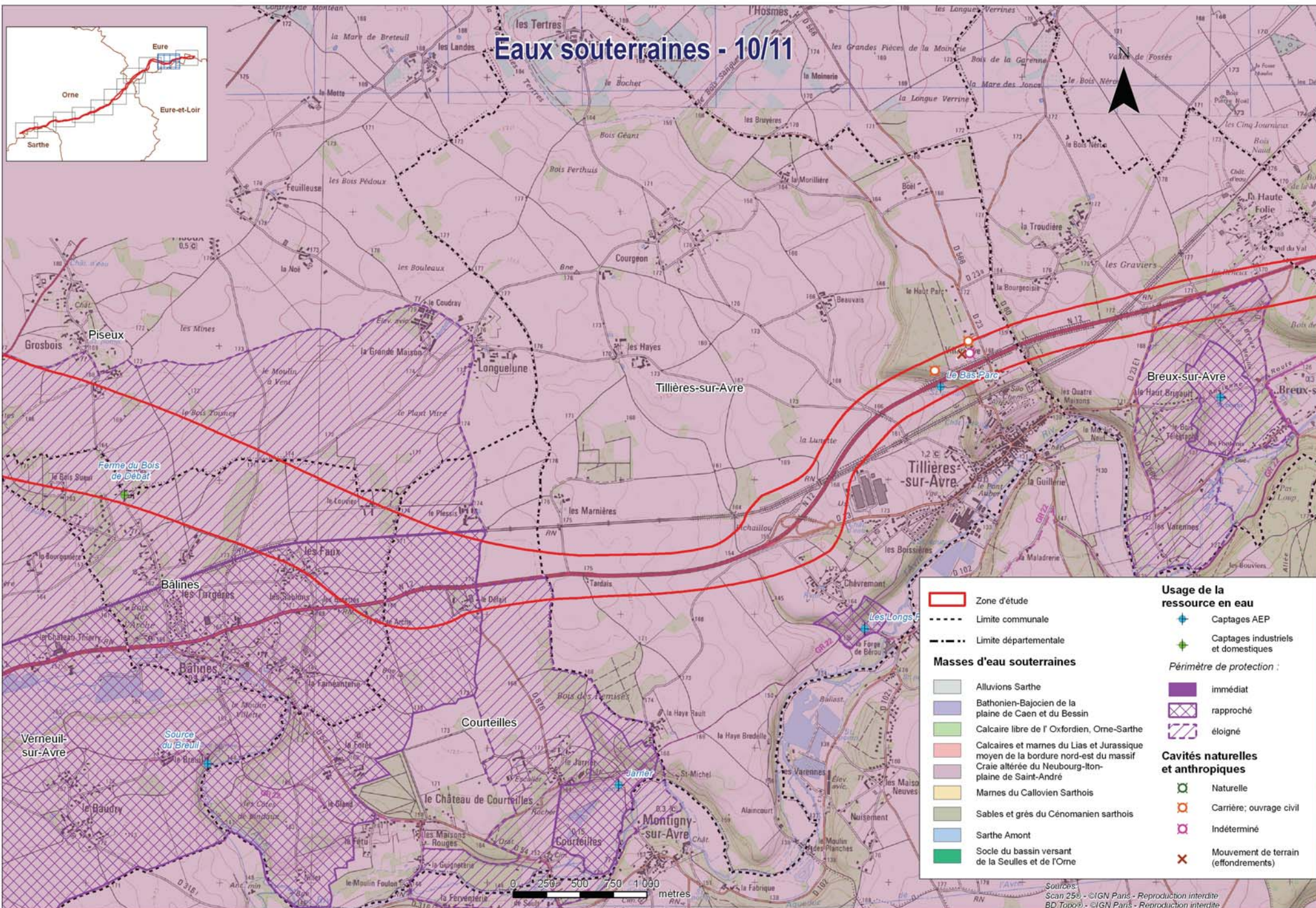
Eaux souterraines - 09/11



 	Zone d'étude
 	Limite communale
 	Limite départementale
Masses d'eau souterraines	
 	Alluvions Sarthe
 	Bathonien-Bajocien de la plaine de Caen et du Bessin
 	Calcaire libre de l'Oxfordien, Orne-Sarthe
 	Calcaires et marnes du Lias et Jurassique moyen de la bordure nord-est du massif Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint-André
 	Marnes du Callovien Sarthois
 	Sables et grès du Cénomaniens sarthois
 	Sarthe Amont
 	Socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne
Usage de la ressource en eau	
+	Captages AEP
+	Captages industriels et domestiques
Périmètre de protection :	
 	immédiat
 	rapproché
 	éloigné
Cavités naturelles et anthropiques	
 	Naturelle
 	Carrière; ouvrage civil
 	Indéterminé
x	Mouvement de terrain (effondrements)

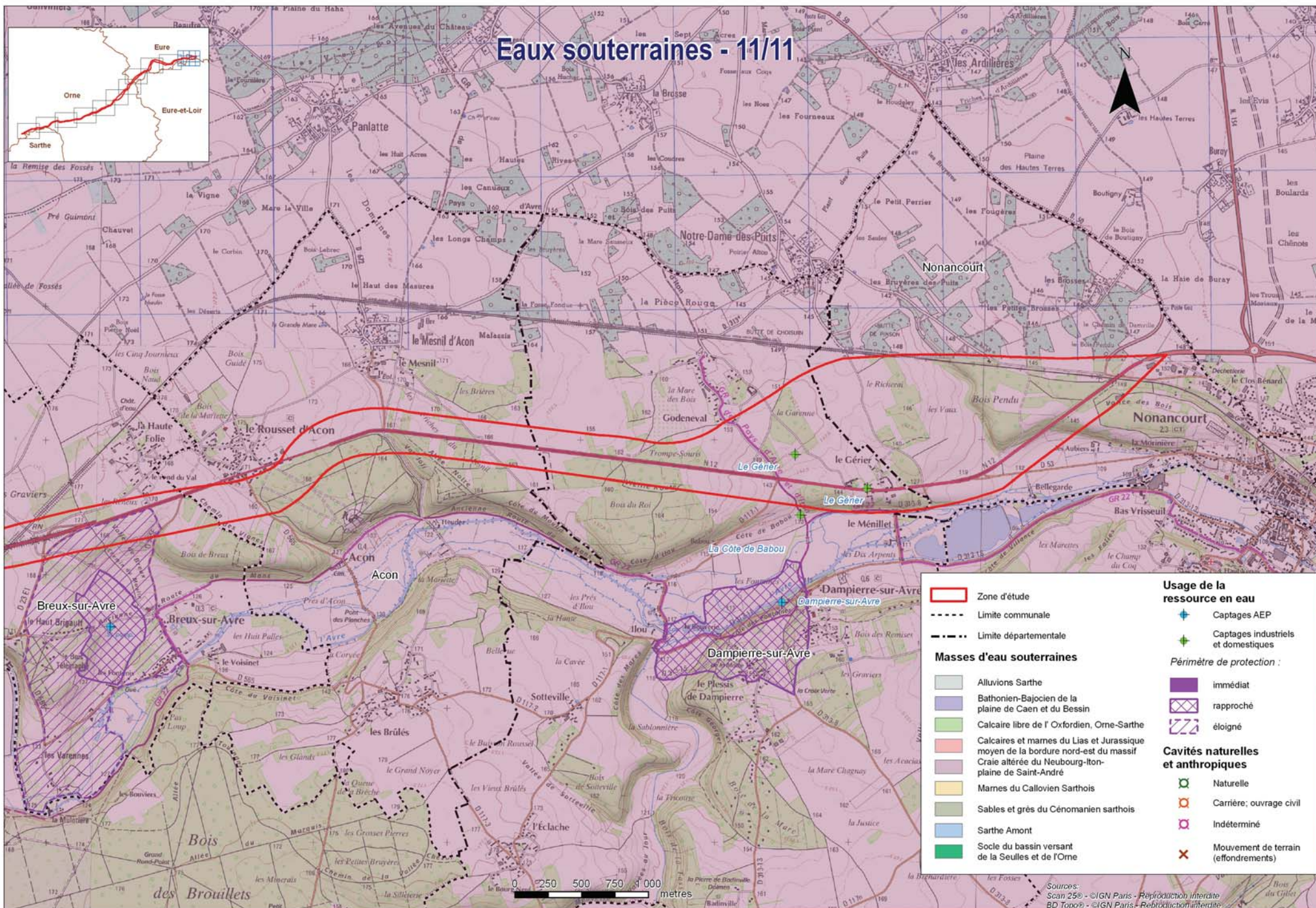
Sources :
Scan 250 - ©IGN Paris - Reproduction interdite
BD Topo® - ©IGN Paris - Reproduction interdite

Eaux souterraines - 10/11

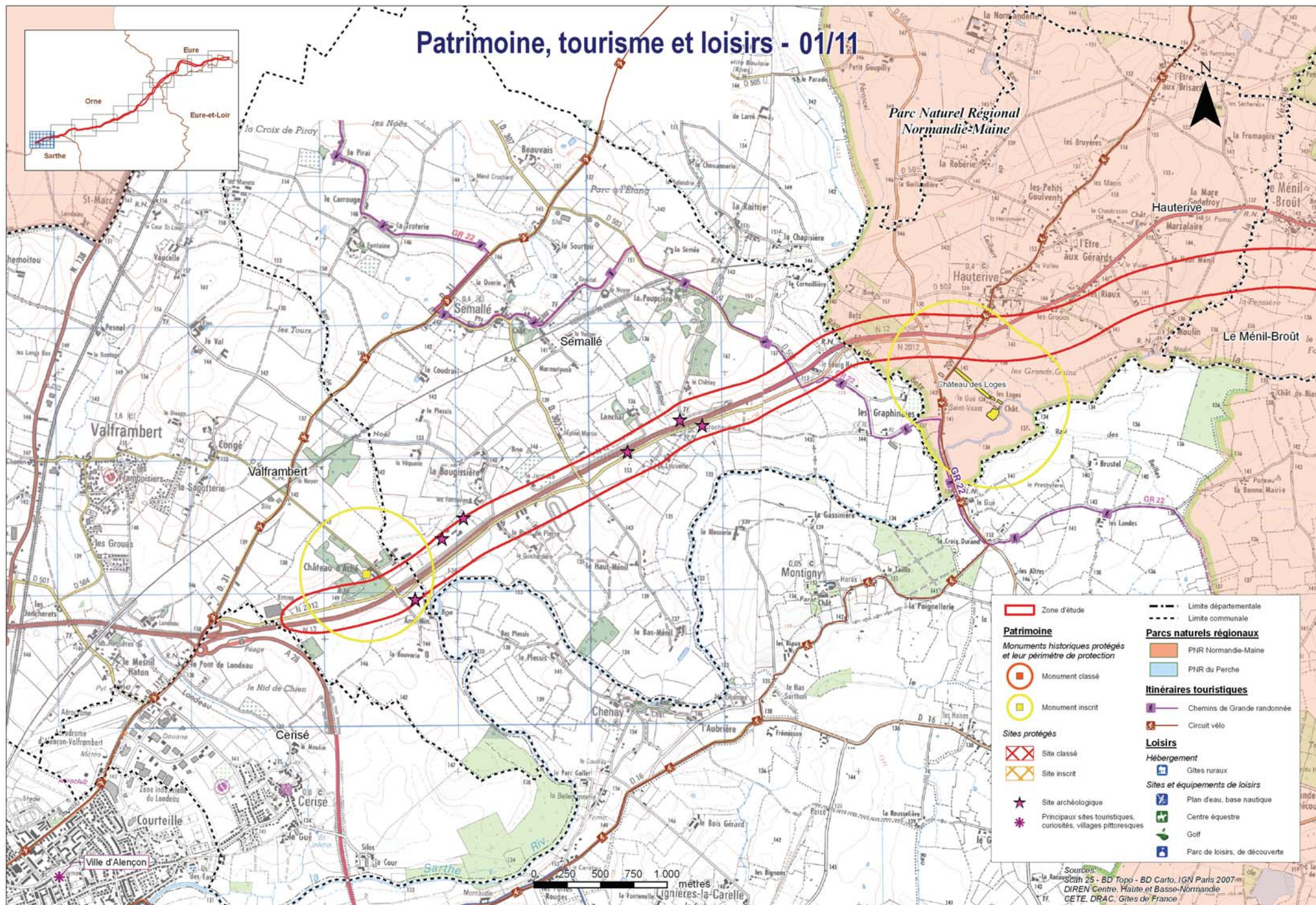


	Zone d'étude		Usage de la ressource en eau
	Limite communale		Captages AEP
	Limite départementale		Captages industriels et domestiques
Masses d'eau souterraines		Périmètre de protection :	
	Alluvions Sarthe		immédiat
	Bathonien-Bajocien de la plaine de Caen et du Bessin		rapproché
	Calcaire libre de l'Oxfordien, Orne-Sarthe		éloigné
	Calcaires et marnes du Lias et Jurassique moyen de la bordure nord-est du massif Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint-André	Cavités naturelles et anthropiques	
	Marnes du Callovien Sarthois		Naturelle
	Sables et grès du Cénomani sarthois		Carrière; ouvrage civil
	Sarthe Amont		Indéterminé
	Socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne		Mouvement de terrain (effondrements)

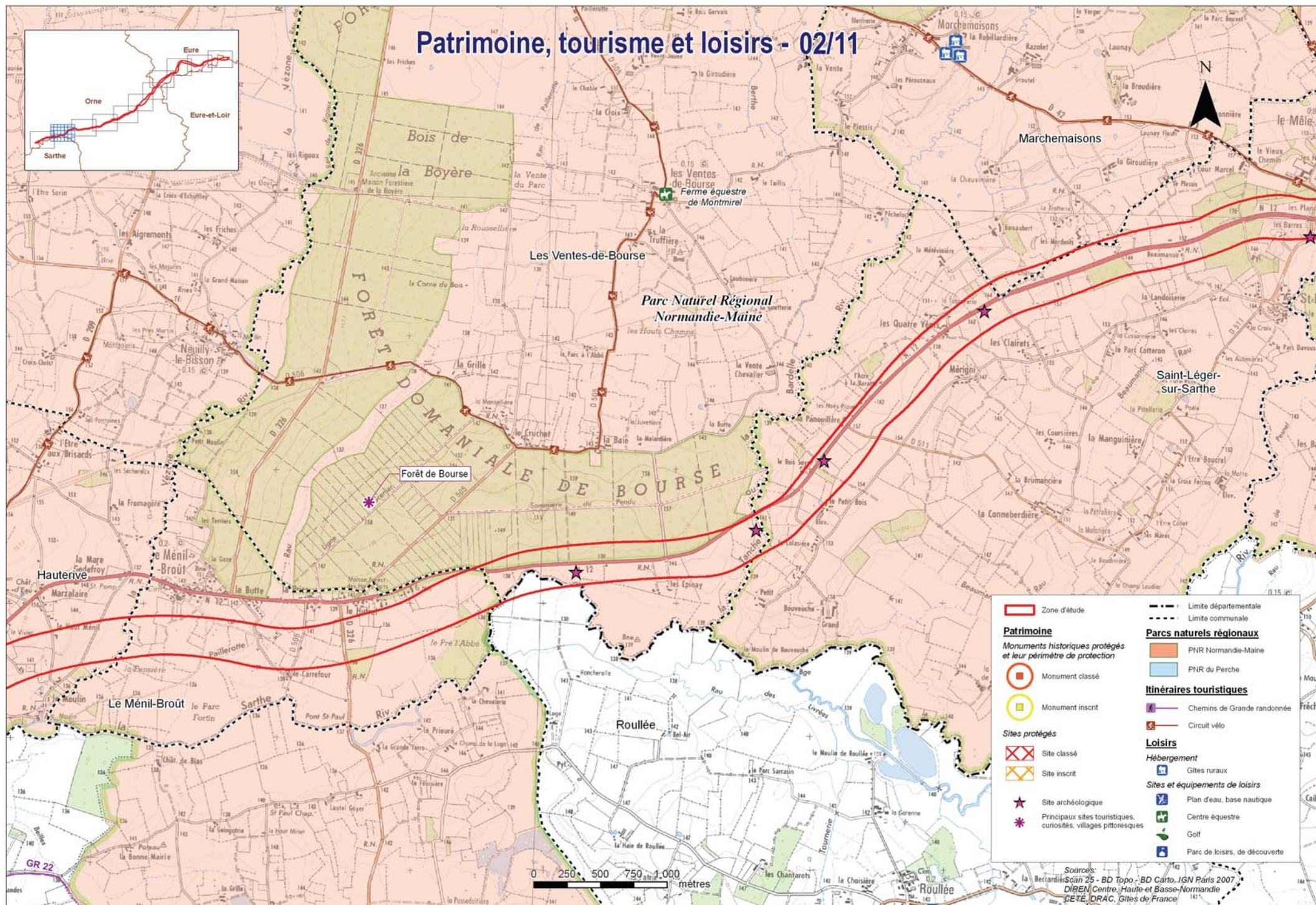
Eaux souterraines - 11/11



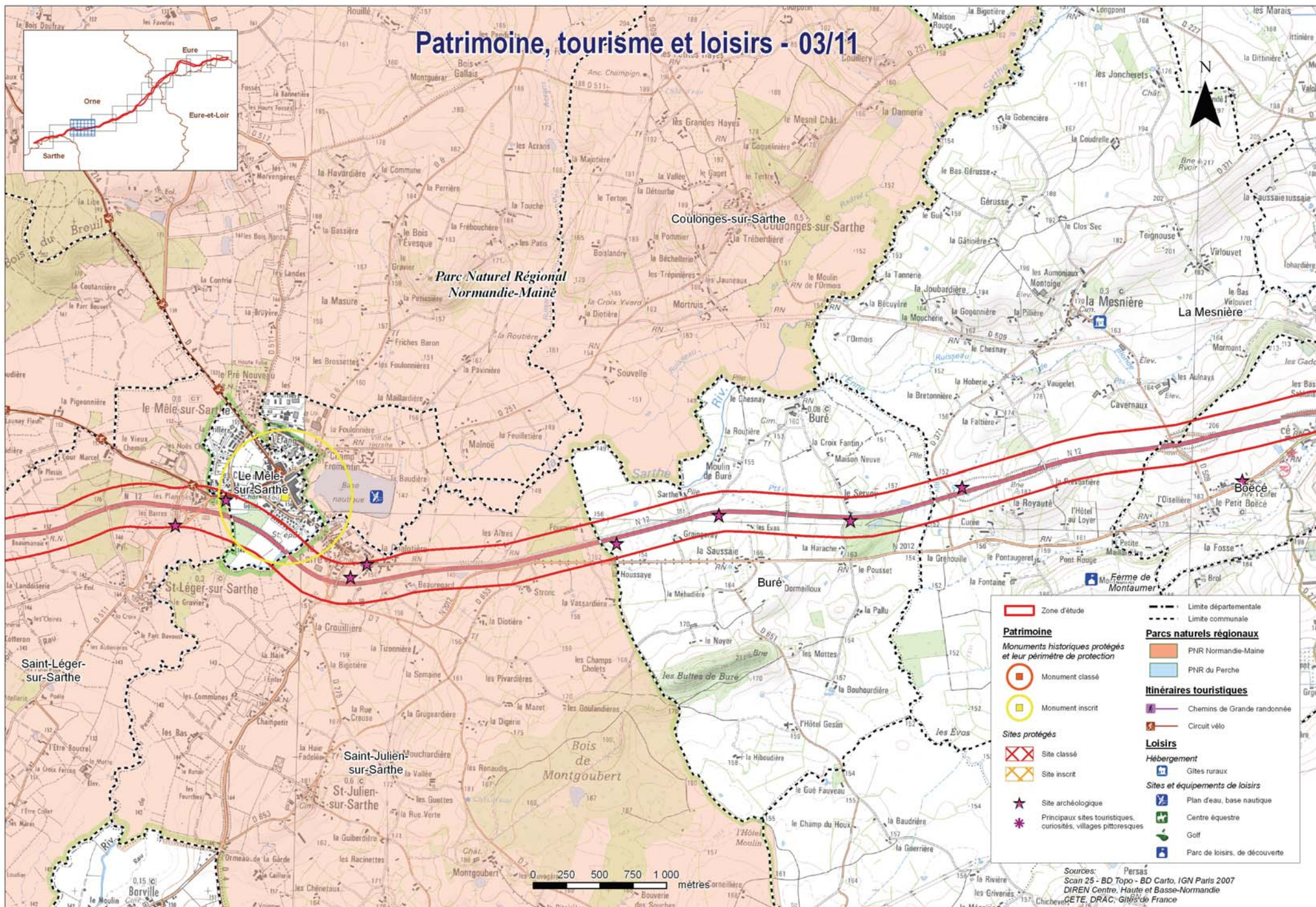
Patrimoine, tourisme et loisirs - 01/11



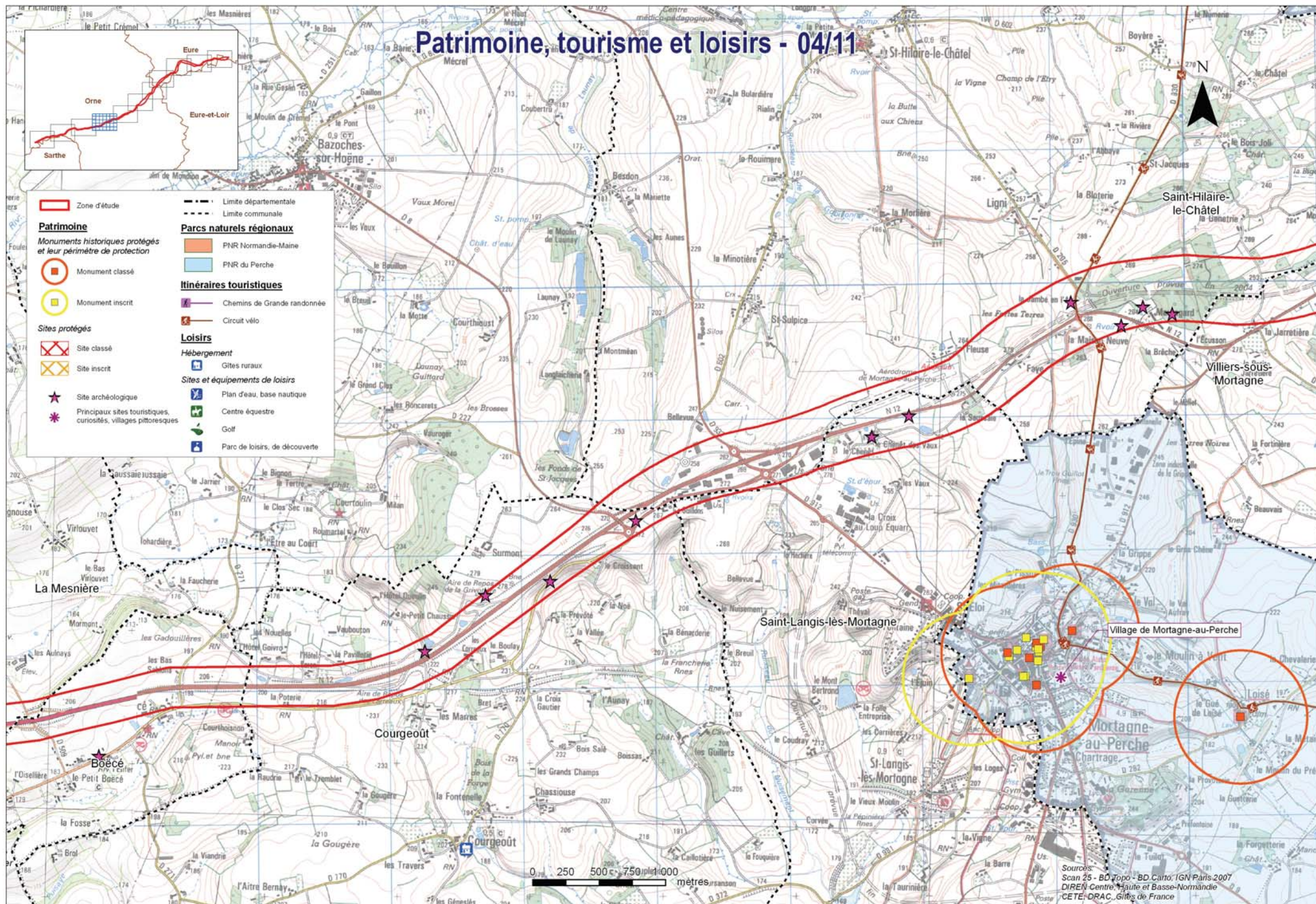
Patrimoine, tourisme et loisirs - 02/11



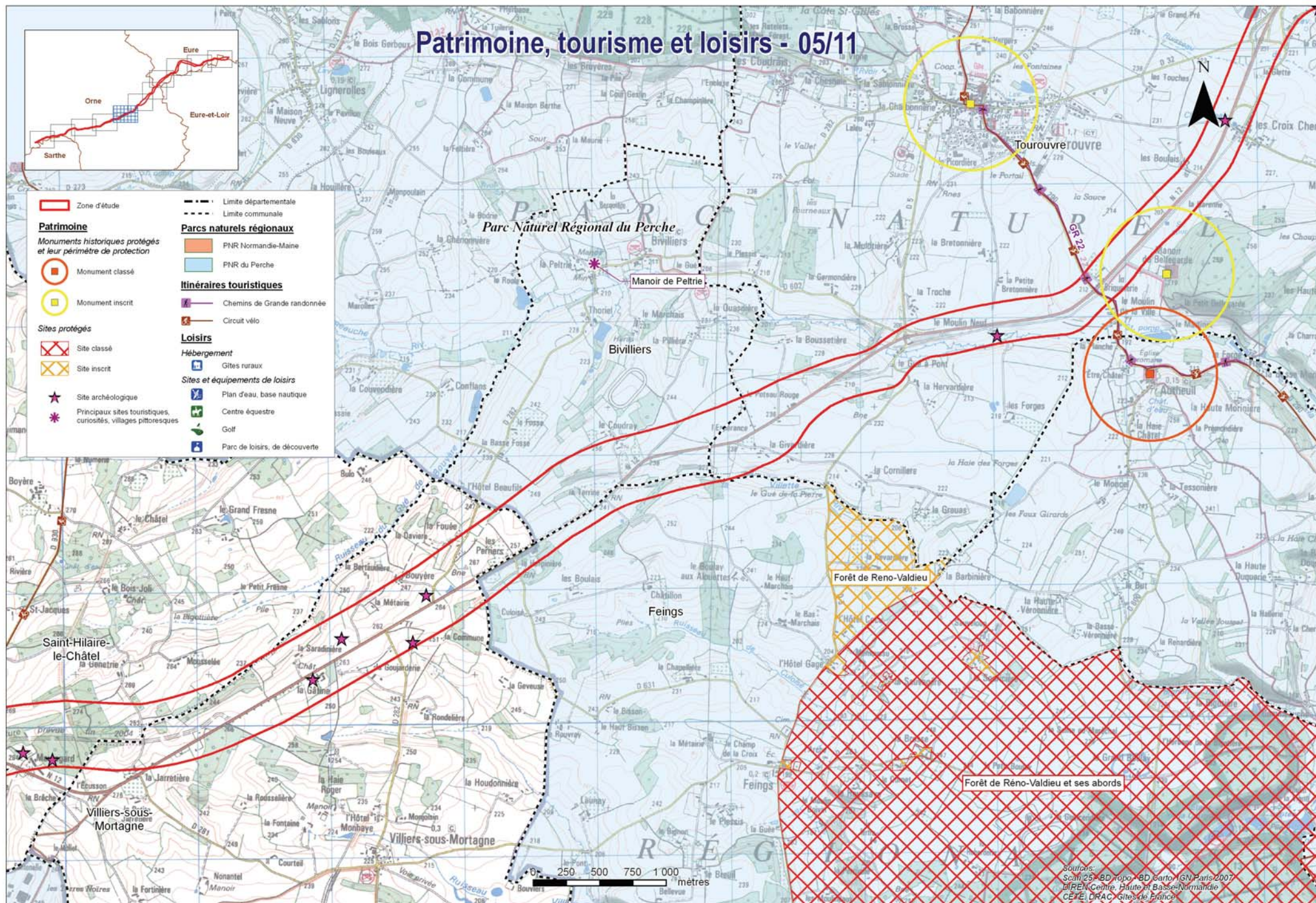
Patrimoine, tourisme et loisirs - 03/11



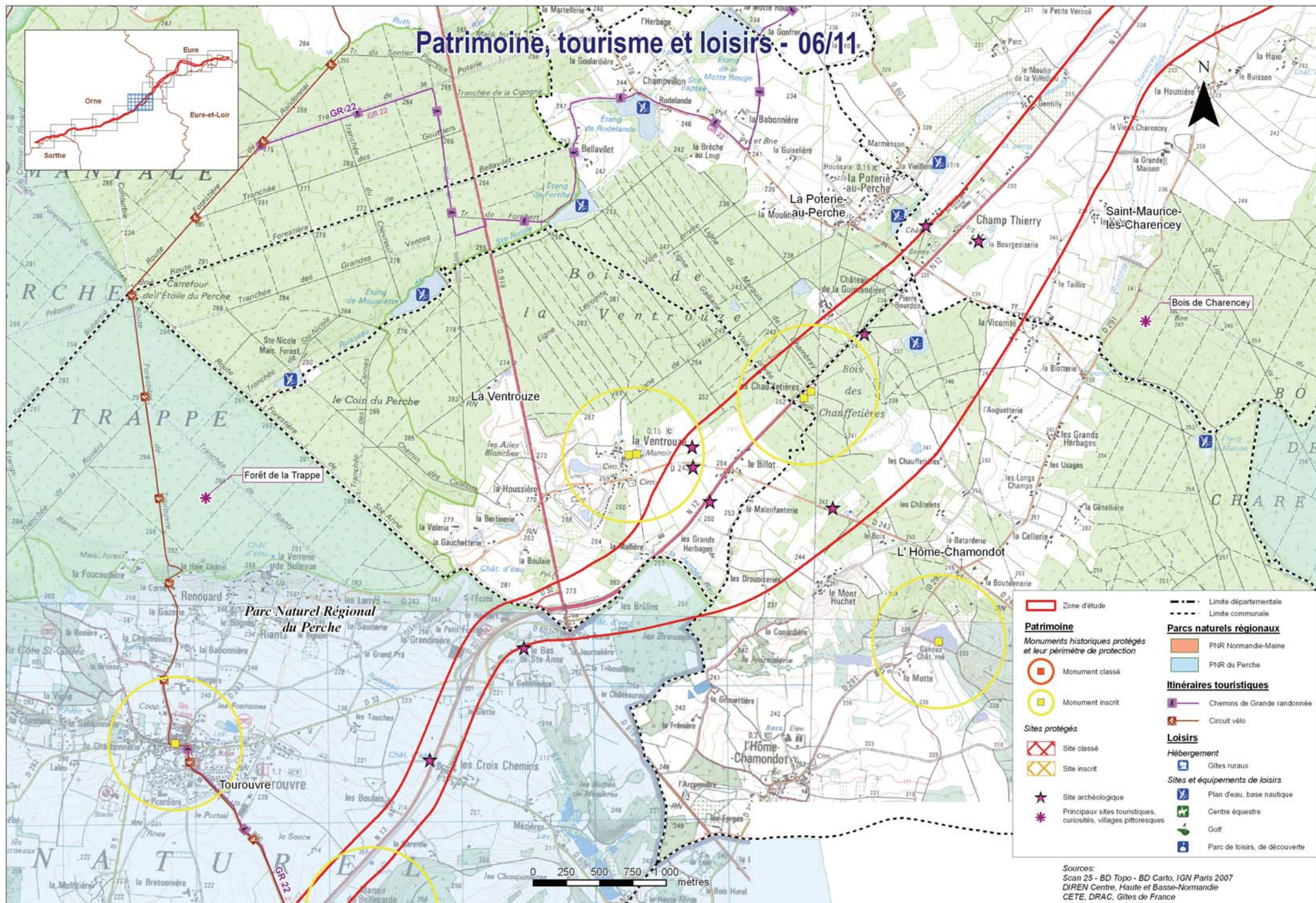
Patrimoine, tourisme et loisirs - 04/11



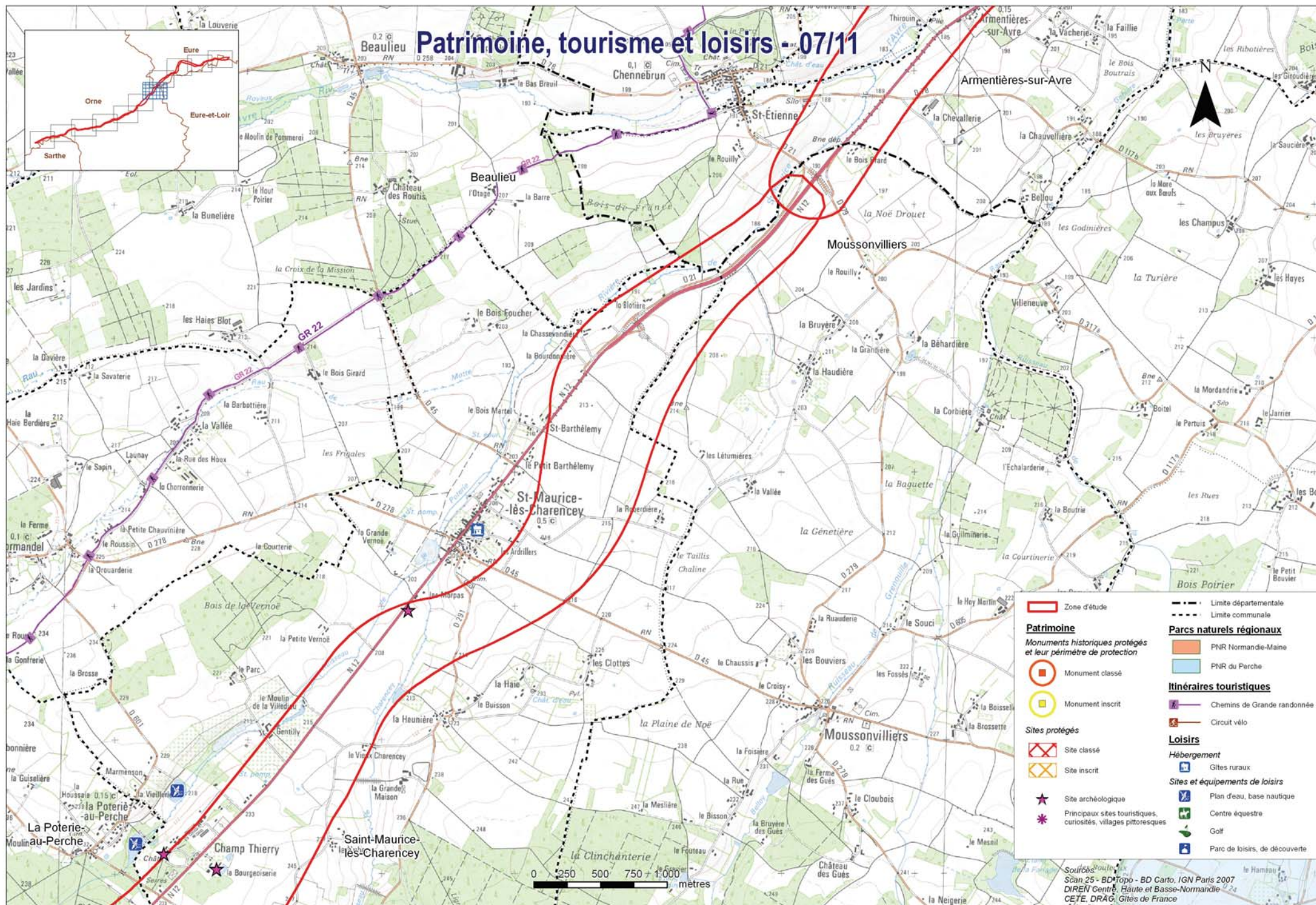
Patrimoine, tourisme et loisirs - 05/11



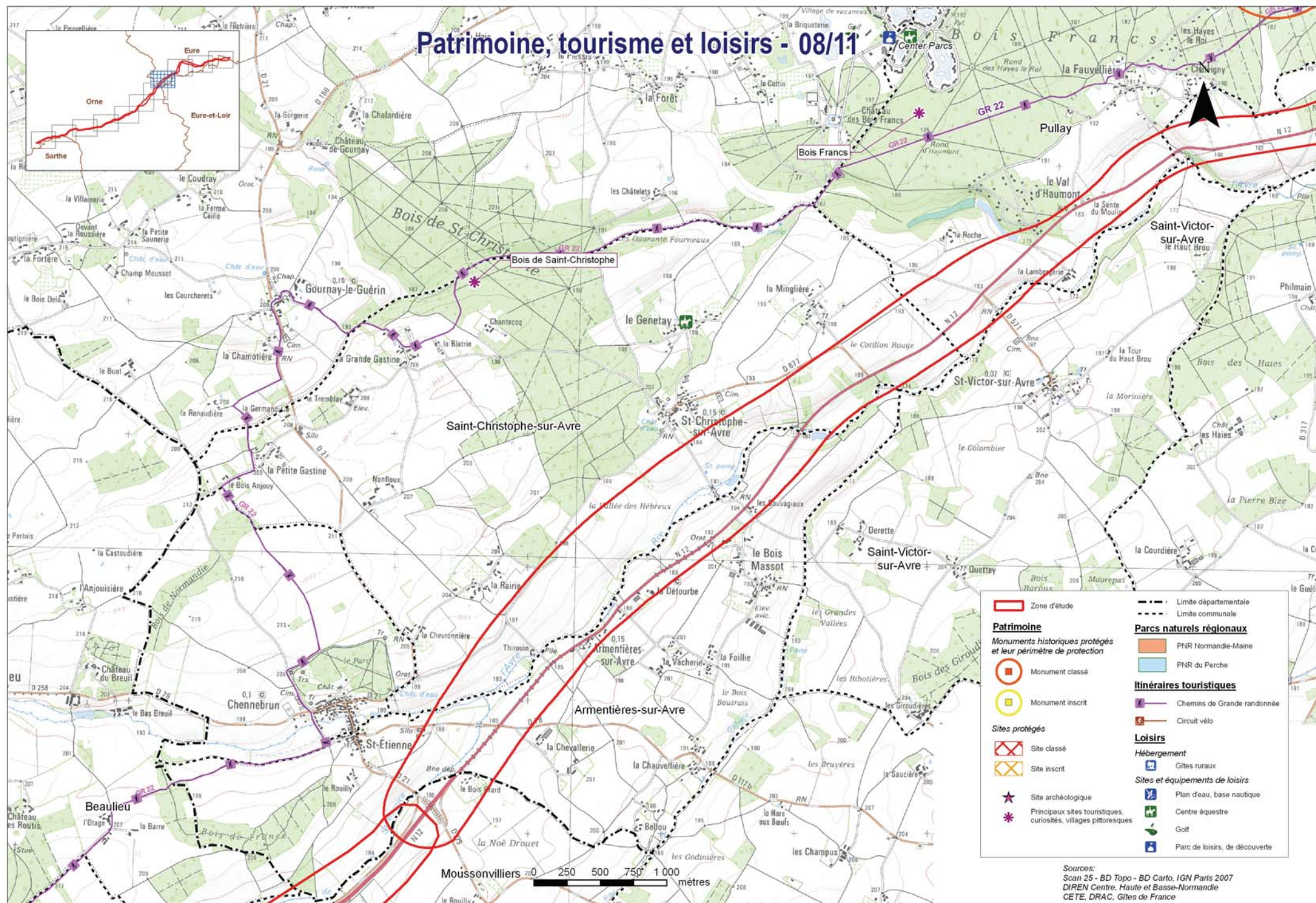
Patrimoine, tourisme et loisirs - 06/11



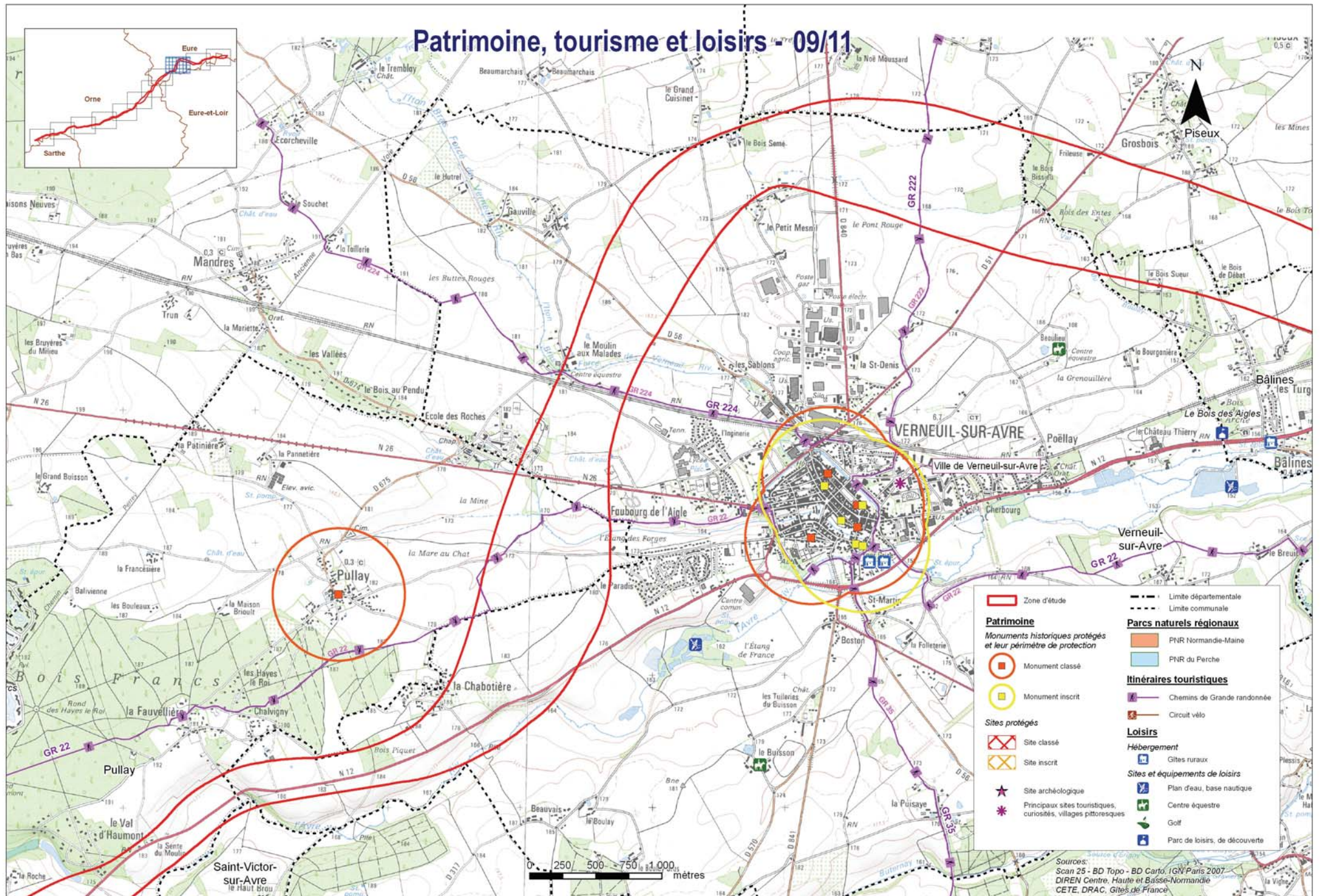
Patrimoine, tourisme et loisirs - 07/11



Patrimoine, tourisme et loisirs - 08/11



Patrimoine, tourisme et loisirs - 09/11



Patrimoine, tourisme et loisirs - 10/11

Zone d'étude

Patrimoine

Monuments historiques protégés
et leur périmètre de protection

- Monument classé
- Monument inscrit

Sites protégés

- Site classé
- Site inscrit
- Site archéologique
- Principaux sites touristiques, curiosités, villages pittoresques

Parcs naturels régionaux

- PNR Normandie-Maine
- PNR du Perche

Itinéraires touristiques

- Chemins de Grande randonnée
- Circuit vélo

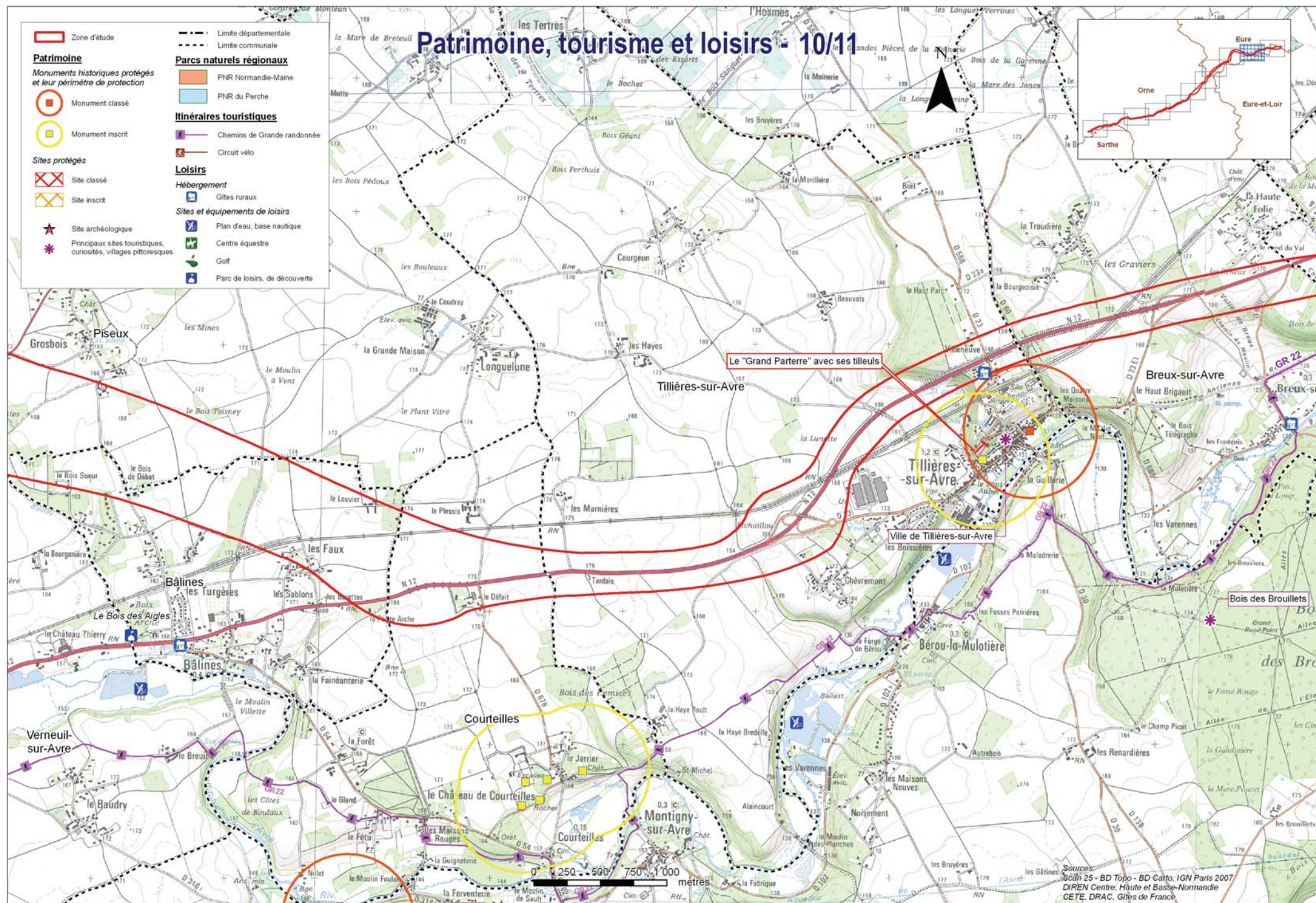
Loisirs

Hébergement

- Gîtes ruraux

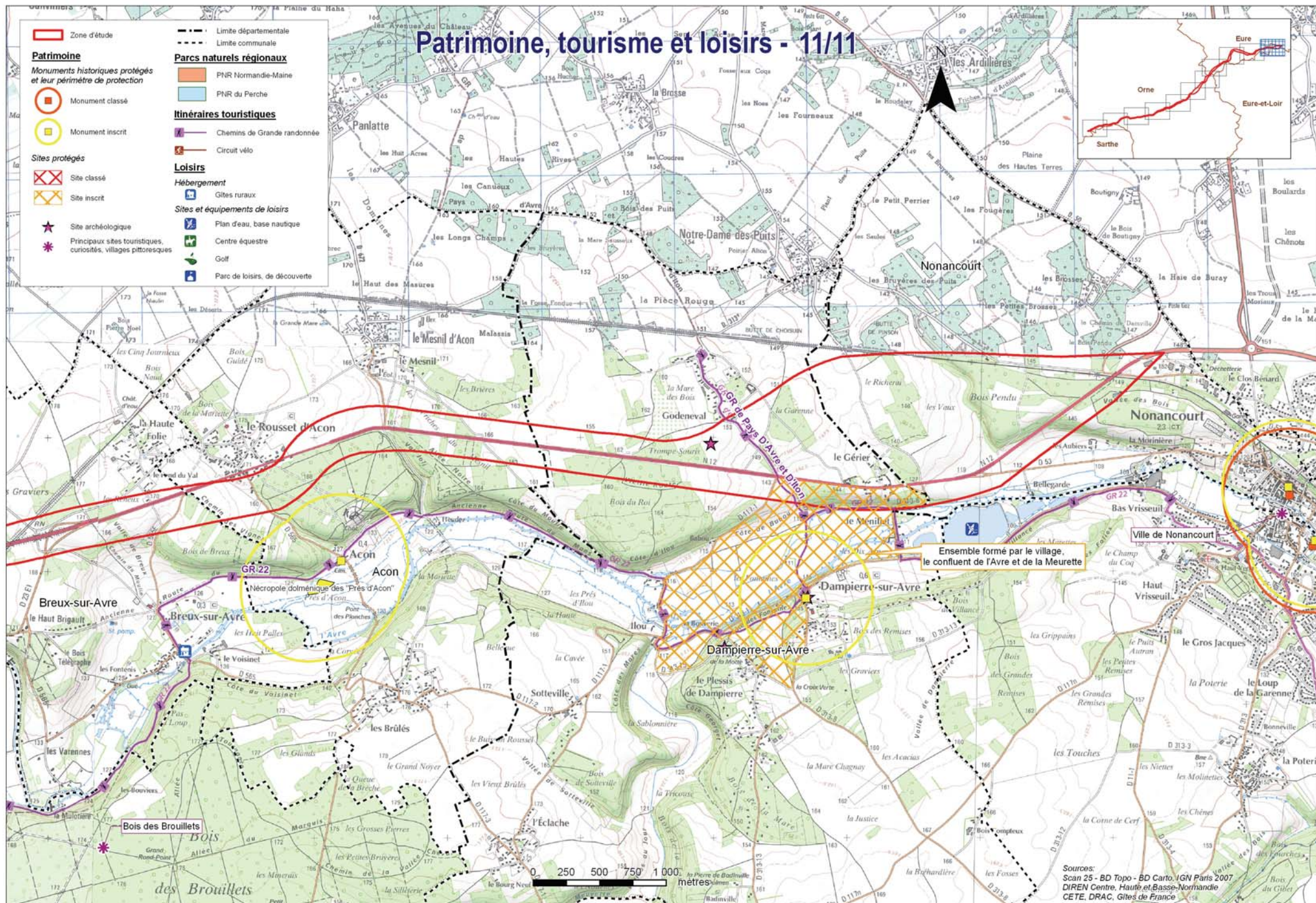
Sites et équipements de loisirs

- Plan d'eau, base nautique
- Centre équestre
- Golf
- Parc de loisirs, de découverte

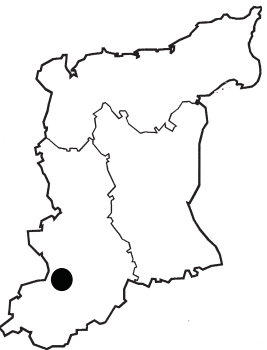


Sources :
Sch 25 - BD Topo - BD Cartho, IGN Paris 2007
DIREN Centre, Haute et Basse-Normandie
CETE, DRAC, Gîtes de France

Patrimoine, tourisme et loisirs - 11/11



La Sarthe en aval du Mêle sur Sarthe



N° du site : **AB028**

Date de mise à jour **26.02.03**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.

Date : **8 Avril 2002**

Longueur : **0 km**

Altitudes :

Statuts des propriétés :

Réglementation :

- Sont interdits :
 - les travaux de recalibrage,
 - d'approfondissement du lit de "la Sarthe" et du fossé,
 - les travaux de busage,
 - la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau protégé,
 - la réalisation de plan d'eau dans la zone protégée,
 - le drainage et l'assainissement des sols, la mise en culture ou le boisement des parcelles cadastrées A n°8-9-10-11 et 12 (commune de Barville),
 - la réalisation de remblai et d'excavation de la zone inondable,
 - les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles,
 - les lâchers de vase ou les apports de sédiments y compris ceux qui proviennent de l'amont,
 - le piétinement du lit par le bétail,
 - les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit du cours d'eau, notamment la pratique des éclusées du 1er février au 15 mai.
- Les travaux d'entretien courant du lit et des rives devront être régulièrement effectués par les propriétaires riverains et devront être conçus de manière à conserver la nature des habitats aquatiques, ces travaux ne pourront être effectués que du 15 juin au 15 octobre après autorisation.
- Les projets impératifs de travaux ou de

PRESENTATION DU SITE

La partie aval de la Haute Vallée de la Sarthe, depuis les environs du Mêle-Sur-Sarthe, est soumise chaque année à des inondations hivernales suivies d'une période d'assèchement estival. Elle est composée, en majeure partie, de prairies maigres tardivement fauchées présentant, dans certains cas, un caractère tourbeux. La rivière, successions de retenues de moulins, est un milieu à cyprinidés et à carnassiers.

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne la rivière "la Sarthe", du pont de la route nationale n°12 en bordure des communes de Le Mêle Sur Sarthe et de Saint-Julien-Sur-Sarthe à la limite du département de l'Orne, parcelles cadastrées section A n°81 et 83 incluses, commune de Barville. Elle comprend aussi le fossé existant de la parcelle cadastrée B n°339 (amont du lieu-dit Bel-Air) à son exutoire dans la rivière "la Sarthe" en rive gauche et la zone inondable comprenant les parcelles cadastrées section A n°8-9-10-11 et 12, commune de Barville.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION

Les prairies inondables constituent de bonnes frayères à Brochet (*Esox lucius*), espèce inféodée à ces milieux, mais l'abaissement trop rapide des niveaux d'eau détruit le plus souvent les oeufs ou jeunes alevins.

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope protège contre toute atteinte les habitats spécifiques liés à la reproduction et à la croissance des juvéniles du brochet.

Cette espèce patrimoniale se reproduit en février-mars en déposant ses oeufs à l'abri des crues sur des zones submergées de grandes surfaces, dont la végétation herbacée drue sert également de support aux larves et dont les eaux peu profondes permettent un réchauffement rapide au printemps. Le retour au cours d'eau des jeunes brochets intervient à la fin du printemps, les nurseries sont constituées par des zones de bordures colonisées par une végétation aquatique immergée et suffisamment dense pour permettre la protection des jeunes. Après la première année, les brochets se tiennent dans des masses d'eau riches en végétation aquatique immergée et flottante ou à proximité d'abris permettant la chasse à l'affût. La capacité d'accueil en brochets d'un cours d'eau dépend de sa richesse en végétation aquatique qui fournit les postes d'affût, les territoires de chasse individuels, tout en limitant la compétition intraspécifique très active. Les différents stades de développement du brochet sont associés à des habitats particuliers (prairies, zones humides, végétation aquatique, frayères, nurserie, zone de croissance) dont la qualité et les surfaces conditionnent l'abondance en brochets. L'espèce est sensible à la qualité des eaux : une augmentation conséquente de la turbidité de l'eau, inhérente à des phénomènes d'eutrophisation, l'empêchera de chasser à vue et induira indirectement une réduction de la végétation aquatique.

GESTION

L'article 8 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique du cours d'eau concerné.

Éléments de bibliographie

Conseil Supérieur de la Pêche, 1998 - Etude des sites d'intérêt piscicole en Basse-Normandie - Projet de réseau Natura 2000. Délégation régionale Bretagne - Basse-Normandie, 51 p.

restauration de cours d'eau sont, quant à eux, soumis à examen.

De même, le maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique :
ZNIEFF n° : 0104 0001 - Vallée de la Sarthe entre Haute-rive et Le Mêle-Sur-Sarthe. DIREN Basse-Normandie

Partenaires pour la gestion :

- Préfecture de l'Orne
- Sous-Préfecture de Mortagne
- Direction Régionale de l'Environnement
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Communes

Département(s) : Orne (61)

Commune(s) :

- 61026 BARVILLE
- 61258 LE MELE-SUR-SARTHE
- 61412 SAINT-JULEN-SUR-SARTHE
- 61415 SAINT-LEGER-SUR-SARTHE

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81



Communes :

ORNE :

Alençon, Barville, Bazoches-sur-Hoëne, Buré, Bures, Cerisé, Champceaux-sur-Sarthe, Condé-sur-Sarthe, Coulonges-sur-Sarthe, Hauteville, Hélop, la Mesnière, Laleu, le Mêle-sur-Sarthe, le Ménil-Brot, le Plantis, les Ventes-de-Bourse, Mahéru, Mieuxcé, Moulins-la-Marche, Saint-Agnan-sur-Sarthe, Saint-Aubin-de-Courteraie, Saint-Céneri-le-Gèrei, Saint-Germain-du-Corbéis, Saint-Julien-sur-Sarthe, Saint-Léger-sur-Sarthe, Saint-Martin-des-Pézerits, Sainte-Scolasse-sur-Sarthe, Sémallé, Valfraimbert

SARTHE :

Chassé, Chenay, Chevain, la Fresnaye-sur-Chédouet, Montigny, Moulins-le-Carbonnel, Roullée, Saint-Paterne

Superficie : 3452 hectares dont 2603 ha dans l'Orne

Statuts des propriétés :

➤ Privé

Patrimoine naturel remarquable

habitats naturels d'intérêt communautaire : 5

espèces d'intérêt communautaire : 5

espèce d'intérêt communautaire prioritaire 🐼 : 1

espèces végétales protégées : 6

Haute vallée de la Sarthe



Vallée de la Sarthe : inondation au "Gué Saint Vaast" - Cl. F. Thoulin

La haute-vallée de la Sarthe constitue une limite naturelle entre la Basse-Normandie et les Pays de la Loire. En amont d'Alençon, à l'exception des têtes de bassin, elle correspond à une large vallée alluviale favorable à l'expansion des crues. En aval, la vallée se rétrécit progressivement en pénétrant dans le massif Armoricaïn.

Compte tenu du régime hydrique auquel elle est soumise, la vallée est occupée, en majeure partie, par de vastes étendues de prairies naturelles maigres qui assurent, par leur continuité, la cohérence du site. Ces prairies présentent par endroits un caractère paratourbeux à tourbeux et elles sont traditionnellement utilisées pour la production de fourrage (fauche tardive). La nature alluvionnaire voire tourbeuse du sol favorise des cortèges végétaux remarquables, essentiellement constitués de plantes caractéristiques des milieux humides.

La haute-vallée de la Sarthe constitue par ailleurs un site d'intérêt régional pour le brochet grâce au réseau hydrographique très développé (nombreux affluents, fossés, ...), à la fréquence régulière des crues hivernales recouvrant les prairies (lieu de reproduction) et à la qualité de la situation hydrologique locale. Plus généralement, cette vaste zone inondable contribue au maintien de la qualité des eaux notamment

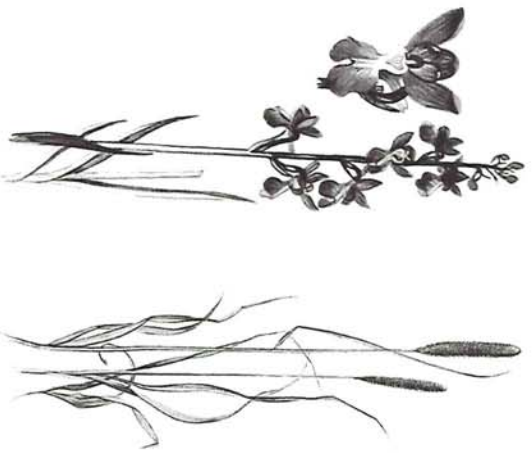
souterraines indispensables pour l'alimentation en eau potable des populations.

➤ Intérêt européen ➤

Le site recèle plusieurs habitats naturels reconnus d'intérêt européen : **prairies maigres de fauche**, formations végétales largement représentées sur le site et biologiquement très riches, **mégaphor-**

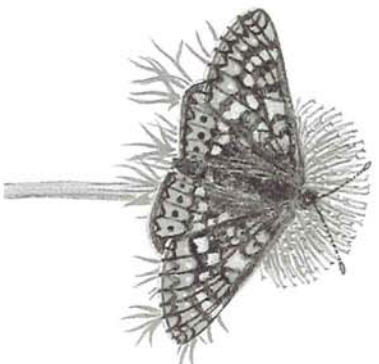
Gratiola officinale - Cl. Dieren





Orchis à fleurs lâches

Vulpin des prés



Damier de la Succise



Pie grièche écorcheur

biaies* eutrophes*, plus localisées, **prairies tourbeuses à molinie sur calcaire et argile, fossés et mares à eaux peu profondes**, et plus marginalement, **végétations flottantes de renoncules de rivières plantaires***.

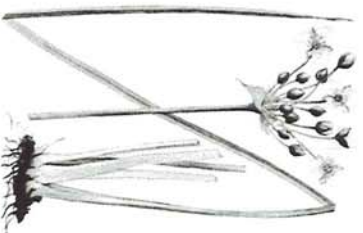
Des espèces animales d'importance communautaire y ont été signalées : le **chabot**, poisson présentant ici des effectifs importants, trois insectes que sont le **damier de la succise** et l'**écaille chinée** pour les papillons, puis le **lucane cerf-volant** (coléoptère) ainsi que la **loutre d'Europe** dont la présence est sporadique et la réinstallation potentielle.

Le bilan floristique, basé sur des inventaires récents, souligne le caractère remarquable du site. Outre les habitats naturels et les espèces visées par la directive, on note en effet la présence de nombreuses espèces végétales protégées au niveau régional ou national tels la gratioline officinale, inféodée aux prairies marécageuses, la renouée douce, le myriophylle verticillé, la renoncule à feuilles d'ophioglosse, l'inule britannique, la sanguisorbe officinale, ... auxquels s'ajoutent d'autres espèces présentant un caractère patrimonial élevé (ratoncule naine, laîche queue de renard, menthe pouliot, ...). Trois orchidées typiques des prairies humides s'y développent également : les orchis incarnat, négligé et à fleurs lâches.



Sanguisorbe officinale

Enfin, la Sarthe et ses affluents présentent un réel intérêt piscicole : populations résiduelles de truite fario dans la partie amont, présence récente d'écrevisses, et de brochet déjà mentionné.



Butôme jonc fleuri



Chabot

► Objectifs pour une conservation durable ►

Pour illustrer les objectifs de gestion à envisager ou conforter ceux déjà mis en oeuvre, des orientations générales peuvent être d'ores et déjà indiquées. Il reviendra au **comité de pilotage local** réunissant tous les acteurs concernés de les détailler et valider. Le document d'objectifs pour la gestion du site, ainsi élaboré, accompagnera l'acte de désignation officielle qui sera transmis à la commission européenne.

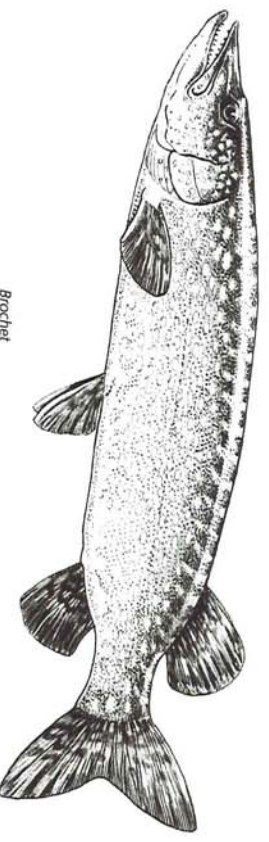
► Orientations générales

Il s'agit de préserver les intérêts biologique et écologique du site en maintenant **dans un état de conservation favorable** les habitats naturels présents notamment les prairies humides régulièrement fauchées et les zones tourbeuses en régession constante par abandon, modification ou destruction.

► Préconisations de gestion

Elles seront définies précisément dans le **document d'objectifs**, en fonction des caractéristiques propres des espaces concernés, des exigences écologiques des espèces végétales et animales présentes et de leur faisabilité locale.

► Favoriser la maintenance des pratiques agricoles extensives (fauche tardive, pâturage, limitation des intrants, ...) afin de préserver l'intérêt écologique des prairies maigres humides et paratourbeuses à tourbeuses. La poursuite et l'extension du champ d'application des mesures contractuelles incitatives agri-environnementales contribueraient à atteindre une partie de l'objectif recherché.



Brochet



Inula britannica

➤ Préserver le caractère inondable de la vallée en évitant les opérations de drainage ou de recalibrage inappropriées et en maintenant les caractéristiques hydrauliques des rivières et de leurs annexes (fossés attenants, ruisseaux, ...) notamment dans le cadre de la gestion des prairies humides pour le brochet.

➤ Privilégier le maintien en l'état de prairie naturelle des parcelles qui assure une richesse biologique optimale en limitant les labours et la plantation de peupliers dont la tendance actuelle est à l'extension.

➤ Contrôler la dynamique végétale des secteurs à hautes herbes (mégaphorbiaies*) par le recours périodique à une fauche tardive.

➤ Eviter l'abandon des parcelles peu viables pour les exploitants agricoles (humidité, accessibilité difficile, ...) afin de prévenir leur envahissement par les ligneux, préjudiciables à moyen terme à la préservation des cortèges floristiques originaux.



Orchis neglecta



Ophioglossum serpentis

➤ Prendre en considération le maintien de la qualité des eaux afin de préserver la richesse biologique de la Sarthe et de ses affluents (populations de chabot, ...).

➤ Proscrire les déchets sauvages et les remblais de toutes sortes sur l'ensemble du site.

Une opération locale, ayant pour objectif de préserver les milieux et la qualité paysagère de la vallée, est d'ores et déjà appliquée depuis 1996 sur la partie ornaise du site dans le cadre des mesures agri-environnementales. Ce cadre d'action bien adapté, qui nécessiterait une cohérence inter-régionale, contribue à la préservation des lieux, de même que l'appartenance de certains terrains à la fondation des habitats de la faune sauvage.



Lailia "queue de renard"

Partenaires pour la gestion du site

- Communes et structures intercommunales
- Représentants des propriétaires, des exploitants et des principaux usagers
- Parc Naturel Régional Normandie-Maine
- Chambre d'Agriculture
- Conseil Supérieur de la Pêche
- Services de l'Etat



Couleuvre



Loutre d'Europe

Glossaire *

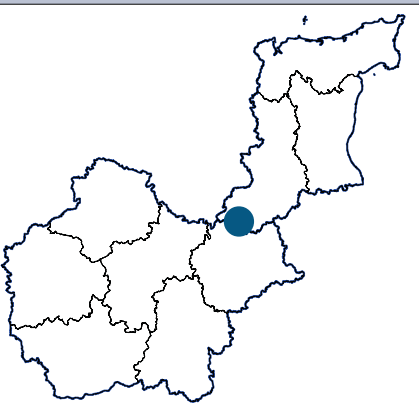
eutrophes : se dit de milieux dans lesquels il existe une concentration élevée en éléments minéraux nutritifs dissous.

mégaphorbiaies : végétations denses d'un à deux mètres de hauteur, constituées par de grandes plantes à fleurs poussant dans les milieux humides.

planitaires : de plaine.

Zone de Protection Spéciale

Forêts et étangs du PERCHE



N° national : FR2512004

Orne, Eure-et-Loir

Etat : 2005

Communes:

Orne : 53 communes

Autheuil - Bellavilliers - Bizou -
Boissy-Maugis - Bonsmoulins -
Bresollettes - Bretoncelles - Bubertre
- Chapelle-Montligeon (la) -
Colonard-Corubert - Corbon -
Courcerait - Crulai - Dorceau -
Eperrais - Feings - Gué-de-la-Chaine
(le) - Irai - L'home-Chamondot - La
Lande-sur-Eure - La Poterie-au-
Perche - La Ventrouze - Le Mage -
Les Aspres - Les Genettes -
Lignerolles - Longny-au-Perche -
Madeleine-Bouvet (la) - Maison-
Maugis - Maetabie - Marchainville -
Mauves-sur-Huisne - Monceaux-au-
Perche - Moulicent - Moussonvilliers
- Moutiers-au-Perche - Neuilly-sur-
Eure - Origny-le-Butin - Perrière (la)
- Prépotin - Randonnai - Rémalard -
Saint-Aquilin-de-Corbion - Saint-
Germain-des-Grois - Saint-Mard-de-
Rêno - Saint-Martin-du-Vieux-
Bellême - Saint-Maurice-les-
Charencey - Saint-Ouen-de-la-Cour -
Saint-Victor-de-Rêno - Sainte-
Céronne-les-Mortagne - Sérigny -
Soligny-la-trappe - Tourouvre

Eure et Loir : 42 communes

Ardelles - Belhomert-Guéhouville -
Champrend-en-Gatine - La Chapelle-
Fortin - Chateaufort-en-Thymerais -
Les Chatelets - Chuisnes - Les Convées-
les-Yys - Digny - Le Favril - La Ferté-
Vidame - Fontaine-les-Ribouts -
Fontaine-Simon - La Framboisière -
Fretigny - Friaize - Haponvilliers -
Jaudrais - Lamblore - Landelles -
Louvilliers-les-Perche - Maillebois - La
Mancelière - Manou - Montreau -
Montlandon - Nonvilliers-Grandhoux -
Portgouin - La Puisaye - Les
Ressuintes - Saint-Ange-et-Torcy -
Saint-Denis-des-Puits - Saint-Eliph -
Saint-Jean-de-Rebervilliers - Saint-
Maixme-Hauterive - Saint-Maurice-
Saint-Germain - Saint-Sauveur-Marville
- Saint-Victor-de-Button - La Saucelle -
Senonches - Le Thieulin - Thimert-
Gatelles



Forêt de Perche-Trappe

Cl. S. Péréra - PNRP

S'étendant sur les régions Centre et Basse-Normandie, ce site s'inscrit dans le Perche, ensemble au relief faiblement accentué, géologiquement constitué d'argiles à silex et de sables du Cénomanien.

Il constitue un vaste écosystème complexe à forte dominance d'habitats forestiers. Aux grands massifs boisés (forêts domaniales du Perche et de la Trappe, forêt de Longny, forêt de Rêno-Valdieu, forêt domaniale de Bellême, forêt de la Ferté-Vidame/Senonches), majoritairement composés d'essences feuillues, sont associés des landes et de nombreux milieux humides : étangs riches en végétation aquatique et bordés de larges mégaphorbiaies, tourbières, prairies humides.

La multiplicité des habitats naturels et de leurs liens fonctionnels, les bonnes pratiques sylvicoles et agricoles, et la quiétude globale du site sont favorables à la nidification et au stationnement de nombreuses espèces d'oiseaux.

➤ Intérêt européen ➤

➤ En période de nidification

Un grand nombre d'espèces à affinité forestière et de fort intérêt patrimonial trouvent ici des conditions nécessaires à leur nidification régulière et confèrent à ce site un intérêt ornithologique de niveau européen.



Cl. GONm

Pic noir

Superficie : 47583 ha

Orne : 26163 ha
Eure-et-Loir : 21420 ha

Statuts des propriétés :

- Privé
- Etat (forêts domaniales)

Patrimoine naturel remarquable

espèce annexe 1 directive
"oiseaux" : 14

espèces migratrices hors annexe 1
directive "oiseaux" : 9

Partenaires pour la gestion du site

- Services de l'Etat
- Communes et structures inter-communales
- Propriétaires et principaux usagers
- Office National des Forêts
- CRPF
- Parc Naturel Régional du Perche
- Groupe Ornithologique Normand



Bondrée apivore

Parmi les rapaces, citons la **Bondrée apivore*** (*Pernis apivorus*) pour laquelle le succès de reproduction varie selon les années en fonction des disponibilités en insectes et le **Busard Saint-Martin*** (*Circus cyaneus*) qui affectionne les milieux plus ouverts de landes ou de jeunes plantations.

Les 6 espèces de pics nichent dans cette zone, avec des effectifs importants, en profitant de la variété des types de peuplements, de la présence de vieux arbres propices à la reproduction et des nombreuses ressources alimentaires disponibles.

Le **Pic cendré*** (*Picus canus*) profite de la diversité des peuplements forestiers, notamment lorsqu'ils sont ouverts.

Bien que fréquentant à peu près tous les types de peuplements forestiers, le **Pic noir*** (*Dryocopus martius*) marque une préférence pour les plantations de conifères de 0 à 20 ans d'âge.

Un grand nombre de couples de **Pic mar*** (*Dendrocopos medius*) sont recensés au sein de cette zone, tout particulièrement dans les peuplements forestiers les plus anciens.

Les landes et les jeunes plantations de pins sont les milieux de prédilection de l'**Engoulevent d'Europe*** (*Caprimulgus europaeus*).

D'autres espèces fréquentent ce site en période de nidification, avec toutefois des effectifs moindres et/ou de façon plus irrégulière.

La **Cigogne noire*** (*Ciconia nigra*) est présente en période de nidification. Particulièrement discrète, elle recherche les forêts denses lui assurant l'absence de dérangement. Néanmoins, elle est dépendante également, pour son alimentation, de milieux humides tels que les prairies.

L'**Alouette lulu*** (*Lullula arborea*) ne fréquente pas les forêts trop denses, mais privilégie plutôt une mosaïque de milieux de pentes, constituée par le bocage et les parcelles péri-forestières très claires.

Quelques couples de **Pie-grièche écorcheur*** (*Lanius collurio*) profitent des bordures forestières riches en épineux.

Signalons également la nidification régulière de l'**Autour des palombes** (*Accipiter gentilis*).

Enfin, mentionnons la nidification de la **Bécasse des bois** (*Scolopax rusticola*) qui profite des grands massifs boisés pour établir son nid et des nombreux espaces de prairies humides et de tourbières pour se nourrir.

Principale zone d'étangs de la Normandie, le Perche joue un rôle important pour la reproduction de certaines espèces. L'association de ces plans d'eau avec les autres milieux humides (roselières, prairies humides, tourbières, rivières...) favorise une avifaune variée, dépendante de ce type d'habitats.

Bien que n'ayant pas fait l'objet d'un décompte précis, de nombreux couples de **Martin-Pêcheur*** (*Alcedo atthis*) sont recensés au sein de cette zone.

La première nidification attestée du **Grèbe à cou noir** (*Podiceps nigricollis*) remonte à 1983. Depuis, avec 2 à 6 couples, le Perche des étangs constitue le principal site de reproduction pour l'espèce en Normandie, sa nidification étant liée à la présence de colonies de mouettes rieuses. Profitant de boisements adaptés et de ressources alimentaires nombreuses et variées, quelques colonies de **Héron cendré** (*Ardea cinerea*) sont recensées.

Nombre d'espèces profitent des étangs de grande taille jouissant d'une tranquillité et de ceintures végétales denses. Notons la nidification de la **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*), du **Fuligule milouin** (*Aythya ferina*), du **Fuligule morillon** (*Aythya fuligula*), du **Râle d'eau** (*Rallus aquaticus*)...



Martin-pêcheur

➤ En période interuptiale

Située sur un axe de migration, offrant de grands espaces favorables tant en termes de zones de refuge que de territoires de gagnage, ce vaste ensemble fonctionnel constitue un site d'hivernage et d'escalé privilégié pour de très nombreuses espèces migratrices, d'affinité forestière et/ou de milieux humides.

Parmi les espèces forestières, le **Faucon émerillon*** (*Falco columbarius*) plutôt en milieux ouverts en hiver, la **Cigogne noire*** (*Ciconia nigra*) en escalé, et la **Bécasse des bois** (*Scolopax rusticola*) sont régulièrement présents.

Les grands étangs et leurs abords accueillent à cette saison le **Balbuzard pêcheur*** (*Pandion haliaetus*) et la **Grue cendrée*** (*Grus grus*) en escalé -avec parfois des stationnements exceptionnels de cette dernière espèce-, le **Grèbe huppé** (*Podiceps cristatus*), l'**Oie cendrée** (*Anser anser*), la **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*), les **Fuligules morillon** (*Aythya fuligula*) et **milouin** (*Aythya ferina*), le **Râle d'eau** (*Rallus aquaticus*)...

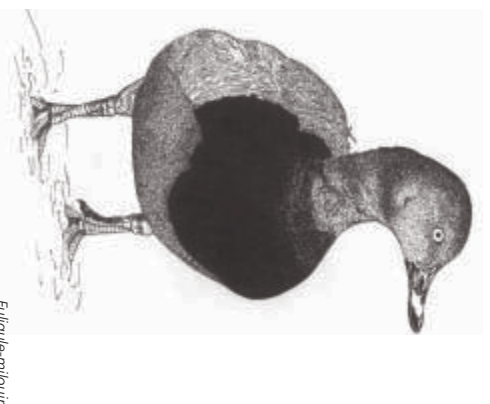
Les zones de prairies humides constituent l'habitat de prédilection du **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*), de la **Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*), du **Pluvier doré*** (*Pluvialis apricaria*)...

En cas de vague de froid, cette zone est un refuge climatique pour de nombreuses espèces et les effectifs recensés alors sur les étangs peuvent atteindre 5000 oiseaux.

➤ Objectifs pour une conservation durable des populations d'oiseaux ➤

Il reviendra au comité de pilotage local réunissant tous les acteurs concernés de décliner les objectifs de conservation en fonction des caractéristiques propres à chaque espace, des exigences écologiques des espèces présentes et de valider leur faisabilité locale dans le cadre d'un document d'objectifs pour la gestion du site. Sans anticiper sur cette phase de concertation, des orientations générales peuvent d'ores et déjà être indiquées, dont certaines confortent des pratiques déjà mises en oeuvre.

Il convient de maintenir les caractéristiques essentielles des différents milieux pour la nidification et la quiétude de l'avifaune, notamment dans le respect des objectifs de production sylvicole (zones de tranquillité).



Fuligule-milouin

Les forêts domaniales sont dotées de plans d'aménagement achevés ou en cours de révision, et de nombreux massifs forestiers privés font l'objet de plans simples de gestion. Les traitements sylvicoles actuellement pratiqués et qu'il convient d'encourager comprennent notamment le mélange d'essences, la diversification des modes de traitement des peuplements et le maintien d'arbres âgés et de bois mort. Une attention particulière est également portée aux milieux "para-forestiers" par le maintien des lisières existantes, des trouées et des talus "végétés" ainsi que par la conservation des zones humides, des points d'eau et des landes.

Il serait en outre souhaitable de réaliser des enquêtes complémentaires et d'envisager de nouveaux suivis axés sur les espèces nicheuses de l'annexe 1 : les Pics cendré, mar et noir, la Cigogne noire, le Busard Saint-martin, l'Engoulevent d'Europe, la Bondrée apivore, la Pie-grièche écorcheur, le Martin-pêcheur, l'Alouette lulu...

Il est à noter qu'une désignation en ZPS n'oblige en aucun cas un propriétaire privé à ouvrir sa forêt au public. Cette désignation en ZPS pourra, dans certains cas, aider les propriétaires qui le souhaitent, à prendre en compte les objectifs de gestion qui seront définis localement en signant des contrats Natura 2000.

Des initiatives intéressantes ont déjà été mises en place, comme par exemple une convention-cadre régionale, datée du 17 avril 1996, entre l'Office National des Forêts et le Groupe Ornithologique Normand qui définit des objectifs généraux de collaboration pour la préservation de l'avifaune riche et diversifiée des milieux forestiers domaniaux du site (études et inventaires faunistiques, actions de conservation, de formation, de

communication et de diffusion de l'information).

De même, dans le cadre d'une convention, le Parc Naturel Régional du Perche et l'Office National des Forêts se sont engagés à réunir leurs compétences pour œuvrer ensemble à la préservation des milieux naturels d'intérêt écologique majeur sur la totalité des forêts domaniales en partie comprises dans le Parc.

Dans ce sens, les orientations définies dans la charte du Parc Naturel Régional du Perche sont de nature à contribuer à l'objectif de conservation durable de ces habitats et de ces espèces.

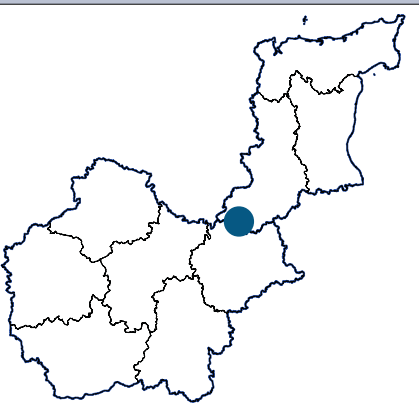
L'arrêté préfectoral de protection du biotope des marais de Boizard, établi au profit de la Grande Douve, garantit la protection du milieu sur 70 ha.

De même, les site inscrits - clairières de Brosollettes et de la haute-vallee de l'Avre (61) et le château de la Ferté-Vidame et son parc (28), ainsi que les sites classés de Rêno-Valdieu (61) et des Etangs du Gré, du Cachot et de la Forge (61) - couvrant une superficie totale d'environ 2220 ha, contribuent au maintien des populations d'oiseaux en garantissant l'intégrité de l'état des lieux.

* L'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte

Zone de Protection Spéciale

Forêts et étangs du PERCHE



N° national : FR2512004

Orne, Eure-et-Loir

Etat : 2005

Communes:

Orne : 53 communes

Autheuil - Bellavilliers - Bizou -
Boissy-Maugis - Bonsmoulins -
Bresollettes - Bretoncelles - Bubertre
- Chapelle-Montligeon (la) -
Colonard-Corubert - Corbon -
Courcerait - Crulai - Dorceau -
Eperrais - Feings - Gué-de-la-Chaine
(le) - Irai - L'home-Chamondot - La
Lande-sur-Eure - La Poterie-au-
Perche - La Ventrouze - Le Mage -
Les Aspres - Les Genettes -
Lignerolles - Longny-au-Perche -
Madeleine-Bouvet (la) - Maison-
Maugis - Maetabie - Marchainville -
Mauves-sur-Huisne - Monceaux-au-
Perche - Moulicent - Moussonvilliers
- Moutiers-au-Perche - Neuilly-sur-
Eure - Origny-le-Butin - Perrière (la)
- Prépotin - Randonnai - Rémalard -
Saint-Aquilin-de-Corbion - Saint-
Germain-des-Grois - Saint-Mard-de-
Rêno - Saint-Martin-du-Vieux-
Bellême - Saint-Maurice-les-
Charencey - Saint-Ouen-de-la-Cour -
Saint-Victor-de-Rêno - Sainte-
Céronne-les-Mortagne - Sérigny -
Soligny-la-trappe - Tourouvre

Eure et Loir : 42 communes

Ardelles - Belhomert-Guéhouville -
Champrend-en-Gatine - La Chapelle-
Fortin - Chateaufort-en-Thymerais -
Les Chatelets - Chuisnes - Les Convées-
les-Yys - Digny - Le Favril - La Ferté-
Vidame - Fontaine-les-Ribouts -
Fontaine-Simon - La Framboisière -
Fretigny - Friaize - Haponvilliers -
Jaudrais - Lamblore - Landelles -
Louvilliers-les-Perche - Maillebois - La
Mancelière - Manou - Montreau -
Montlandon - Nonvilliers-Grandhoux -
Portouin - La Puisaye - Les
Ressuintes - Saint-Ange-et-Torcy -
Saint-Denis-des-Puits - Saint-Eliph -
Saint-Jean-de-Rebervilliers - Saint-
Maixme-Hauterive - Saint-Maurice-
Saint-Germain - Saint-Sauveur-Marville
- Saint-Victor-de-Button - La Saucelle -
Senonches - Le Thieulin - Thimert-
Gatelles



Forêt de Perche-Trappe

Cl. S. Pérera - PNRP

S

étendant sur les régions Centre et Basse-Normandie, ce site s'inscrit dans le Perche, ensemble au relief faiblement accentué, géologiquement constitué d'argiles à silex et de sables du Cénomani.

Il constitue un vaste écosystème à forte dominance d'habitats forestiers. Aux grands massifs boisés (forêts domaniales du Perche et de la Trappe, forêt de Longny, forêt de Rêno-Valdieu, forêt domaniale de Bellême, forêt de la Ferté-Vidame/Senonches), majoritairement composés d'essences feuillues, sont associés des landes et de nombreux milieux humides : étangs riches en végétation aquatique et bordés de larges mégaphorbiaies, tourbières, prairies humides.

La multiplicité des habitats naturels et de leurs liens fonctionnels, les bonnes pratiques sylvicoles et agricoles, et la quiétude globale du site sont favorables à la nidification et au stationnement de nombreuses espèces d'oiseaux.



Cl. GONm

Pic noir

Superficie : 47583 ha

Orne : 26163 ha
Eure-et-Loir : 21420 ha

Statuts des propriétés :

- Privé
- Etat (forêts domaniales)

Patrimoine naturel remarquable

espèce annexe 1 directive
"oiseaux" : 14

espèces migratrices hors annexe 1
directive "oiseaux" : 9

Partenaires pour la gestion du site

- Services de l'Etat
- Communes et structures inter-communales
- Propriétaires et principaux usagers
- Office National des Forêts
- CRPF
- Parc Naturel Régional du Perche
- Groupe Ornithologique Normand



Bondrée apivore

Parmi les rapaces, citons la **Bondrée apivore*** (*Peris apivorus*) pour laquelle le succès de reproduction varie selon les années en fonction des disponibilités en insectes et le **Busard Saint-Martin*** (*Circus cyaneus*) qui affectionne les milieux plus ouverts de landes ou de jeunes plantations.

Les 6 espèces de pics nichent dans cette zone, avec des effectifs importants, en profitant de la variété des types de peuplements, de la présence de vieux arbres propices à la reproduction et des nombreuses ressources alimentaires disponibles.

Le **Pic cendré*** (*Picus canus*) profite de la diversité des peuplements forestiers, notamment lorsqu'ils sont ouverts.

Bien que fréquentant à peu près tous les types de peuplements forestiers, le **Pic noir*** (*Dryocopus martius*) marque une préférence pour les plantations de conifères de 0 à 20 ans d'âge.

Un grand nombre de couples de **Pic mar*** (*Dendrocopos medius*) sont recensés au sein de cette zone, tout particulièrement dans les peuplements forestiers les plus anciens.

Les landes et les jeunes plantations de pins sont les milieux de prédilection de l'**Engoulevent d'Europe*** (*Caprimulgus europaeus*).

D'autres espèces fréquentent ce site en période de nidification, avec toutefois des effectifs moindres et/ou de façon plus irrégulière.

La **Cigogne noire*** (*Ciconia nigra*) est présente en période de nidification. Particulièrement discrète, elle recherche les forêts denses lui assurant l'absence de dérangement. Néanmoins, elle est dépendante également, pour son alimentation, de milieux humides tels que les prairies.

L'**Alouette lulu*** (*Lullula arborea*) ne fréquente pas les forêts trop denses, mais privilégie plutôt une mosaïque de milieux de pentes, constituée par le bocage et les parcelles péri-forestières très claires.

Quelques couples de **Pie-grièche écorcheur*** (*Lanius collurio*) profitent des bordures forestières riches en épineux.

Signalons également la nidification régulière de l'**Autour des palombes** (*Accipiter gentilis*).

Enfin, mentionnons la nidification de la **Bécasse des bois** (*Scolopax rusticola*) qui profite des grands massifs boisés pour établir son nid et des nombreux espaces de prairies humides et de tourbières pour se nourrir.

Principale zone d'étangs de la Normandie, le Perche joue un rôle important pour la reproduction de certaines espèces. L'association de ces plans d'eau avec les autres milieux humides (roselières, prairies humides, tourbières, rivières...) favorise une avifaune variée, dépendante de ce type d'habitats.

Bien que n'ayant pas fait l'objet d'un décompte précis, de nombreux couples de **Martin-Pêcheur*** (*Alcedo atthis*) sont recensés au sein de cette zone.

La première nidification attestée du **Grèbe à cou noir** (*Podiceps nigricollis*) remonte à 1983. Depuis, avec 2 à 6 couples, le Perche des étangs constitue le principal site de reproduction pour l'espèce en Normandie, sa nidification étant liée à la présence de colonies de mouettes rieuses. Profitant de boisements adaptés et de ressources alimentaires nombreuses et variées, quelques colonies de **Héron cendré** (*Ardea cinerea*) sont recensées.

Nombre d'espèces profitent des étangs de grande taille jouissant d'une tranquillité et de ceintures végétales denses. Notons la nidification de la **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*), du **Fuligule milouin** (*Aythya ferina*), du **Fuligule morillon** (*Aythya fuligula*), du **Râle d'eau** (*Rallus aquaticus*)...



Martin-pêcheur

➤ En période interuptiale

Située sur un axe de migration, offrant de grands espaces favorables tant en termes de zones de refuge que de territoires de gagnage, ce vaste ensemble fonctionnel constitue un site d'hivernage et d'escalé privilégié pour de très nombreuses espèces migratrices, d'affinité forestière et/ou de milieux humides.

Parmi les espèces forestières, le **Faucon émerillon*** (*Falco columbarius*) plutôt en milieux ouverts en hiver, la **Cigogne noire*** (*Ciconia nigra*) en escalé, et la **Bécasse des bois** (*Scolopax rusticola*) sont régulièrement présents.

Les grands étangs et leurs abords accueillent à cette saison le **Balbuzard pêcheur*** (*Pandion haliaetus*) et la **Grue cendrée*** (*Grus grus*) en escalé -avec parfois des stationnements exceptionnels de cette dernière espèce-, le **Grèbe huppé** (*Podiceps cristatus*), l'**Oie cendrée** (*Anser anser*), la **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*), les **Fuligules morillon** (*Aythya fuligula*) et **milouin** (*Aythya ferina*), le **Râle d'eau** (*Rallus aquaticus*)...

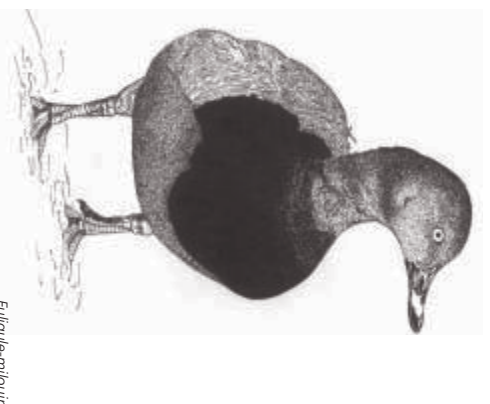
Les zones de prairies humides constituent l'habitat de prédilection du **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*), de la **Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*), du **Pluvier doré*** (*Pluvialis apricaria*)...

En cas de vague de froid, cette zone est un refuge climatique pour de nombreuses espèces et les effectifs recensés alors sur les étangs peuvent atteindre 5000 oiseaux.

➤ Objectifs pour une conservation durable des populations d'oiseaux ➤

Il reviendra au comité de pilotage local réunissant tous les acteurs concernés de décliner les objectifs de conservation en fonction des caractéristiques propres à chaque espace, des exigences écologiques des espèces présentes et de valider leur faisabilité locale dans le cadre d'un document d'objectifs pour la gestion du site. Sans anticiper sur cette phase de concertation, des orientations générales peuvent d'ores et déjà être indiquées, dont certaines confortent des pratiques déjà mises en oeuvre.

Il convient de maintenir les caractéristiques essentielles des différents milieux pour la nidification et la quiétude de l'avifaune, notamment dans le respect des objectifs de production sylvicole (zones de tranquillité).



Fuligule-milouin

Les forêts domaniales sont dotées de plans d'aménagement achevés ou en cours de révision, et de nombreux massifs forestiers privés font l'objet de plans simples de gestion. Les traitements sylvicoles actuellement pratiqués et qu'il convient d'encourager comprennent notamment le mélange d'essences, la diversification des modes de traitement des peuplements et le maintien d'arbres âgés et de bois mort. Une attention particulière est également portée aux milieux "para-forestiers" par le maintien des lisières existantes, des trouées et des talus "végétés" ainsi que par la conservation des zones humides, des points d'eau et des landes.

Il serait en outre souhaitable de réaliser des enquêtes complémentaires et d'envisager de nouveaux suivis axés sur les espèces nicheuses de l'annexe 1 : les Pics cendré, mar et noir, la Cigogne noire, le Busard Saint-martin, l'Engoulevent d'Europe, la Bonbrée apivore, la Pie-grièche écorcheur, le Martin-pêcheur, l'Alouette lulu...

Il est à noter qu'une désignation en ZPS n'oblige en aucun cas un propriétaire privé à ouvrir sa forêt au public. Cette désignation en ZPS pourra, dans certains cas, aider les propriétaires qui le souhaitent, à prendre en compte les objectifs de gestion qui seront définis localement en signant des contrats Natura 2000.

Des initiatives intéressantes ont déjà été mises en place, comme par exemple une convention-cadre régionale, datée du 17 avril 1996, entre l'Office National des Forêts et le Groupe Ornithologique Normand qui définit des objectifs généraux de collaboration pour la préservation de l'avifaune riche et diversifiée des milieux forestiers domaniaux du site (études et inventaires faunistiques, actions de conservation, de formation, de

communication et de diffusion de l'information).

De même, dans le cadre d'une convention, le Parc Naturel Régional du Perche et l'Office National des Forêts se sont engagés à réunir leurs compétences pour œuvrer ensemble à la préservation des milieux naturels d'intérêt écologique majeur sur la totalité des forêts domaniales en partie comprises dans le Parc.

Dans ce sens, les orientations définies dans la charte du Parc Naturel Régional du Perche sont de nature à contribuer à l'objectif de conservation durable de ces habitats et de ces espèces.

L'arrêté préfectoral de protection du biotope des marais de Boizard, établi au profit de la Grande Douve, garantit la protection du milieu sur 70 ha.

De même, les site inscrits - clairières de Brosollettes et de la haute-vallee de l'Avre (61) et le château de la Ferté-Vidame et son parc (28), ainsi que les sites classés de Rêno-Valdieu (61) et des Etangs du Gré, du Cachot et de la Forge (61) - couvrant une superficie totale d'environ 2220 ha, contribuent au maintien des populations d'oiseaux en garantissant l'intégrité de l'état des lieux.

* L'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° BN08



N° du site : **BN08**

Date de mise à jour **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.

Date : **Janvier 1991**

Superficie : **26610 ha**

Altitudes : **147 à 306 m**

Statuts des propriétés :

Privé
Etat (forêts domaniales)

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant
naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Communes et structures intercommunales
Propriétaires et principaux usagers
Office National des Forêts
CRPF de Normandie
Parc Naturel Régional du Perche
Services de l'Etat
roupe Ornithologique Normand

Département(s) : **Orne (61)**
Eure-et-Loir (28)

Commune(s) :

61016 AUTHIEUL
61034 BEAULIEU
61037 BELLAVILLERS
61046 BIZOU
61050 BOISSY-MAUGIS
61052 BONNEFOI
61059 BRESOLETTES
61061 BRETONCELLES
61065 BUBERTRE
61112 COLONARD-CORUBERT
61118 CORBON
61128 COURCEAULT
61140 CRULAI

Forêts du Perche

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

S'étendant sur deux régions administratives (Basse-Normandie et Centre), le site s'inscrit dans la région naturelle du Perche, ensemble au relief faiblement accentué, géologiquement constitué d'argiles à silex et de sables du Cénomani.

La partie bas-normande, la seule traitée dans la présente fiche, représente environ 50% de la superficie totale du site. Elle constitue un vaste écosystème peu anthropisé ; les principaux massifs boisés (forêts domaniales du Perche et de la Trappe, forêt de Longry, forêt de Réno-Valdieu, forêt domaniale de Bellême, ...), majoritairement composés d'essences feuillues, y sont associés à de nombreuses landes et milieux humides : étangs à larges roseières de bordure ou à ceintures oligotrophes, tourbières alcalines, acides ou mixtes, marais, prairies hygrophiles, ...

L'importance des zones humides combinée au climat à tendance submontagnarde, les expositions variées et la diversité des sous-sols donnent lieu à une grande richesse de milieux, favorables à une flore et une faune remarquables et originales.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :

Le site des forêts du Perche revêt un intérêt majeur au regard de l'avifaune nicheuse, hivernante et migratrice. A ce titre, il a été retenu à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

La vaste superficie, la diversité et la quiétude des milieux boisés sont propices à la nidification d'espèces typiquement forestières. Parmi les rapaces, citons tout particulièrement la Bondrée apivore* (Pernis apivorus, 50 à 100 couples), pour laquelle le succès de reproduction peut varier notablement d'une année sur l'autre en fonction du niveau des populations d'hyménoptères dont l'oiseau se nourrit. Soulignons également la nidification du Pic noir* (Dryocopus martius, plus de 10 couples) occupant préférentiellement les grands hêtres vides de branches jusqu'à dix mètres de hauteur au moins, et celle du Pic cendré* (Picus canus), notamment en forêt de Bellême où l'effectif total ne semblait guère dépasser une douzaine de couples en 1994. Pour ces trois espèces mentionnées à l'annexe 1 de la directive (*), les effectifs dépassent le seuil numérique requis pour justifier une valeur européenne.

Toutes les espèces de pics sont représentées ici puisque les Pics épeiche, épéchetle, mar et vert y ont aussi été recensés.

On note également la nidification du Grimpeur des bois (Certhia familiaris) sous les écorces des grands fûts de hêtres ou de chênes, et de la Bécasse des bois (Scolopax rusticola) dans les sous-bois humides.

Les étangs forestiers constituent un milieu privilégié pour la reproduction des oiseaux d'eau, dont le Martin-pêcheur* (Alcedo atthis) sur les berges, la Mouette rieuse (Larus ridibundus), et le Grèbe à cou noir (Podiceps nigricollis, plus de 6 couples nicheurs), pour lequel le Perche présente un intérêt biogéographique indéniable. Parmi les anatides, citons le Fuligule milouin (Aythya ferina) avec plus de 12 couples nicheurs, le Fuligule morillon (Aythya fuligula, 1 couple nicheur) et la Sarcelle d'hiver (Anas crecca).

Les espaces interstiels (landes, friches et broussailles, bocage...) présentent un grand intérêt au regard de l'accueil du Busard Saint-Martin* (Circus cyaneus), de l'Engoulevent d'Europe* (Caprimulgus europaeus, 4 couples dans les forêts du Perche et de la Trappe), du Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli), de la Perdrix rouge (Alectoris rufa), de l'Alouette lulu* (Lullula arborea) et de la Pie-grièche écorcheur* (Lanius collurio) qui s'y reproduisent.

En période interuptiale, le caractère très abrité des étangs permet l'hivernage du

61147 DORCEAU
61154 EPERRAIS
61160 FEINGS
61208 IRAI
61206 L'HOME-CHAMONDOT
61097 LA CHAPELLE-MONTLIGEON
61220 LA LANDE-SUR-EURE
61241 LA MADELINE-BOUVET
61325 LA PERRIERE
61335 LA POTERIE-AU-PERCHE
61500 LA VENTROUZE
61196 LE GUE-DE-LA-CHAINE
61242 LE MAGE
61422 LES ASPRES
61187 LES GENETTES
61226 LIGNEROLLES
61230 LONGNY-AU-PERCHE
61245 MASONMAUGIS
61246 MALE
61250 MARCHAINVILLE
61255 MAUVES-SUR-HUISNE
61280 MONCEAUX
61296 MOULICENT
61299 MOUSSONVILLIERS
61300 MOULTIERS-AU-PERCHE
61305 NEUILLY-SUR-EURE
61318 ORIGNY-LE-BUTIN
61338 PREPOTIN
61343 RANDONNAI
61345 REMALARD
61395 SAINT-GERMAIN-DES-GROIS
61418 SAINT-MARD-DE-RENO
61429 SAINT-MAURICE-LES-CHARENCEY
61437 SAINT-OUEN-DE-LA-COUR
61458 SAINT-VICTOR-DE-RENO
61373 SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE
61471 SERIGNY
61475 SOLIGNY-LA-TRAPPE
61491 TOUROUVRE

Pluvier doré* (Pluvialis apricaria, 500 à 4000 individus).

Enfin, on note sur ce site privilégié, un important passage migratoire, avec un effectif régulier d'environ 2000 oiseaux (jusqu'à 5000 en cas de vague de froid). On y recense notamment la Grue cendrée* (Grus grus), dont des stationnement exceptionnels ont eu lieu certaines années, les Cigognes noire* (Ciconia nigra) et blanche* (Ciconia ciconia), le Busard des roseaux* (Circus aeruginosus), le Busard cendré* (Circus pygargus), le Balbuzard pêcheur* (Pandion haliaetus), la sous-espèce terrestre du grand Cormoran (Phalacrocorax carbo ssp. sinensis). La délimitation du site tient compte des exigences écologiques de ces différents oiseaux, qui constituent par définition des espèces à larges rayons d'actions (site de nidification, lieux d'alimentation, ...).

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :

Concernant les mammifères, les milieux forestiers sont caractérisés par l'abondance des cervidés (Chevreuils, Cerfs élaphe, ...) et des petits carnivores dont la Martre, typiquement forestière, et le Putois, difficilement observable. On y rencontre également beaucoup d'insectivores parmi lesquels la Musaraigne aquatique ou Crossope, protégée par la loi française, et plusieurs espèces de chiroptères.

Les étangs et forêts sont peuplés d'une riche faune batrachologique dont le Triton ponctué, très présent.

Les relevés entomologiques ont permis de mettre en évidence l'existence de nombreux insectes comme l'Azuré des moullères, petit papillon qui vit sur la Gentiane pneumonanthe.

La richesse floristique liée à la présence de milieux humides et/ou ombragés est ici exceptionnelle. Parmi les espèces protégées au niveau national ou régional, citons la Pilulaire à globules (Pilularia globulifera), fougère aquatique originale, le Flûteau nageant (Luronium natans), la Damasonie étoilée (Damasonium alisma), le Maïanthème à deux feuilles (Maïanthemum bifolium), la Laïche des tourbières (Carex limosa), la petite Pyrole (Pyrola minor), sylvatique acidiphile, la Prêle d'hiver (Equisetum hyemale)...

GESTION :

Il convient de maintenir les caractéristiques essentielles des différents milieux pour la nidification et la quiétude de l'avifaune, notamment dans le respect des objectifs de production sylvicole.

Les forêts domaniales du Perche et de la Trappe sont partiellement aménagées et les massifs forestiers privés font l'objet dans certains cas de Plans Simples de Gestion.

Datée du 17 Avril 1996, une convention cadre régionale entre l'Office National des Forêts et le Groupe Ornithologique Normand définit des objectifs généraux de collaboration pour la préservation de l'avifaune riche et diversifiée des milieux forestiers domaniaux du site (études et inventaires faunistiques, actions de conservation, de formation, de communication et de diffusion de l'information). De même, dans le cadre d'une convention, le Parc Naturel Régional du Perche et l'Office National des Forêts se sont engagés à réunir leurs compétences pour oeuvrer ensemble à la préservation des milieux naturels d'intérêt écologique majeur sur la totalité des forêts domaniales en partie comprises dans le Parc. Par ailleurs, la politique du Parc Naturel Régional du Perche menée sur son territoire devrait permettre de faciliter la préservation durable des habitats naturels. De même, les sites inscrits (forêt de Réno-Valdieu, clairière de Brescelles et de la haute-vallée de l'Avre) ainsi que le site classé des étangs du Gré, du Cachot et de la Forge, couvrant une superficie totale d'environ 2200 hectares, contribuent au maintien des populations d'oiseaux en garantissant l'intégrité de l'état des lieux.

Eléments de bibliographie

- Association Faune Flore de l'Orne, 1989 et 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tomes I et III. Conseil Général de l'Orne.
- ERAUD C. & PERERA S., 1999 - Analyse de l'avifaune des zones humides du Perche (non passereaux). Synthèse sur la période 1970-1998. Parc Naturel Régional du Perche. A paraître.
- Groupe Mammalogique Normand, 1988 - Les Mammifères sauvages de Normandie. 276 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et Îles Anglo-Normandes 747 p.

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0005 0000 - Etangs, forêts et coteaux du Haut-Perche, 0096 0000 - Forêt de Bellême, DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

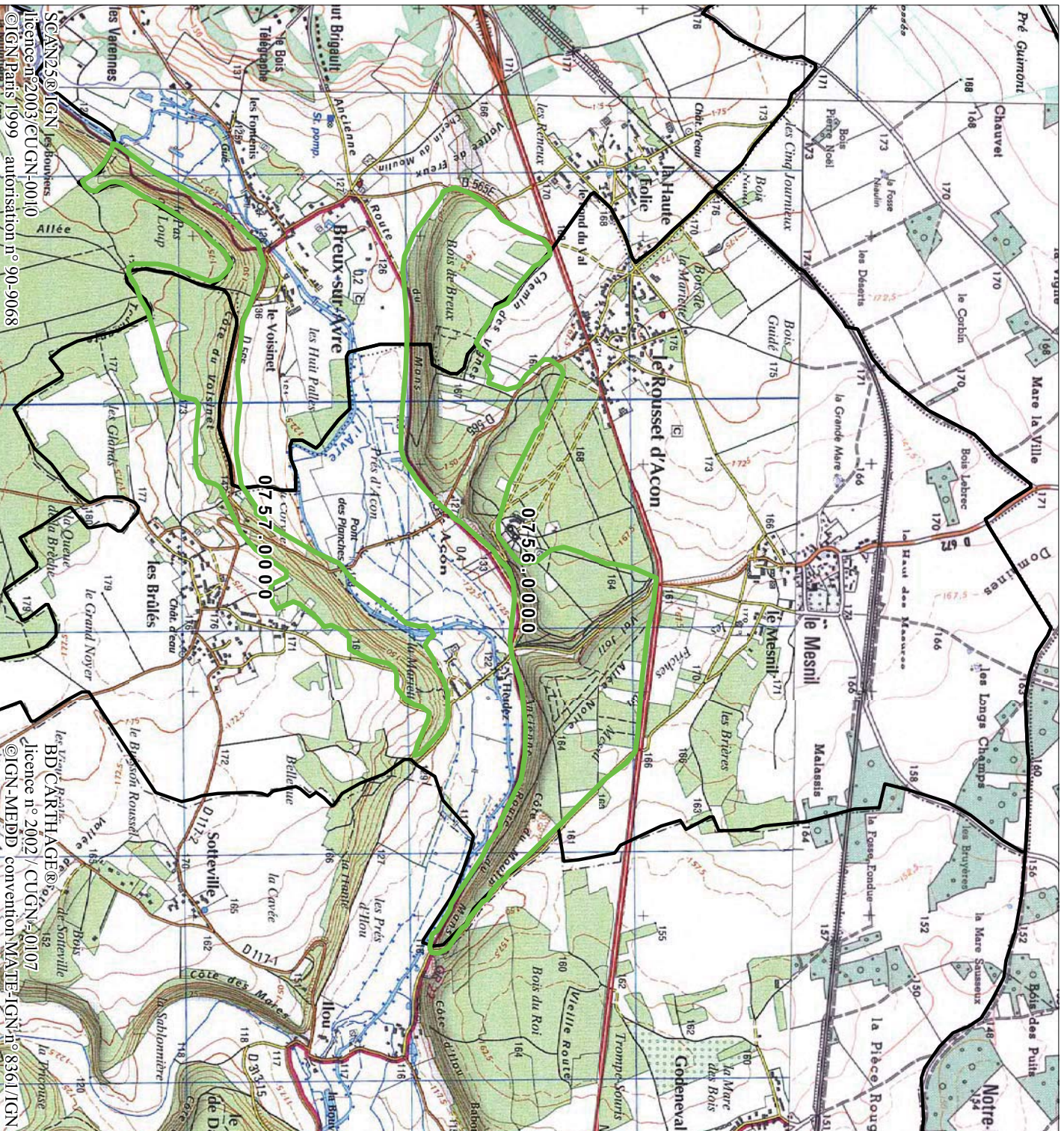


CARTE

de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
de type I n° 0756.0000

230009144

LE BOIS DE BREUX



SCAN25 ©IGN les Brousses
licence n°2003/CUGN-00110
©IGN Paris 1999 autorisation n° 90-9068
carte présentée au 1 / 25 000 ème

0 0.5 1 km

BD CARTHAGE ©IGN
licence n° 2002 / CUGN-0107
©IGN-MEDD convention MAITE-IGN n° 8361/IGN
carte n° 346

LE BOIS DE BREUX

Liste des communes concernées : ACON, BREUX SUR AVRE

Date de la description : 1987

Date(s) de mise à jour : 1990

Altitude minimum : 115 m - **Altitude maximum :** 170 m

Superficie : 137,51 ha

Typologie de la zone : Groupement boisé hors bois calcicole

Lithologie : ARGILES, MARNES OU LIMONS

Activités sur la zone : SYLVICULTURE

Mesures de gestion et de protection : INDETERMINE

Principaux intérêts : BOTANIQUE, PLANTES SUPÉRIEURES

Intérêt de la zone : Cet ensemble forestier, sans être exceptionnel, est bien diversifié. Il abrite plusieurs groupements thermophiles acidiphiles et neutrophiles intéressants du fait de la présence d'espèces peu communes comme le laurier des bois (*Daphne laureola*), silène penché (*Silene nutans*), épervière tachée (*Hieracium maculatum*), *Aulacomnium androgynum*, *Bartramia pomiformis*. L'empreinte thermo-atlantique des diverses communautés est notamment marquée par la présence du fragon (*Ruscus aculeatus*) et de la luzule de Forster (*Luzula forsteri*). D'autre part, la faible urbanisation, les nombreuses prairies hygrophiles, et l'absence de ballastières, dans cette partie de la vallée de l'Avre, constituent des atouts majeurs pour l'intérêt de l'ensemble. Ce bois joue aussi un rôle fonctionnel important: c'est un élément de diversité régionale et une zone refuge pour la flore et la faune (oiseaux, mammifères...). Il a un rôle de régulation des facteurs climatiques et de protection contre l'érosion.

Evolution et proposition de gestion : Les coupes forestières abusives constituent une menace importante pour le site.



Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, ou ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'Inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

0141-0004

Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE



Zone de type : 1

N° régional : 0141-0004

N° national : 250014541

Année de mise à jour : 2007

Superficie : 3,3 ha

Altitude : 225 - 255 m

Mesure(s) existante(s) :

Aucune protection

Nombre d'espèces

Inventorées : 94

Commune(s)

INSEE	NOM
61404	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL

COTEAU DE BELLEVUE

Ancien pâturage impropre au labour du fait de sa pente, ce coteau repose sur des matériaux de l'Oxfordien constitués de calcaires blanchâtres alternant avec des marnes grises.

FLORE

Ce coteau présente un cortège végétal caractéristique des pelouses pentues bien exposées à l'ensoleillement. On relève la présence d'espèces botaniques peu fréquentes, voire protégées au niveau national (**) ou régional (*), tels la Germanée petit-Chêne (Teucrium chamaedrys), l'Orchis singe (Orchis simia*), la Gentiane amère (Gentianella amarilla**), l'Orchis de Fuchs (Dactylorhiza fuchsii), le Gailllet rude (Galium pumilum)...

FAUNE

Ce coteau isolé accueille une entomofaune riche en papillons rares tels le Céphale (Coenonympha arcania) qui trouve là son unique station percheronne, l'Echiquier (Carterocephalus palaemon), l'Hespérie du Chiendent (Thymelicus acteon), l'Argus frêle (Cupido minimus), l'Argus bleu-céleste (Lysandra bellargus), Hemeris lucina...

Sources / Bibliographie

A.F.F.O., 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tome III. Conseil Général de l'Orne.

Sources / Informateurs

1987 RADIGUE F. - Données de terrain non publiées.

1990 RADIGUE F. - Données de terrain non publiées.

1996 GUENIN E. - Données de terrain non publiées, CFEN de Basse-Normandie.

2006 RAGOT R., 2006, Fiche inventaire ZNIEFF. CBNB Antenne Basse-Normandie, non publié.



0146-0003

Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE

Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

VALLEE DE LA COMMEAUCHE

La Commeauche emprunte une vallée large de 200 à 300 mètres, de caractère semi-tourbeux, à tendance neutre ou alcaline.

Particulièrement sur les anciennes prairies humides bordées d'aulnes ou de saules, les associations végétales sont intéressantes et caractérisent les milieux naturels humides du Perche qui se raréfient depuis l'extension des drainages.

FAUNE

Plusieurs plantes remarquables y sont observées, toutes caractéristiques des prairies humides. Notons l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), le Comaret (*Comarum palustre*) et l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) qui bénéficie d'une protection au niveau régional.

FAUNE

Un large cortège d'oiseaux inféodés aux milieux humides est présent ici, dont la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la Mésange boréale (*Parus montanus*).

Les lépidoptères y comptent des espèces intéressantes tels l'Hespérie du Chiendent (*Thymelicus acteon*), le Cuivré fuligineux (*Heodes tityrus*), le Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*) ou le Thécia de l'Orme (*Satyrium W-album*), dont le site constitue l'unique station connue dans le département de l'Orne.

Sources / Bibliographie

Institut d'Ecologie Appliquée, 1992 - Le Perche, étude pour la création d'un Parc Naturel régional, Patrimoine Naturel. Rapport intermédiaire.

A.F.F.O., 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tome III. Conseil Général de l'Orne.

Sources / Informateurs

2004 LE BAIL J., (CBN) - Données de terrain

Zone de type : 1

N° régional : **0146-0003**

N° national : 250013501

Année de mise à jour : 2006

Superficie **137,3 ha**

Altitude : **180 - 200 m**

Mesure(s) existante(s) :
Parc Naturel Régional

Nombre d'espèces
inventoriées : 211

Commune(s)

INSEE	NOM
61016	AUTHEUIL
61247	MALETABLE
61491	TOUROUVRE



0153-0001

Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE



Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, ou ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

VALLON DU RUISSEAU DE PAILLEROTTE

Cette zone en longueur correspond à une étroite bande prairiale enserrée dans la forêt domaniale de Bourse. Elle est constituée de prairies maigres de fauche au Sud et de pâture au Nord, paratourbeuses par endroits, et traversées par le ruisseau de Paillerotte.

FLORE

Le ruisseau présente, sur toute sa longueur, une richesse botanique exceptionnelle. Il recèle plusieurs espèces d'intérêt patrimonial dont l'Ache aquatique (*Apium inundatum*), espèce discrète très abondante ici, la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), dont c'est la seule station pour toute la vallée de la Sarthe, les Renoucles aquatique et à feuilles en pinceau (*Ranunculus aquatilis* et *penicillatus*), le Plantain d'eau lancéolé (*Alisma lanceolata*). Enfin, signalons au niveau des prairies, la rare Lâche queue de Renard (*Carex vulpina*).

FAUNE

On rencontre l'ensemble des communautés animales (insectes, amphibiens, reptiles) inféodées à ces milieux. Notons que le Courlis cendré (*Numenius arquata*) nichait dans ce vallon dans les années 80.

Sources / Bibliographie

Sources / Informateurs

- 1997 DEPERIERS S. & ROLLAND R. - Données de terrain non publiées.
- 1997 MOREAU G. et J. - Données de terrain non publiées.
- 1997 STALLGGER P. - Données de terrain non publiées.

Commune(s)

INSEE	NOM
61261	MENIL-BROUT (LE)
61499	VENTES-DE-BOURSE (LES)

Nombre d'espèces
inventoriées : 64

Mesure(s) existante(s) :
Parc Naturel Régional

Altitude : 137 - m

Superficie 27,2 ha

Année de mise à jour : 2005

N° national : 250020018

N° régional : 0153-0001

Zone de type : 1



0104-0001

Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE

Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, ou ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

VALLEE DE LA SARTHE ENTRE HAUTERIVE ET LE MELE-SUR-SARTHE

Ce tronçon de la vallée de la Sarthe est soumis chaque année à des inondations hivernales suivies d'une période d'assèchement estival. Il est composé, en majeure partie, de prairies maigres tardivement fauchées présentant, dans certains cas, un caractère tourbeux.

FLORE

Les modes d'exploitation extensifs traditionnels, la nature et l'engorgement des sols une grande partie de l'année, sont à l'origine d'un cortège végétal riche et varié, composé essentiellement d'espèces hygrophiles.

Zone de type : 1
N° régional : 0104-0001
N° national : 250015929
Année de mise à jour : 2005
Superficie 1531 ha

Altitude : 134-144 m

Mesure(s) existante(s) :
Parc Naturel Régional

Nombre d'espèces
inventoriées : 123

Commune(s)

INSEE	NOM
61026	BARVILLE
72069	CHASSE
61202	HAUTERIVE
72137	LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET
61268	MELE-SUR-SARTHE (LE)
61261	MENIL-BROUT (LE)
72258	ROULLEE
61412	SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE
61415	SAINT-LEGER-SUR-SARTHE
61499	VENTES-DE-BOURSE (LES)

FAUNE
Cet ensemble de prairies humides est un milieu de forte présence au passage et en hivernage de la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*). Il constitue également un site de nidification régulière pour le Courlis cendré (*Numenius arquata*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

Sources / Bibliographie

THOUIN F. & MALHER S., 1991 - Prairies marécageuses du Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Inventaire floristique - Typologie phytécologique. P.N.R. Normandie-Maine.
THOUIN F., A.S.T.E.R., 1992 - Inventaire des prairies marécageuses de la vallée de la Sarthe dans le Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Parc Naturel Régional Normandie-Maine
THOUIN F., 1994 - Etude floristique du site de la Ferme de Blavette-Commune de Barville, parcelles A n° 49, 50, 76 et 134. Conseil Général de l'Orne. Direction des Services de l'Aménagement.

Sources / Informateurs

1997 ZAMBETTAKIS C./ CBN Brest - Réseau inventaire et carto armoricaine
2002 RAGOT R./ CBN Brest - Données de terrain



Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

0153-0000

Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE



Zone de type : 2

N° régional : 0153-0000

N° national : 250013247

Année de mise à jour : 2007

Superficie 1379,4 ha

Altitude : 137 -207 m

Mesure(s) existante(s) :

Parc Naturel Régional
Forêt domaniale

Nombre d'espèces

inventoriées : 423

Commune(s)

INSEE	NOM
61013	AUNA-Y-LES-BOIS
61156	ESSAY
61251	MARCHEMAISONS
61261	MENIL-BROUT (LE)
61304	NEUILLY-LE-BISSON
61365	SAINT-AUBIN-D'ARPEVAL
61499	VENTES-DE-BOURSE (LES)

FORET DE BOURSE

Cet ensemble forestier composé en fait de plusieurs bois distincts enserrant des prairies plus ou moins humides, des morceaux de landes et des ruisseaux, est assez riche sur le plan biologique.

FLORE

Quelques 357 espèces végétales (plantes vasculaires) ont été recensées sur cette zone. Certaines d'entre elles sont rares à très rares. Citons notamment la Cucubale à baies (Cucubalus baccifer), le Bois-geritil (Daphne mezereum), la Laïche maigre (Carex strigosa), Centaurea microptilon, la Laïche puce (Carex pulicaris), l'Epervière auricule (Hieracium lactucella), Lotus montanus var. tenuifolius, la Morelle velue (Solanum luteum), l'Ache aquatique (Apium inundatum), la Laïche queue de Renard (Carex vulpina), la Renouée bistorte (Polygonum bistorta)...

FAUNE

Sur le plan ornithologique, mentionnons la présence du Pic cendré (Picus canus).

Au niveau des mammifères, notons la présence de la Martre (Martes martes).

Le site présente également un intérêt batrachologique : il accueille le Triton crêté (Triturus cristatus).

Sources / Bibliographie

LAVERGNE D., BOURNERIAS M., 1973 - C.N.R.S, Service de la Carte de la Végétation : carte au 1/200 000 de la végétation. Feuille n°24 (Chartres).

CPIE Cotentin, Vallée de l'Orne et Collines normandes, 2006, Observatoire Batracho-Herpétologique Normand, Bilan des activités 2006.

Sources / Informateurs

MOREAU G. et J., PROVOST M. - Données de terrain non publiées.

1988 1989 PROVOST M. - Données de terrain non publiées.

1997 DEPERIERS S. & ROLLAND R. - Données de terrain non publiées.

1998 JARDIN J.L. (ONF) - Données de terrain non publiées.

2000 COCHARD P.O./ CBN Brest - Réseau inventaire et carto armoricaine



0141-0000

Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE

Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, ou ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'Inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

COTEAUX A L'OUEST DE MORTAGNE-AU-PERCHE

Cet ensemble de coteaux calcaires secs plus ou moins pentus renferme une grande diversité d'espèces animales et végétales rares.

FLORE

Au sein des pelouses et des bois calcaires, on note la présence de nombreuses espèces rares et/ou protégées au niveau national (**) ou régional (*) tels la Germanadée petit-chêne (Teucrium chamaedrys), l'Anémone pulsatille (Pulsatilla vulgaris*), la Gentiane amère (Gentiana amarella**), le Bugle de Genève (Ajuga genevensis), l'Herbe à l'esquinancie (Asperula cynanchica), le Gailllet rude (Galium pumilum), l'Hellebore fétide (Helleborus foetidus), le Monotrope sucepin (Monotropa hypopitys), l'Onoporde acanthé (Onopordum acanthium), le petit Pigamon (Thalictrum minus*). Les orchidées sont également bien représentées avec, parmi les plus intéressantes, l'Orchis singe (Orchis simia*), la Goodyère rampante (Goodyera repens), l'Orchis brûlé (Orchis ustulata), l'Orchis grenouille (Coeloglossum viride*) et la Céphalanthère pâle (Cephalanthera damasonium).

FAUNE

Ces coteaux isolés constituent des îlots d'accueil et de reproduction pour bon nombre d'espèces animales. Parmi les insectes, notons la présence de nombreux papillons rares tels le Céphale (Coenonympha arcania) qui trouve là son unique station perchonne actuellement connue, l'Echiquier (Carterocephalus palaemon), l'Argus frêle (Cupido minimus), l'Argus bleu-céleste (Lysandra bellargus), l'Hespérie du chientend (Thymelicus acteon), Hemaris lucina...

L'avifaune présente est assez classique pour ces types de milieux. On notera la nidification du Pigeon colombin (Columba oenas) et du Rossignol philomèle (Luscinia megarhynchos).

Sources / Bibliographie

A.F.F.O., 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tome III. Conseil Général de l'Orne.
MAZURIER M., MOREAU G. & J., RADIGUE F., 1995 - Prospections complémentaires sur 6 ZNIEFF (Est du département de l'Orne), Contrat d'étude AFFO - DIREN 1994.

Sources / Informateurs

- 1996 GUENIN E. - Données de terrain non publiées, CFEN de Basse-Normandie.
- 1999 MOREAU G. - Données de terrains non publiées.
- 1987 1996 RADIGUE F. - Données de terrain non publiées.

Commune(s)	
INSEE	NOM
61029	BAZOCHES-SUR-HOENE
61130	COURGECUT
61404	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL
61414	SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE



Zone de type : 2

N° régional : 0146-0000

N° national : 250013535

Année de mise à jour : 2006

Superficie 6422,6 ha

Altitude : 89 - 200 m

Mesure(s) existante(s) :
Parc Naturel Régional
Site inscrit selon la loi de 1930

Nombre d'espèces
inventorées : 218

Commune(s)

INSEE	NOM
61016	AUTHIEUIL
72020	AVEZE
61042	BELLOU-SUR-HUISNE
61045	BIVILLIERS
61046	BIZOU
61050	BOISSY-MAUGIS
61065	BUBERTRE
61079	CETON
61097	CHAPELLE-MONTLIGEON (LA)
61112	COLONARD-CORUBERT
61113	COMBLOT
61116	CONDE-SUR-HUISNE
61115	CONDEAU
61118	CORBON
61128	COURCERAILT
61129	COURGEON
61147	DORCEAU
61160	FEINGS
61206	HOME-CHAMONDOT (L')
61229	LOISAIL
61230	LONGNY-AU-PERCHE
61245	MAISON-MAUGIS
61246	MALE
61247	MALETABLE
28236	MARGON
61255	MAUVES-SUR-HUISNE
61293	MORTAGNE-AU-PERCHE
61300	MOUTIERS-AU-PERCHE
28280	NOGENT-LE-ROTHOU
61329	PIN-LA-GARENNE (LE)
61345	REMAILARD
61348	REVEILLON

Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

HAUT-BASSIN DE L'HUISNE

Le substratum géologique du bassin versant de l'Huisne est composé dans sa grande majorité de terrains crétacés tabulaires à dominante crayeuse, localement sableux : les sables du Perche. Les sables apparaissent au Nord-Est, le long des cours de la Commeauche, de la Jambée et de la Corbionne et, de manière sporadique plus, au Sud à proximité de Nogent-le-Rothou, le long de la vallée de l'Huisne et de ses affluents.

Le paysage du bassin est dominé par la présence de collines bocagères plus ou moins ouvertes, de formes relativement douces et d'altitude modérée, généralement comprise entre 150 et 200 mètres. Seuls les sables du Perche, d'avantage sensibles à l'érosion, génèrent des reliefs plus marqués qui, bien qu'empâtés par le colluvionnement, peuvent culminer autour de 250 mètres.

A l'extrémité Nord-Est du bassin, un vaste plateau forestier se développe sur les horizons d'argiles à silex. Son relief monotone, dont l'altitude est comprise entre 210 et 260 mètres, n'est affecté que de molles ondulations et de rares thalwegs.

Les pluies qui affectent le bassin sont modestes : la pluviométrie annuelle est comprise entre 700 et 800 mm en moyenne. Elles génèrent un ruissellement pondéré le long des pentes des collines crayeuses, fréquemment noyées sous les colluvions, et plus sensible le long des versants modelés dans les sables du Perche et dans les terrains jurassiques argileux et marneux.

La variété et la qualité des habitats sont ici remarquables et génèrent la présence d'espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

FAUNE

Les quelques relevés entomologiques réalisés dans cette zone ont permis de recenser quelques espèces rares de papillons comme la Grande Tortue (*Nymphalis polychloros*), l'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*), l'Hespérie du chendent (*Thymelicus acteon*), le Cuivré fuligineux (*Theodes tityrus*), le Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*), le Thécia de l'Orme (*Satyrion W-album*) dont c'est la seule station connue de l'Orme, la Mélitée noirâtre (*Melitaea dianina*), cette zone constituant l'une des rares stations connues en Basse-Normandie.

Le haut-bassin de l'Huisne est également d'un grand intérêt piscicole. Les espèces les plus remarquables sont ici l'Ombre commun (*Thymallus thymallus*) acclimaté avec succès dans les années 80 et dont la population est aujourd'hui fonctionnelle, la Truite fario (*Salmo trutta fario*) qui compte de belles populations, la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot (*Cottus gobio*) indicateur de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques.

L'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) est présente sur certains affluents.

La vallée de l'Huisne constitue un axe de migration très emprunté par l'avifaune et la diversité des biotopes offerts est à l'origine d'une richesse en espèces. Les secteurs d'étangs et prairies humides accueillent anatidés et limicoles, les mégaphorbiaies sont riches en fauvettes aquatiques et de nombreux passereaux trouvent dans cette zone un lieu de vie privilégié. Parmi les nicheurs les plus remarquables, signalons le Courlis cendré (*Numenius arquata*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la Mésange boréale (*Parus montanus*), la Chouette chevêche (*Athene noctua*) pour laquelle ce bassin constitue l'une des principales zones de reproduction.

FLORE

L'hydromorphie des sols, le caractère semi-tourbeux de la vallée et l'existence de points d'eau (étangs, fossés...) sont à l'origine de la présence d'associations végétales originales et intéressantes. Plusieurs plantes remarquables, parfois protégées au niveau national (**) ou régional (*) et caractéristiques de ces zones humides du Perche, y ont été observées. Citons plus particulièrement l'Orcis grenouille (*Coeloglossum viride**), l'Epiactis des marais (*Epipactis palustris*), la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium**), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**), le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia**), le Tréfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), la Laîche à fruits gracieux (*Carex lepidocarpa*), le Plantain à feuilles lancéolées (*Alisma lanceolatum*), le Potamot de Berchtold (*Potamogeton berchtoldii*), la Grenouillette à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*), le Cucubale à

INSEE	NOM
61356	ROUGE (LA)
61381	SAINT-DENIS-SUR-HUISNE
61395	SAINT-GERMAIN-DES-GROIS
61404	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL
61405	SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE
61418	SAINT-MARD-DE-RENO
61430	SAINT-MAURICE-SUR-HUISNE
61458	SAINT-VICTOR-DE-RENO
61484	THEIL (LE)
61491	TOUROUVRE
61507	VILLIERS-SOUS-MORTAGNE

baies (Cucubalus baccifer), le Polytrich commun (Polytrichum commune)... Située dans le département de la Sarthe, la partie la plus aval renferme le Jonc fleuri (Butomus umbellatus), la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (Ranunculus ophioglossifolius**) ou encore le Trèfle de Micheli (Trifolium michelianum).

Sources / Bibliographie

C.S.P., 1990 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1990. C.S.P.

C.S.P., 1991 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1991. C.S.P., Fédérations de Pêche.

Institut d'Ecologie Appliquée, 1992 - Le Perche, étude pour la création d'un Parc Naturel régional, Patrimoine Naturel. Rapport intermédiaire.

C.S.P., 1992 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1992. C.S.P.

A.F.F.O., 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tome III. Conseil Général de l'Orne.

C.S.P., 1993 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1993. C.S.P., Fédérations de Pêche. Agence de l'Eau Seine-Normandie.

HOUSSET P., Septembre 1995 - Programme de conservation des habitats de plantes rares protégées de Basse-Normandie. DESS de Génie Ecologique/Orsay, DIREN Basse-Normandie, 43 pages.

C.S.P., juillet 1997 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1996. C.S.P./Fédé. de Pêche 14, 50, 61/Agence de l'eau Seine-Normandie.

MOINET E., 1998 - Les prées communes de la vallée de l'Huisne. L'Emouchet n°20, numéro annuel 1998 : 3-14.

WEIL S., mars 1998 - Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne/CSP/Fédé. de l'Orne pour la Pêche [...] aquatique.

C.S.P., août 1998 - Projet de réseau Natura 2000. Etude des sites d'intérêt piscicole en Basse-Normandie. DIREN BN.

ALLIOT B., 1999 - La Chouette chevêche : un oiseau du Perche à sauvegarder. Université Paris 7. PNR du Perche.

Fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Décembre 2003 - Atlas écrevisses de Basse-Normandie. DIREN Basse-Normandie/CSP/CATER Basse-Normandie.

Sources / Informateurs

- BOUSQUET T. - Données de terrain non publiées.
- 1998 CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE - Données de terrain non publiées.
- 1994 1998 MOREAU G. et J. - Données de terrain non publiées.
- 2004 LE BAIL J., (CBN) - Données de terrain



Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNI EFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'Inventaire des ZNI EFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

HAUTE-VALLEE DE LA SARTHE



Zone de type : 2

N° régional : 0104-0000

N° national : 250012339

Année de mise à jour : 1998

Superficie 3969,2 ha

Altitude : 125 - 180 m

Mesure(s) existante(s) :
Parc Naturel Régional

Nombre d'espèces
inventoriées : 371

Commune(s)

INSEE	NOM
61001	ALENÇON
61026	BARVILLE
61029	BAZOCHES-SUR-HOENE
61066	BURE
61067	BURES
61077	CERISE
61087	CHAMPEAUX-SUR-SARTHE
72069	CHASSE
72076	CENAY
61117	CONDE-SUR-SARTHE
61126	COULONGES-SUR-SARTHE
61202	HAUTERIVE
61203	HELOUP
72137	LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET
61215	LA LEU
72082	LE CHEVAIN
61244	MAHERU
61258	MELE-SUR-SARTHE (LE)
61261	MENIL-BROUT (LE)
61277	MESNIERE (LA)
61279	MEUCE
72207	MONTGNY
61297	MOLINS-LA-MARCHE
72212	MOLINS-LE-CARBONNEL
61331	PLANTS (LE)
72258	ROULLEE
61360	SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE
61367	SAINT-AUBIN-DE-COURTIERAIE
61372	SAINT-CEMERLE-GEREI
61397	SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS
61404	SAINT-HILAIRE-LE-CHA TEL.
61412	SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE
61415	SAINT-LEGE-RSUR-SARTHE
72308	SAINT-PATERNE

La haute-vallée de la Sarthe constitue une limite naturelle entre la Basse-Normandie et les Pays de Loire. En amont d'Alençon, à l'exception des têtes de bassin, elle correspond à une large vallée alluviale favorable à l'expansion des crues. En aval, la vallée se rétrécit progressivement en pénétrant dans le massif Armoricaïn. Compte tenu du régime hydrique auquel elle est soumise, la vallée est en majeure partie occupée par de vastes étendues de prairies naturelles maigres. Ces prairies présentent par endroits un caractère paratourbeux à tourbeux et sont traditionnellement utilisées pour la production de fourrage (fauche tardive). La nature alluvionnaire, voire tourbeuse, du sol favorise des cortèges végétaux remarquables, essentiellement constitués de plantes caractéristiques des milieux humides.

FLORE

La richesse floristique du site est révélée par la présence de nombreuses espèces rares dont certaines sont protégées au niveau national (**) ou régional (*).

Les prairies maigres de fauche, majoritaires sur la zone par leur superficie et directement dépendantes des pratiques agricoles, renferment notamment la rare Sanguisorbe officinale (Sanguisorba officinalis *).

Ce sont toutefois les prairies tourbeuses qui recèlent le plus grand nombre d'espèces rares avec l'Ophioglosse vulgaire (Ophioglossum vulgatum), l'Inule briançonnaise (Inula britannica*), l'Orchis incarnat (Dactylorhiza incarnata), l'Epipactis des marais (Epipactis palustris), la Parnassie des marais (Parnassia palustris), la Stellaire des marais (Stellaria palustris*), la Gratiola officinale (Gratiola officinale*)...

Les communautés des fossés et des berges sont également bien représentées avec le Plantain d'eau lancéolé (Alisma lanceolatum) et la Laïche queue de renard (Carex vulpina). Pour les espèces franchement aquatiques, il convient de signaler la présence du Myriophylle verticillé (Myriophyllum verticillatum*), de plusieurs espèces de Renoncules aquatiques, de l'Ache aquatique (Apium inundatum), de la Lentille gibbeuse (Lemna gibba)...

Signalons également le recensement sur le site de la Ratoucule naine (Mysurus minimus), de la Renouée douce (Polygonum mite*), de la Renoucle à feuilles d'Ophioglosse (Ranunculus ophioglossifolius**), de la Germandrée des marais (Teucrium scordium ssp. scordium), de la Menthe pouliot (Mentha pulegium)... espèces qui renforcent l'intérêt patrimonial du site.

FAUNE

Les récents relevés entomologiques ont permis de recenser des espèces intéressantes. Parmi les orthoptères, mentionnons le Criquet ensanglanté (Stethophyma grossum) et le Conocéphale des roseaux (Conocephalus dorsalis). Les lépidoptères sont également nombreux et comptent un représentant peu commun : le Nacré de la Sanguisorbe (Brenthis ino).

Les conditions hydrologiques, les pratiques agricoles traditionnelles et la tranquillité du site favorisent la nidification d'espèces remarquables tels le Courlis cendré (Numenius arquata), la Bergeronnette printanière (Motacilla flava flava), le Traquet tianier (Saxicola rubetra), la Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) et le Vanneau huppé (Vanellus vanellus). La nidification de la Bécassine des marais (Gallinago gallinago) et des Sarcelles d'été (Anas querquedula) et d'hiver (A. crecca) y a été constatée, celle du Canard colvert (A. platyrhynchos) y est commune.

On observe également de grands rassemblements d'anatidés sur les zones humides en hiver.

La Sarthe et ses affluents présentent un réel intérêt piscicole : les frayères à Truite fario (Salmo trutta fario) et la présence récente d'Ecrevisses à pattes blanches (Astacus palipes) et de populations importantes de Chabot (Cottus gobio) témoignent d'une bonne qualité

INSEE	NOM
61454	SAINTE-SCOLASSE-SUR-SARTHE
61467	SEMALLE
61481	TELLIERES-LE-PLESSIS
61497	VALFRAMBERT
61499	VENTES-DE-BOURSE (LES)

biologique des ruisseaux, que des "recalibrages" ont gravement atteints. Dans la partie aval de la zone, les prairies inondables constituent de bonnes frayères à Brochet (Esox lucius).

Sources / Bibliographie

QUEST-AMENAGEMENT, D.D.A.F. Orne, D.R.A.E. Basse-Normandie, Atelier Central de l'Environnement, 1985 - Etude des écosystèmes du bassin versant de la Haute Sarthe.

THOUIN F. & MALHER S., 1991 - Prairies marécageuses du Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Inventaire floristique - Typologie phytocéologique. P. N.R. Normandie-Maine.

THOUIN F., A.S.T.E.R., 1992 - Inventaire des prairies marécageuses de la vallée de la Sarthe dans le Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Parc Naturel Régional Normandie-Maine

A.F.F.O., 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tome II. Conseil Général de l'Orne.

THOUIN F., 1994 - Etude floristique du site de la Ferme de Blavette-Commune de Barville, parcelles A n°49, 50, 76 et 134. Conseil Général de l'Orne. Direction des Services de l'Aménagement.

STALLEGER P, janvier 1998 - Haute-vallée de la Sarthe. Inventaire cartographique des habitats naturels d'intérêt communautaire [...]. Natura 2000. Site régional N°32. Min. de l'Env.

DIREN Basse-Norm.

Sources / Informateurs

- 1997 MOREAU G. et J. - Données de terrain non publiées.
- 1998 RICHARD A. (CSP) - Données de terrain non publiées.



0005-0000

Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE

Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, ou ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'Inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

ZONES HUMIDES, FORETS ET COTEAUX DU HAUT-PERCHE



Zone de type : 2

N° régional : 0005-0000

N° national : 250002608

Année de mise à jour : 2007

Superficie : 23913,8 ha

Altitude : 118 - 300 m

Mesure(s) existante(s) :

Zone sous convention de gestion
Parc Naturel Régional
Site classé selon la loi de 1930
Site inscrit selon la loi de 1930
Aucune protection

Nombre d'espèces
inventoriées : 197

Commune(s)

INSEE	NOM
61422	ASPRES (LES)
61034	BEAULIEU
61046	BIZOU
61050	BOISSY-MAUGIS
61052	BONNEFOI
61053	BONSMOULINS
61059	BRESOLETTES
61061	BRETONCELLES
61065	BUBERTRE
28077	CHAPELLE-FORTIN (LA)
61116	CONDE-SUR-HUISNE
61125	COULONGES-LES-SABLONS
61140	CRULAI
61147	DORCEAU
28149	FERTE-VIDAME (LA)
61187	GENETTES (LES)
61206	HOMÉ-CHAMONDOT (L')
61208	IRAI
61220	LANDE-SUREURE (LA)
61226	LIGNEROLLES
61230	LONGNY-AU-PERCHE
61241	MADELEINE-BOUVET (LA)
61242	MAGE (LE)
61250	MARCHANVILLE
28240	MEAUCE
61296	MOULICENT
61299	MOUSSONVILLIERS
61300	MOUTIERS-AU-PERCHE

FAUNE

Les nombreux relevés entomologiques réalisés dans différents types de milieux ont permis de recenser des espèces rares, parfois protégées au niveau national (*). Parmi les araignées, mentionnons deux espèces intéressantes contactées en forêt du Perche et de la Trappe : *Gonatum rubens* et *Oxyptila brevipes*. De nombreuses espèces de libellules peuplent les différents types de milieux humides mis à leur disposition. Citons particulièrement le peu commun Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*).

Trois espèces très rares d'orthoptères ont été recensées : le Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*), le Gompocère tacheté (*Myrmeleotettix maculatus*) et le Tettix des vasières (*Tettix ceperoi*). Citons également le Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*), inféodé aux milieux boisés.

La Mante religieuse (*Mantis religiosa*), très rare dans l'Orne, a également été observée. Les eaux dormantes sont parfois le refuge du Ranâtre (*Ranatra linearis*).

Parmi les coléoptères, mentionnons le rare Carabe aux reflets d'or (*Carabus auronitens*) et *Carabus arvensis*.

Les papillons ont été bien étudiés et de nombreuses espèces intéressantes ont été observées. Citons le Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*), l'Echiquier (*Carterocephalus palaemon*), le grand Sphinx de la vigne (*Deilephila elpenor*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia**), le petit Porte-Queue (*Everes argiades*), l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon**), la Mélitée noirâtre (*Melitaea diaminea*), le petit Paon de nuit (*Saturnia pavonia*)...

Les nombreux cours d'eau sillonnant cette zone renferment, lorsque la qualité de leurs habitats aquatiques est préservée, de belles populations fonctionnelles d'Ecrevisses à pieds blancs (*Austropotamobius palripes*) et de Truite fario (*Salmo trutta fario*). Le cours aval de la Corbionne fait partie de la zone à Ombre commun (*Thymallus thymallus*) du bassin de l'Huisne.

Cette zone, du fait de sa richesse en milieux humides, renferme une grande variété d'amphibiens dont certains sont rares. Mentionnons notamment le Triton lobé (*Triturus vulgaris*)...

Les reptiles sont également nombreux ici et comptent quelques raretés dont la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) ou le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)...

INSEE	NOM
61305	NEUILLY-SUR-EURE
61311	NORMANDEL
61323	PAS-SAINT-LHOMER (LE)
61335	POTRIE-AU-PERCHE (LA)
61338	PREPOTIN
61343	RANDONNAI
61345	REMAILARD
28316	ROHAIRE
61363	SAINT-AQUILIN-DE-CORBION
61395	SAINT-GERMAIN-DES-GROIS
61429	SAINT-MAURICE-LES-CHARENCEY
61373	SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE
61475	SOLIGNY-LA-TRAPE
61491	TOUROUVRE
28401	VAUPILLON
61500	VENTROUZE (LA)

Cette zone du Haut-Perche est d'un grand intérêt ornithologique, en rapport avec la variété et la qualité des biotopes qu'elle recèle.

Globalement, cet intérêt s'articule principalement autour des milieux boisés et bocagers d'une part et des milieux humides d'autre part.

Les premiers accueillent des espèces nicheuses peu communes comme l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), le Grimpeurau des bois (*Certhia familiaris*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic cendré (*Picus canus*), le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), la Mésange noire (*Parus ater*), le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*), le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)...

Les étangs accompagnés de zones humides (prairies, marécages) et de mégaphorbiaies offrent de nombreux sites de nidification pour un grand nombre d'espèces.

Parmi les plus remarquables, citons le Canard souchet (*Anas clypeata*), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le Héron cendré (*Ardea cinerea*), le Fuligule milouin (*Aythya ferina*), la Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) comptant de belles colonies, le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), le Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*), le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*)...

La mammofaune est également intéressante et compte des espèces peu communes comme le Lérot (*Elyomys quercinus*), le Muscardin (*Muscardinus avellarius*), la Martre (Martes martes) et plusieurs espèces de chiroptères.

FLORE

L'exceptionnelle richesse floristique de ce vaste site est principalement liée à la diversité des milieux, notamment des zones humides : étangs, tourbières, nombreuses associations herbacées (prairies, molinaies, cladiaies, phragmitaies, cariçaiès, pelouses calcaires...), bois et forêts. Beaucoup d'espèces végétales bénéficient d'un statut de protection de niveau national (**) ou régional (*).

Aux eaux souvent oligotrophes, les nombreux étangs parsemant le site renferment notamment la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera***), le Fidèteau nageant (*Luronium natans***), la Littorelle uniflore (*Littorella lacustris***), les Utriculaires citrine (*Utricularia australis**) et petite (*Utricularia minor**) correspondant à des espèces aquatiques carnivores.

Sur les berges soumises à des inondations et à des exondations périodiques, s'observent la Damasonie étoilée (*Damasonium alisma***), le Scirpe ovale (*Eleocharis ovata*), et le Jonc des marécages (*Juncus tenageia*).

Dans les vallées, généralement au niveau des queues d'étangs, les tourbières plus ou moins acides mais aussi les prairies tourbeuses contribuent largement à la richesse écologique du site. De nombreuses espèces rares s'y trouvent tels la Laîche des tourbières (*Carex limosa***), la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium**), l'Ossifrage brise-os (*Narthecium ossifragum**), le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia***), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**), la Grassette commune (*Pinguicula vulgaris*)...

La Queue de l'étang de Vaugelé constitue la seule station percheronne pour la Renoncule grande douve (*Ranunculus lingua***). Localisée en plusieurs points du Perche, la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale**) colonise quant à elle de façon plus ou moins continue les berges des cours d'eau.

Bien représentées, les forêts abritent la petite Pyrole (*Pyrola minor**) inféodée aux sols acides, tandis que les humus plus doux sont plutôt favorables au Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium**) ainsi qu'à la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia**) franchement calciphile. De belles stations de Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*) s'observent également, notamment dans la forêt du Perche et de la Trappe. Les landes plus ponctuelles abritent l'Airolle (*Vaccinium vitis-idae**) ou encore le Genêt poilu (*Genista pilosa**).

Enfin, sur les coteaux, là où les niveaux calcaires affleurent, ont été recensés la Céphalanthère pâle (*Cephalanthera damasonium*), l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride**) correspondant à une orchidée discrète mais aussi le rare Genêt ailé (*Chamaespartium sagittale**).

Sources / Bibliographie

JEAN-BAPTISTE J., MOREAU G., PERERAS. & THIEBAUT C., octobre 1998 n- Recensement des picidés dans la forêt domaniale de Perche-Trappe (Méthodes quadrats

- et IPA). GONm. ONF. PNR Perche.
- JEAN-BAPTISTE J., octobre 1998 - Recensement de l'Engoulevent d'Europe dans la forêt domaniale de Perche-Trappe. GONm.
- ERAUD C. & PERERA S., février 1999 - Analyse de l'avifaune des zones humides du Perche (non passereaux). Synthèse sur la période 1970-1998. PNR Perche.
- PERERA S., mai 1998 - Vers une gestion conservatoire et une valorisation pédagogique du coteau de la Bandonnière (Longny-au-Perche, Orne). Plan de gestion 1999-2002. PNR Perche, 23 p. et annexes.
- Bulletin Société Linnéenne de Normandie (1880-1881) (3), V, pp. 11 à 15 et 314 à 316: compte rendu d'herborisation faite en 1880.
- LETACQ A.L., 1898 - Le Vison à l'étang des Personnes. Bulletin Société Horticulture de l'Orne, 1er semestre.
- LETACQ A.L., 1901 - Excursion botanique à l'étang des personnes et aux marais de Moutiers-au-Perche. Bulletin des Amis des Sciences Naturelles de Rouen, p 24.
- LETACQ A.L., 1902 - Observation sur la germination de quelques plantes hygrophiles faites aux étangs des Personnes, du Mortier et du Rablais (Sarthe). Feuilles des Jeunes Naturalistes, avril 1902.
- LEMEE G., 1934 - Inventaire des plantes phanérogames et cryptogames vasculaires dans le département de l'Orne, par l'Abbé LETACQ (2ème sup). Bul. Amis des Sciences Naturelles de Rouen. 1934.
- LEMEE G., 1937 - Recherches écologiques sur la végétation du Perche. (Thèse) Librairie Générale de l'Enseignement. Paris.
- PROVOST M., 1981 - Quelques données récentes sur la répartition de certaines plantes vasculaires rares, méconnues ou nouvelles en Basse-Normandie (3ème partie). Bul. Soc. Lin. de Normandie, Vol. 109.
- Ministère de la protection de la Nature et du Cadre de Vie - Pré-inventaire des richesses naturelles de la France, département de l'Orne.
- A.F.F.O., 1989 - Les sites naturels de l'Orne. Tome I. Conseil général de l'Orne.
- Environnement vôtre, 1989 - Diagnostic de l'état du site et de l'évolution du milieu sur l'ancienne exploitation de tourbe au lieu-dit "La Forcennerie", commune de Moutiers-au-Perche. D.R.A.E.B.N.
- C.S.P., 1990 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1990. C.S.P.
- C.S.P., 1991 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1991. C.S.P., Fédérations de Pêche.
- C.S.P., 1992 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1992. C.S.P.
- A.F.F.O., 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tome III. Conseil Général de l'Orne. Institut d'Ecologie Appliquée, 1992 - Le Perche, étude pour la création d'un Parc Naturel régional, Patrimoine Naturel. Rapport Intermédiaire.
- C.S.P., 1993 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1993. C.S.P., Fédérations de Pêche, Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- MAZURIER M., MOREAU G. & J., RADIGUE F., 1995 - Prospections complémentaires sur 6 ZNIEFF (Est du département de l'Orne), Contrat d'étude AFFO - DIREN 1994.
- HOUSSET P., Septembre 1995 - Programme de conservation des habitats de plantes rares protégées de Basse-Normandie. DESS de Génie Ecologique/Orsay, DIREN Basse-Normandie, 43 pages.
- BEAUDESSON, août 1996 - Cartographie des habitats et propositions de sites Natura 2000 dans les forêts gérées par l'ONF en Basse-Normandie. ONF
- C.S.P., septembre 1996 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1995. C.S.P.
- C.S.P., juillet 1997 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1996. C.S.P./Fédé. de Pêche 14, 50, 61/Agence de l'eau Seine-Normandie.
- C.S.P., août 1998 - Projet de réseau Natura 2000. Etude des sites d'intérêt piscicole en Basse-Normandie. DIREN BN.
- WEIL S., mars 1998 - Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne/CSP/Fédé. de l'Orne pour la Pêche [...] aquatique.
- COCHARD P. O., juillet 1998 - Amélioration de la connaissance des populations d'amphibiens et de reptiles dans les forêts du Perche et de la Trappe.

MEERSSEMAN G. & BROUTIN E., 1998 - Analyse écologique et patrimoniale des pelouses calcaires et milieux associés du Perche. PNR du Perche. 70 p.

STALLEGGER P., mai 1998 - Etude entomologique de la forêt domaniale du Perche et de la Trappe (Orne) 1997. Inventaire provisoire des espèces et propositions de gestion en faveur de l'entomofaune. ONF.

ROBINET A., 1997-1999 - Analyse écologique et patrimoniale des pelouses calcicoles et milieux associés sur le territoire du PNR du Perche. PNR du Perche, 40 p. et annexes.

PNR du Perche, février 1999 - Diagnostic du Patrimoine naturel. Traits physiques, ressource en eau, milieux naturels, sites naturels, espèces animales et végétales, enjeux et orientations. 34 p.

ALLIOT B., 1999 - La Chouette chevêche : un oiseau du Perche à sauvegarder. Université Paris 7. PNR du Perche.

STALLEGGER P., 2000 - Les Orthoptères du Perche - Statut et répartition. Rapport d'étude. PNRP

Sources / Informateurs

BOUSQUET T. - Données de terrain non publiées.

1960 1984 A.F.F.O. - Données de terrain non publiées.

1987 ONF - Données de terrain non publiées.

1988 DUTERTRE, REVERCHON, Curé de Saint-Cénery - Données de terrain non publiées.

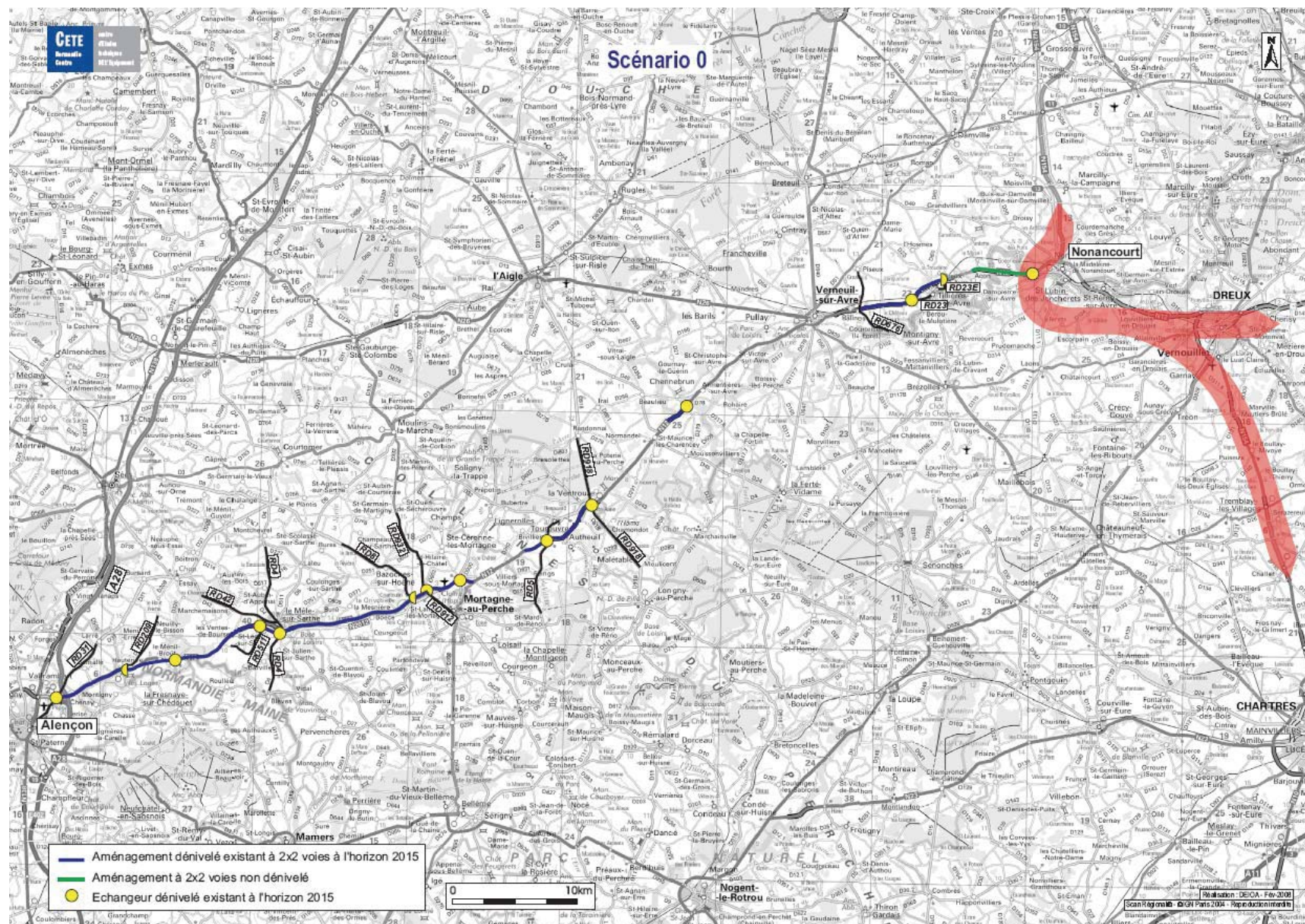
1960 1988 MOREAU G. et J. - Données de terrain non publiées.

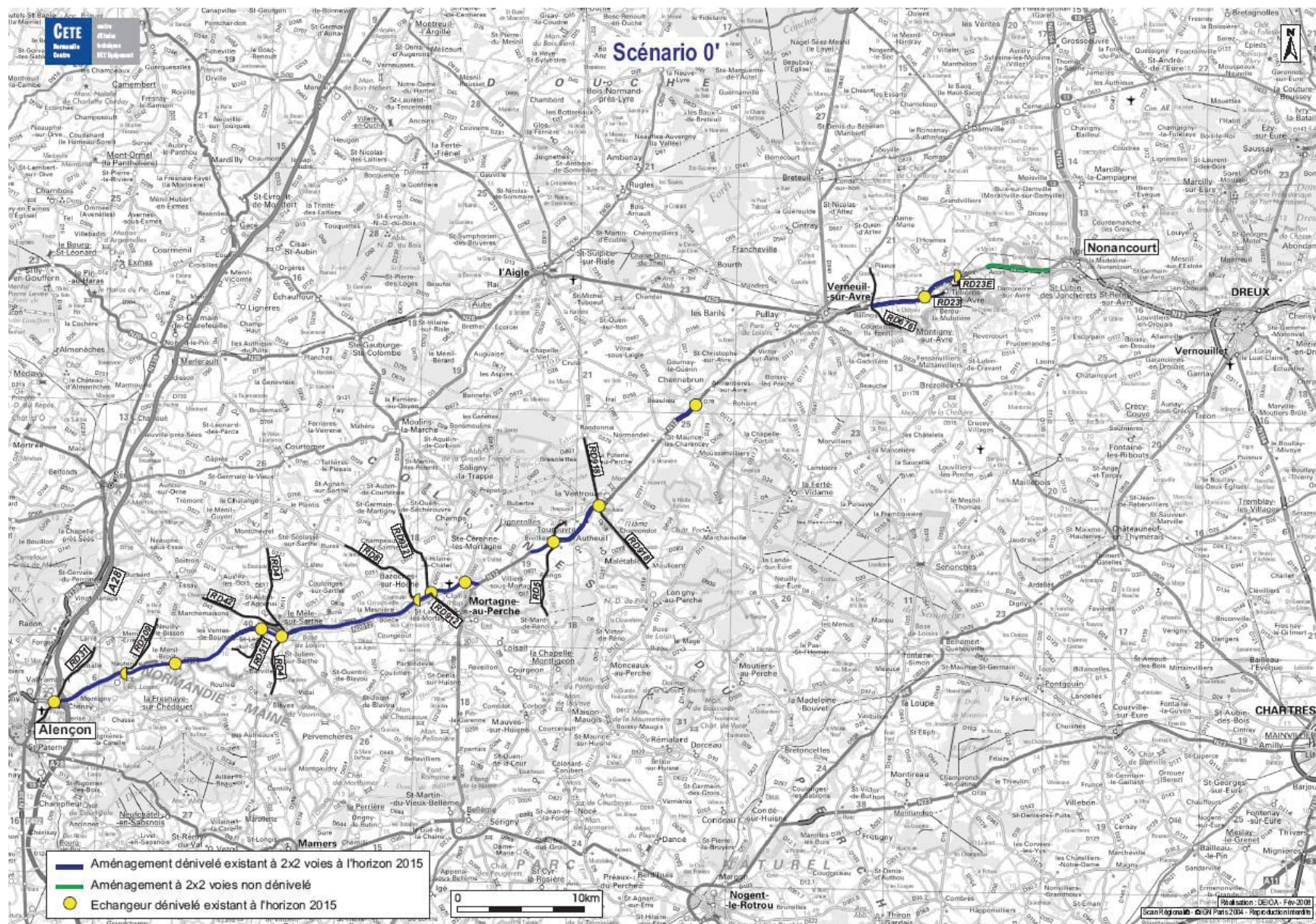
1980 1988 MOREAU G. et J., PROVOST M. - Données de terrain non publiées.

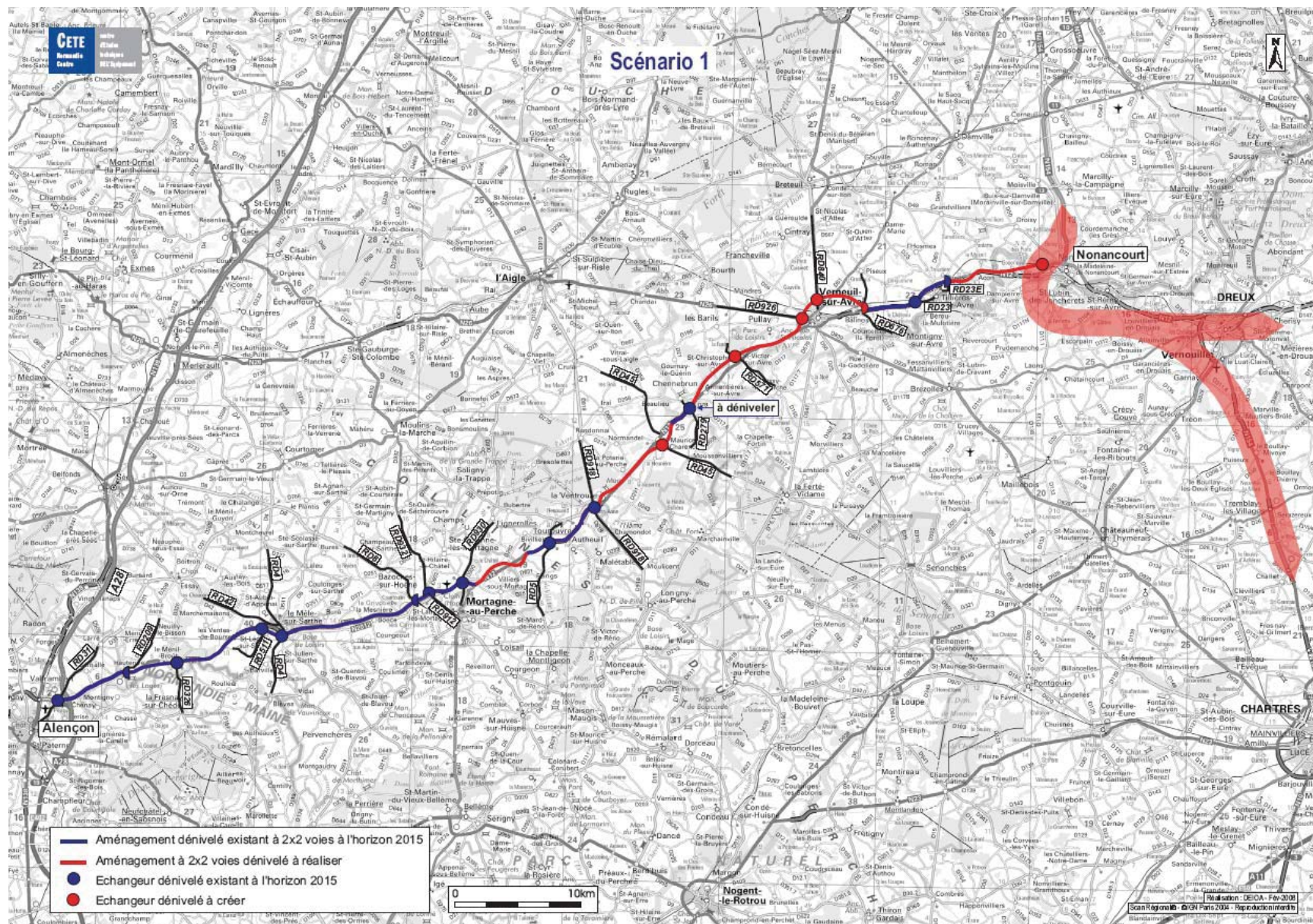
1989 MOREAU G. et RADIGUE F. - Données de terrain non publiées.

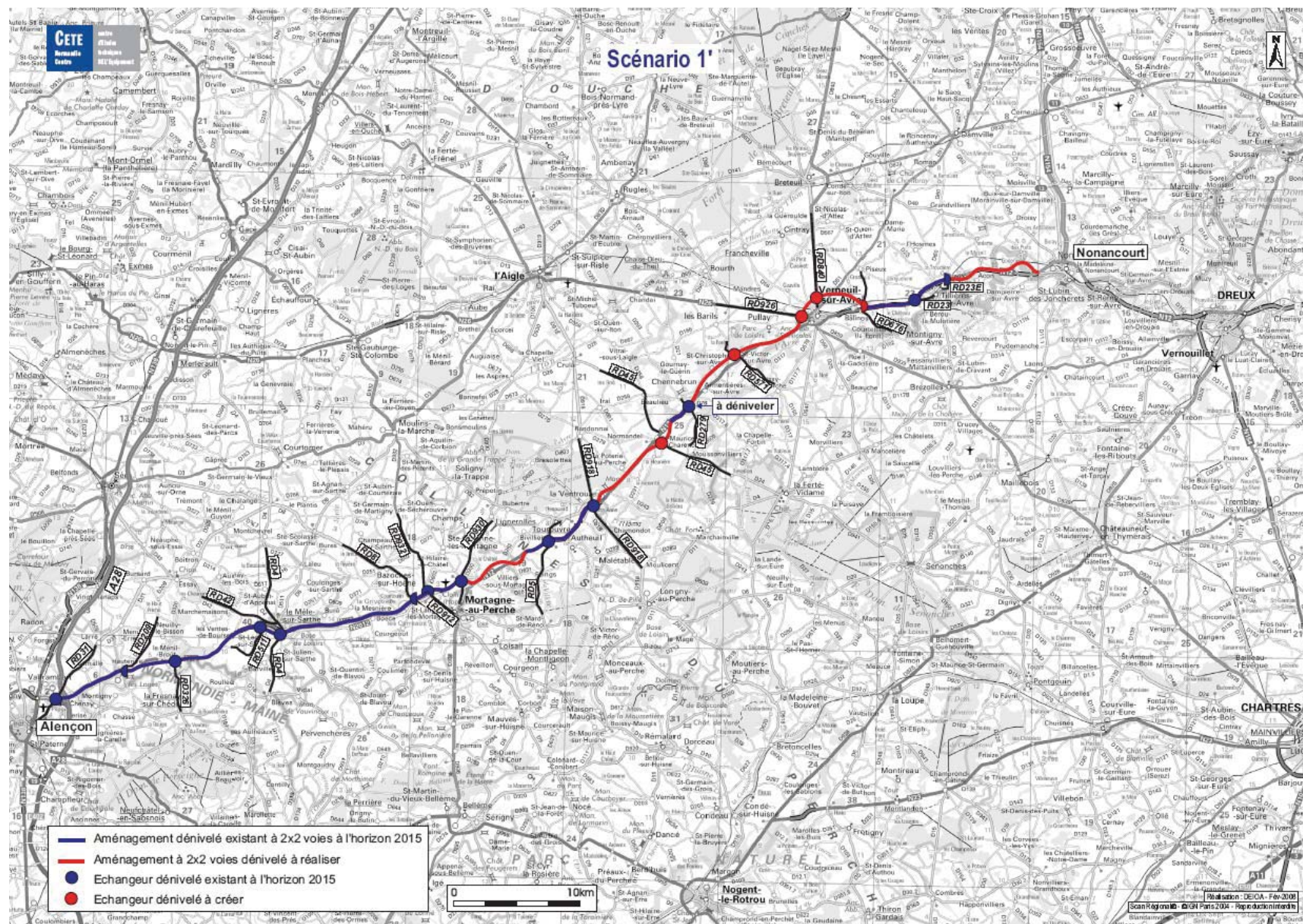
1992 RADIGUE F. - Données de terrain non publiées.

1998 CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE - Données de terrain non publiées.

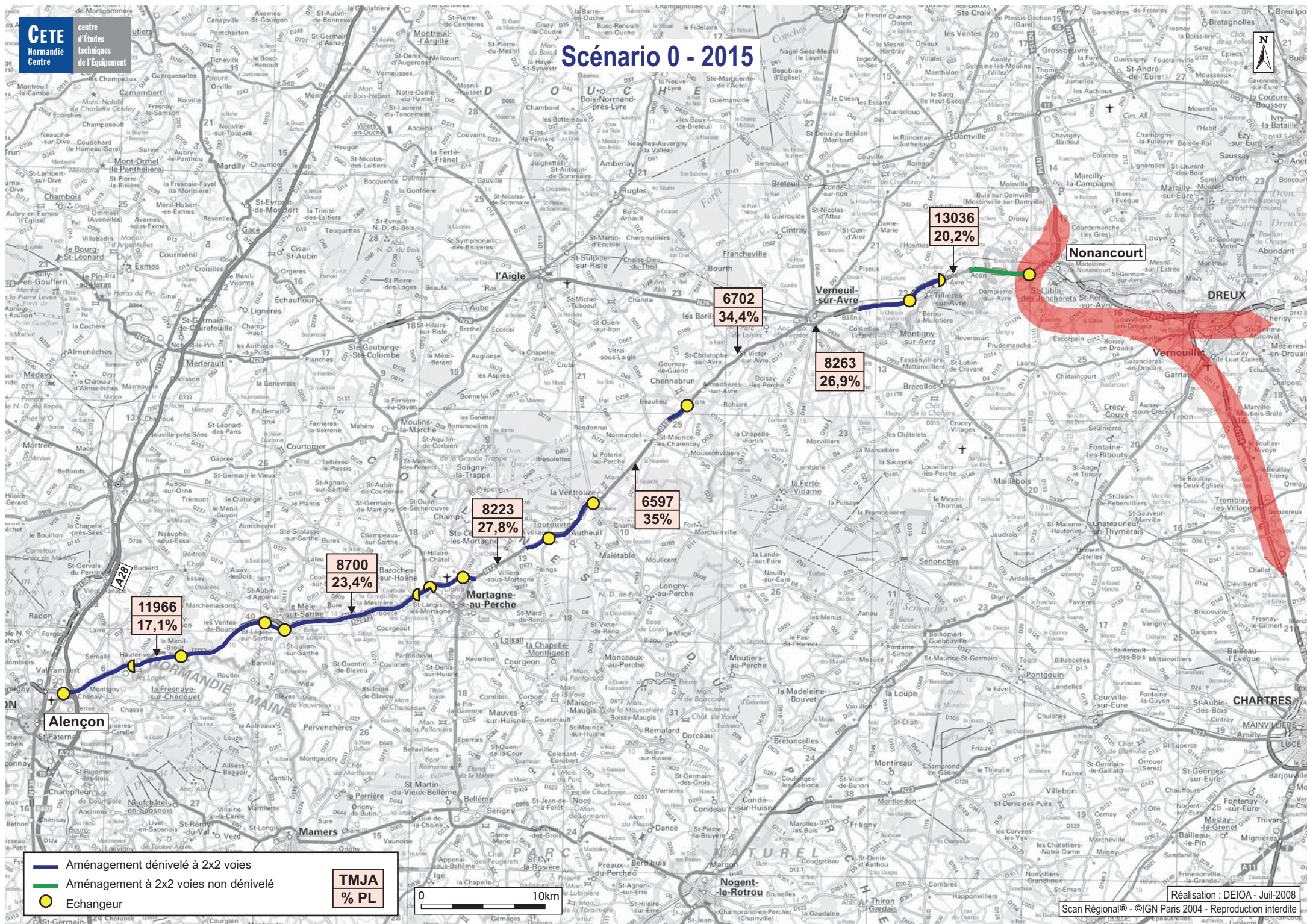




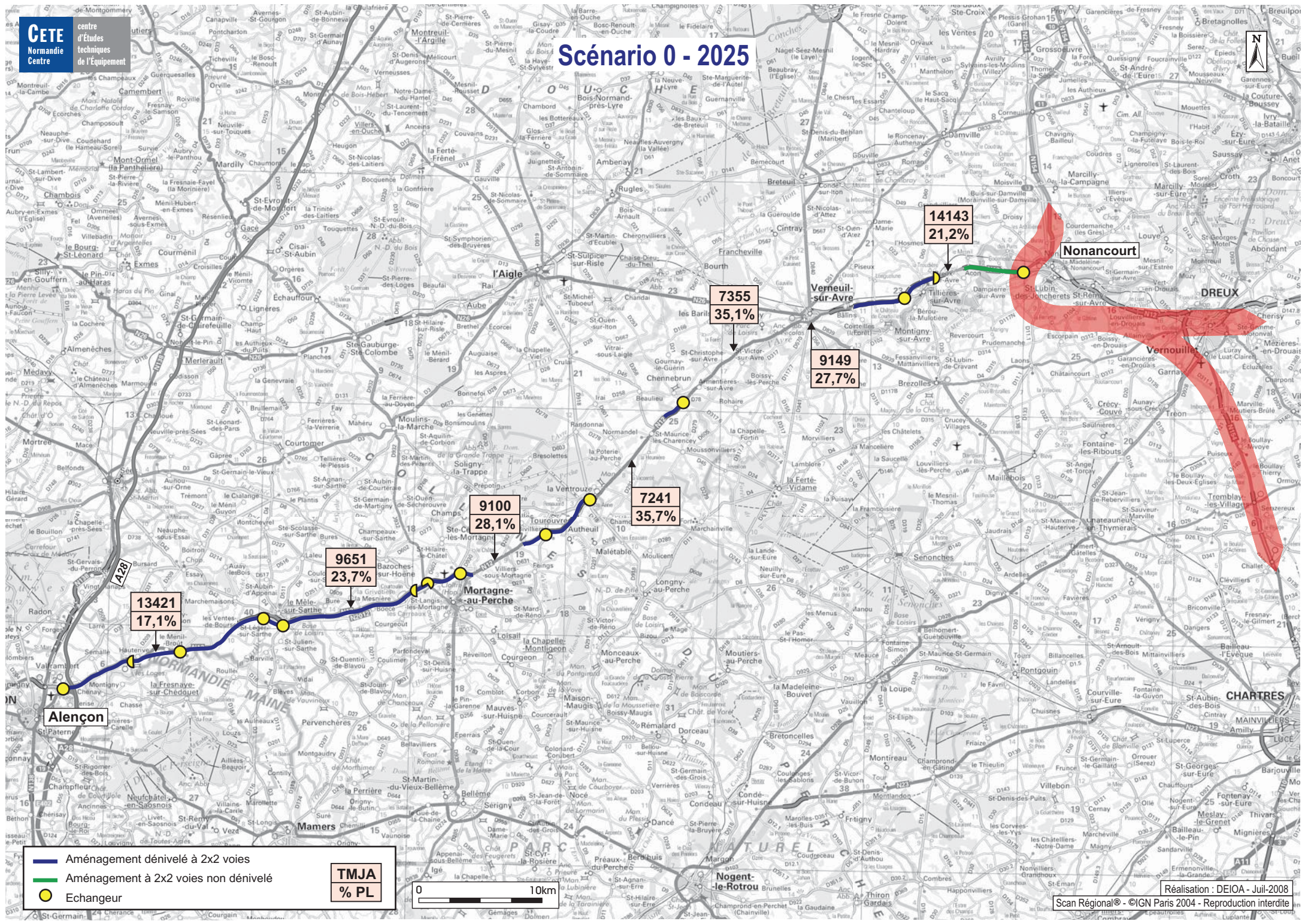




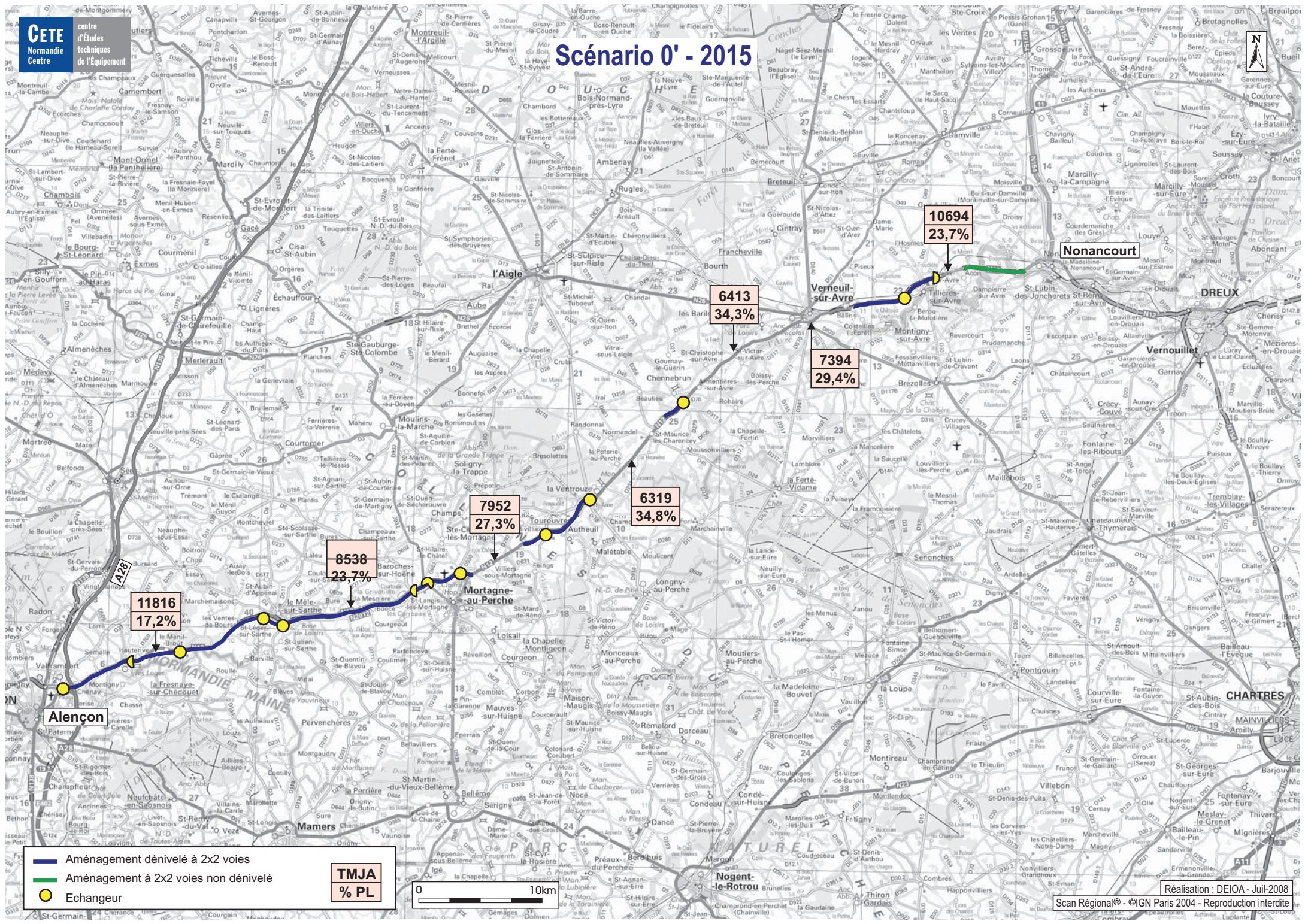
Scénario 0 - 2015



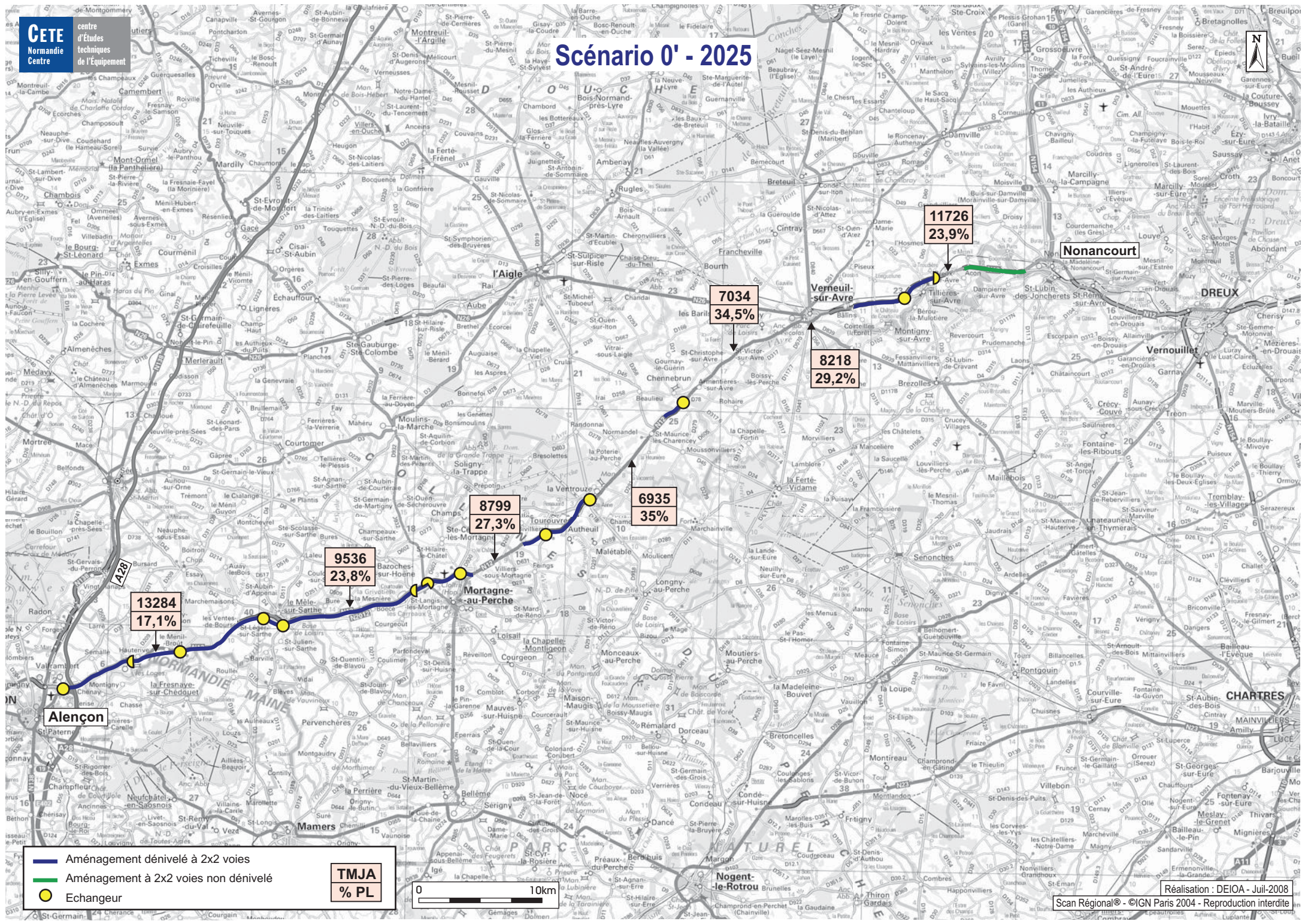
Scénario 0 - 2025



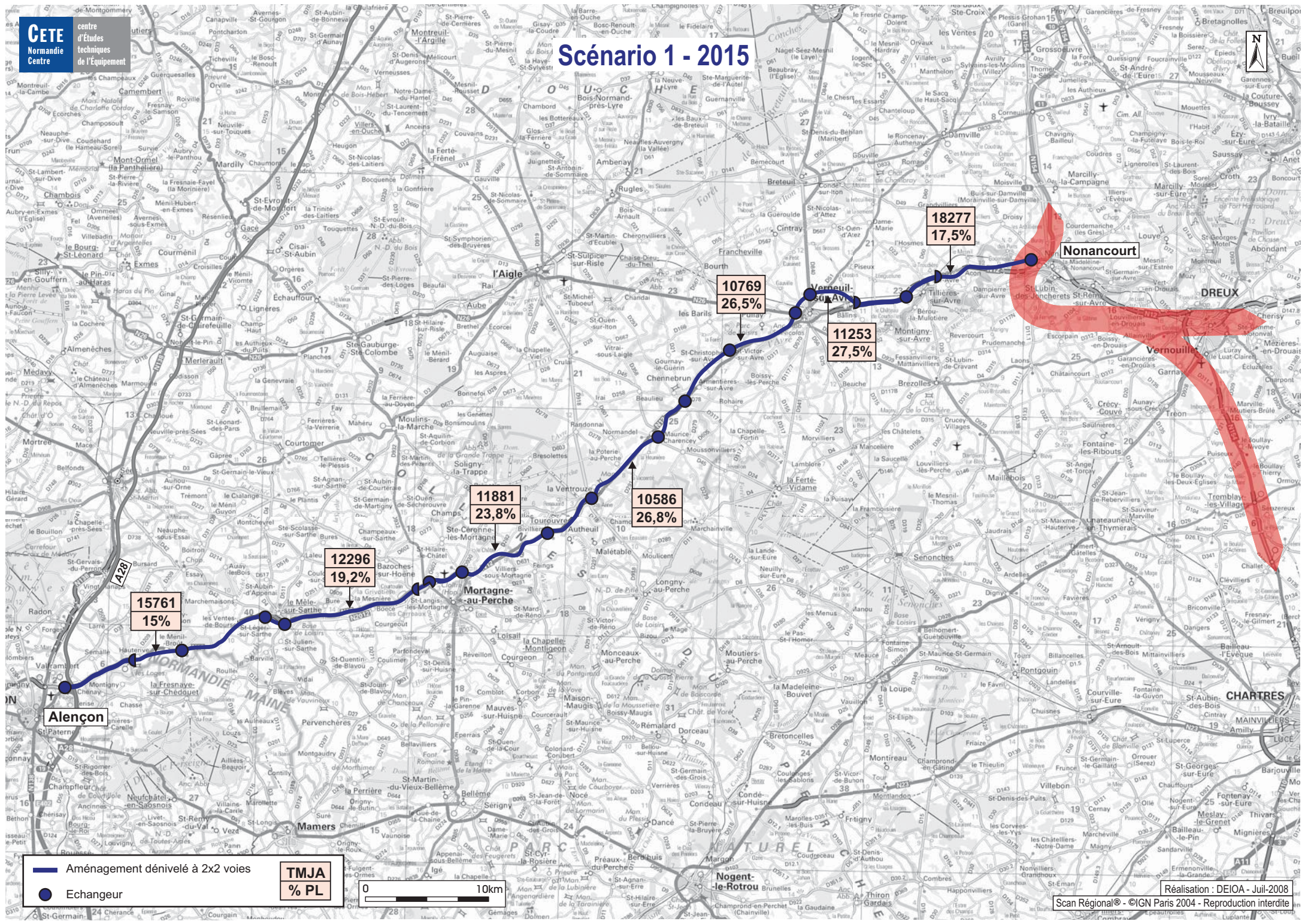
Scénario 0' - 2015



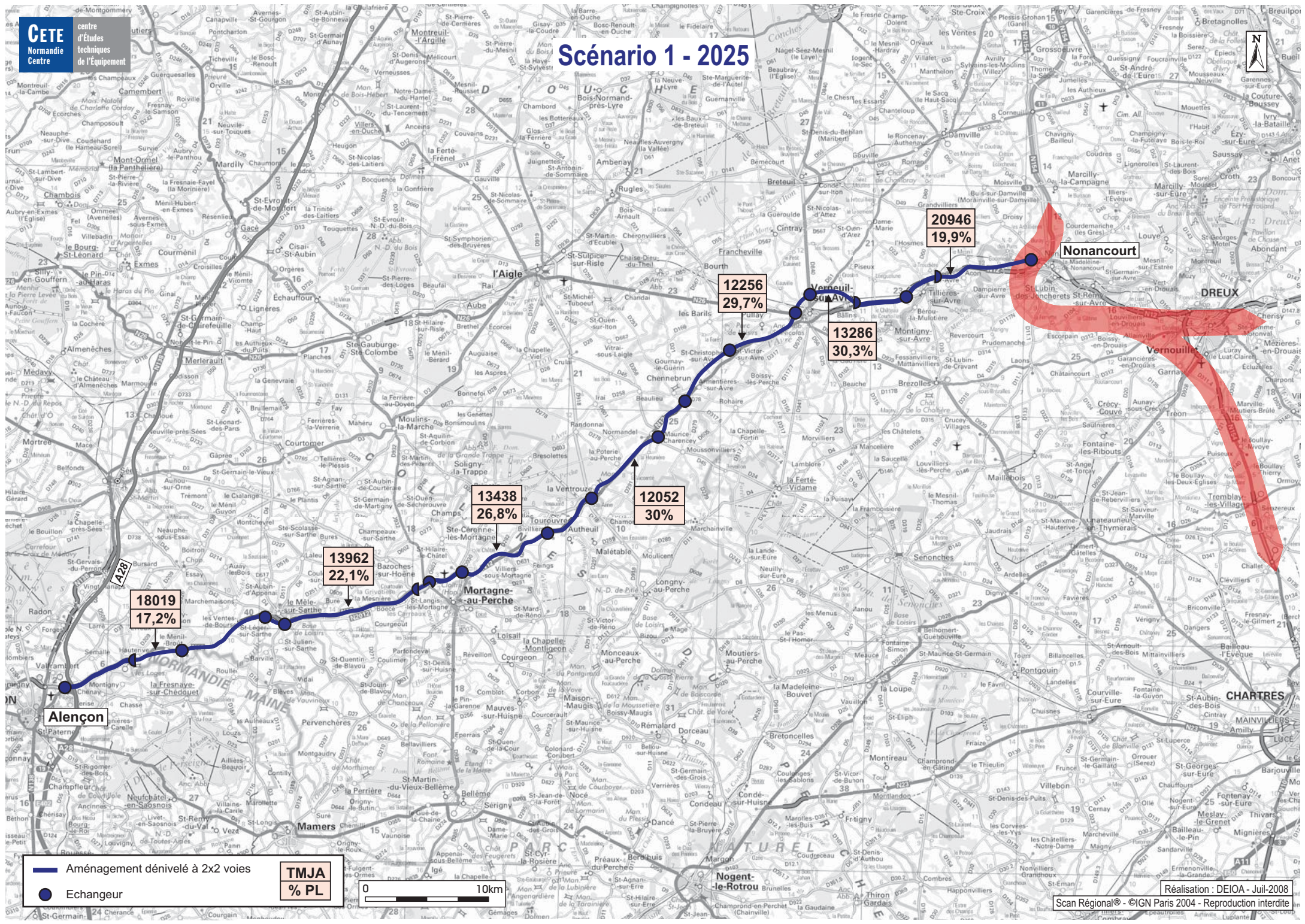
Scénario 0' - 2025



Scénario 1 - 2015



Scénario 1 - 2025



Aménagement dénivelé à 2x2 voies

Echangeur

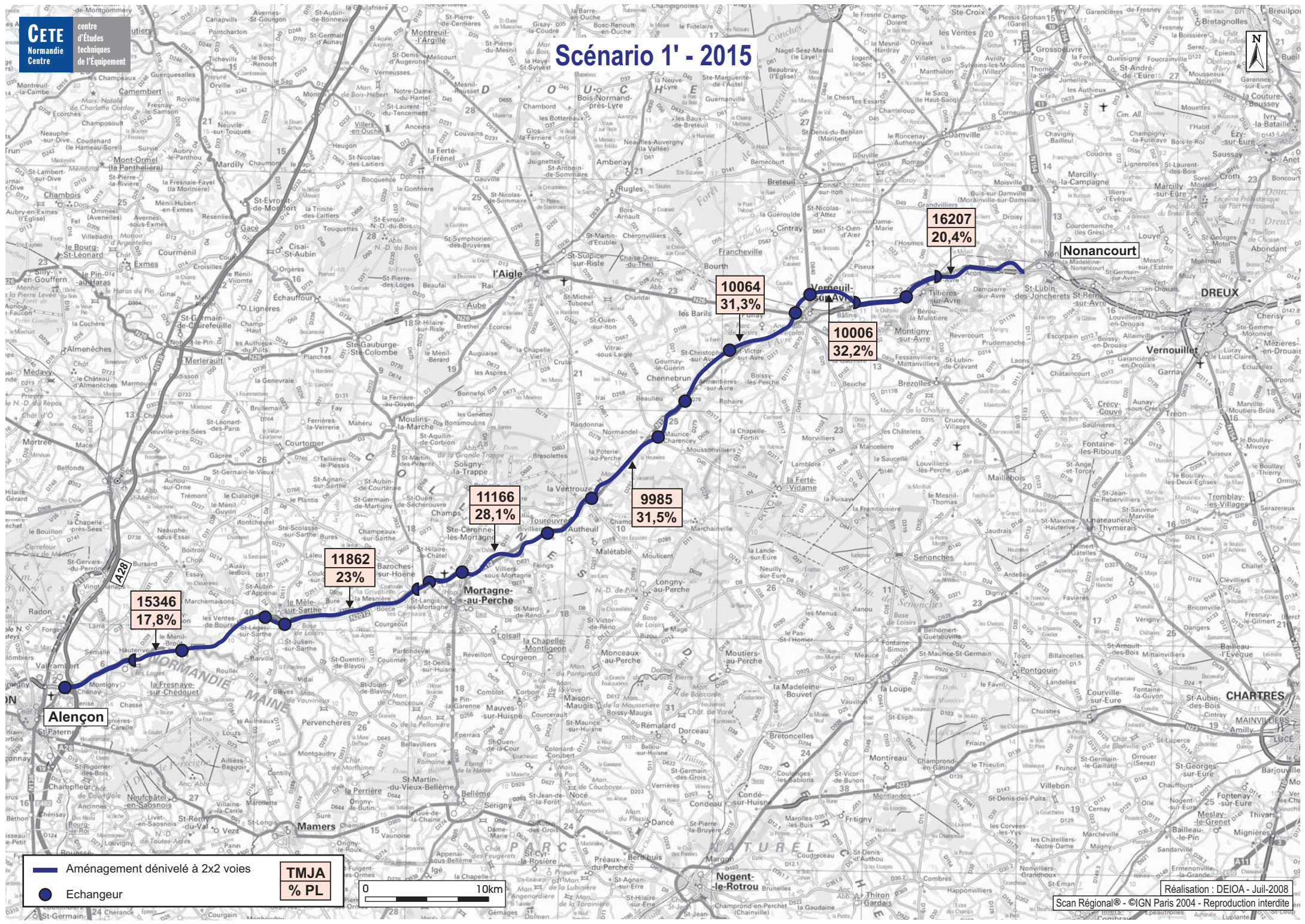
TMJA
% PL

0 10km

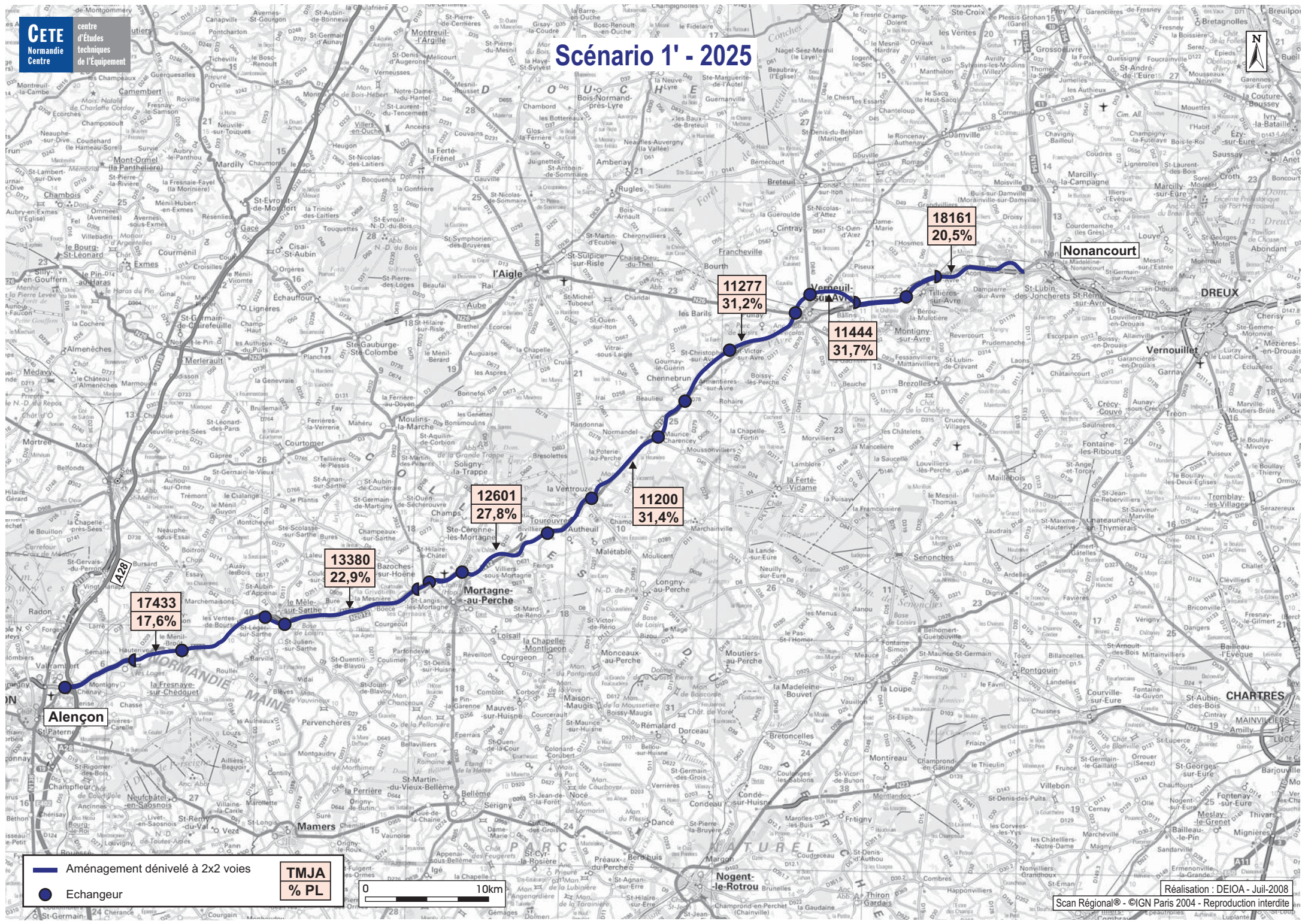
Réalisation : DEIOA - Juin 2008

Scan Régional® - ©IGN Paris 2004 - Reproduction interdite

Scénario 1' - 2015



Scénario 1' - 2025



17433
17,6%

13380
22,9%

12601
27,8%

11200
31,4%

11277
31,2%

11444
31,7%

18161
20,5%

— Aménagement dénivelé à 2x2 voies
● Echangeur

TMJA
% PL

0 10km